

mettant pas de faire fonctionner le moulin, il le démolit en partie et, graduellement, revendit le terrain en lots à construire, qui ont constitué l'avenue Chassé et un côté de l'avenue Saint-Patrice.

Dans le domaine du bois pareillement, moins ancienne cependant que les industries Chassé, nous avons eu une industrie, fondée en 1920, par Emery Dulac, et désignée civilement du beau nom français de... *Ste-Marie Wooden Pill Boxes*, soi-disant pour amadouer le marché anglophone. Outillée d'une machinerie très moderne, dirigée encore par son fondateur, l'industrie employait, en 1944, une vingtaine d'ouvriers, dont quatre membres de la famille Dulac. On occupait deux édifices : 86 pieds par 125 et 40 pieds par 66, en plus d'un vaste entrepôt.

On pouvait fabriquer des planchettes, des manches, toutes sortes d'objets en bois tourné. À plein rendement, l'usine produisait jusqu'à 350 grosses de boîtes à pilules par jour. Depuis lors, certes, la production des pilules et, dernièrement, de « la pilule » n'a fait que monter. Mais les contenants de verre, de métal et finalement de matériel plastique ont supplanté les antiques boîtes à pilules en bois de bouleau, de toutes formes et de toutes marques. Notre manufacture a commencé à périr peu après 1944. Son vaste entrepôt en brique est maintenant utilisé pour les approvisionnement en réserve de la pâtisserie Vachon.

La troisième vague dominante d'industrie à Sainte-Marie, avons-nous dit, c'est celle de la chaussure. Elle fut spectaculaire, à plus d'un point de vue, mais de durée plutôt brève : moins de quinze ans. Ce qui l'a provoquée, ce furent le manque d'emploi et l'insécurité d'une certaine partie de la paroisse, après la fermeture du moulin Brown. Ce qui la fit retomber, ce furent la surproduction et l'ingérence syndicale des industries rivales des villes. Des manufactures de chaussures sont nées peu après, d'ailleurs, dans les autres paroisses de la Beauce.

Si les prônes du curé n'étaient pas si laconiques, nous en saurions davantage sur la naissance et la montée de cette industrie à Sainte-Marie. Le curé, en effet, y glisse nombre d'allusions, attentif comme il était toujours aux intérêts temporels de ses ouailles. Voici des exemples pour les débuts : le 13 décembre 1925, il écrit : « À la salle publique, après la grand'messe, voir les organisateurs » ; le 11 avril 1926 : « Nouvelle organisation, plus solide » ; 10 octobre : « Jeudi, bénédiction de la manufacture ». En 1928, on a déjà un club de hockey *Regina* et des grand'messes sont recommandées régulièrement « pour la Cie de Chaussures ». Mais cela ne nous donne guère la véritable histoire.

Il serait intéressant de savoir exactement quels furent les vrais promoteurs de l'industrie de la chaussure dans la Beauce. En tout cas, pour Sainte-Marie, on affirme qu'Honoré Labrecque, cultivateur, fut le premier à en parler, pour garder la jeunesse dans la paroisse.

Ce fut notre première entreprise à capital-actions. Le 9 mars 1926³², le Secrétaire de la Province signait l'incorporation de Joseph Boivin, alors cordonnier à Québec, Jules Ferland et Honoré Labrecque, tous deux de Sainte-Marie, sous le nom de *La Chaussure de Sainte-Marie, Limitée*, pour commerce et fabrication du cuir et des produits en cuir. À sa séance du 1er mai suivant, le conseil municipal du village votait une franchise de taxes pour dix ans à la nouvelle corporation. Le 20 août 1927, nous ne savons pour quel motif, on faisait amender les lettres patentes, pour changer la raison sociale en celle de *Regina Shoe Co., Ltd.* Le président du bureau de direction était Isaïe Beaubien, de Québec, et le secrétaire, Henri Grégoire, qui devait agir aussi comme comptable de l'industrie.

Par l'incorporation, le capital autorisé était de \$49,000. en actions privilégiées de \$100. et ordinaires de \$10. On fit souscrire le capital surtout parmi les citoyens de Sainte-Marie. Même plusieurs braves cultivateurs y investirent \$100. ou davantage, dont ils ne devaient jamais revoir la couleur.

Les délais inévitables de cette souscription n'empêchèrent pas la construction mais en ralentirent le rythme. Dès le 14 octobre 1926, on bénissait le premier édifice, assez modeste, qui fait le coin sud de la façade actuelle. Mais la production effective des chaussures ne débuta que le 17 mai 1927³³. On fabriquait surtout des souliers de femme en cuir noir.

Les débuts de production s'avèrent si encourageants qu'on décida sans retard d'agrandir l'établissement. Le 5 mai 1929, le curé annonçait une « nouvelle démarche pour augmenter la chaussure ». Il encourageait les souscripteurs de capital supplémentaire. Sous le régime Beaubien, on avait souffert d'un mauvais financement. Un nouveau gérant venait d'arriver, dans la personne de M. Raoul Leullier. On agrandit de plus du double la manufacture et l'inauguration de la partie neuve fut marquée par un euchre d'environ 750 personnes, le 30 décembre 1932. Ce furent ensuite des mois d'activité intense. On employa à la fois plus de 500 ouvriers, dont beaucoup de mains féminines. Il en venait de plusieurs paroisses environnantes. Nous avons « une des plus grosses manufactures de chaussures du Canada »³⁴.

Déjà s'était même amorcée une autre entreprise similaire, mais non concurrente, parce qu'on entreprenait de fabriquer une autre sorte de

chaussures. Des lettres patentes avaient été accordées, le 13 février 1931, en faveur de « Joseph-Arthur Goulet, cordonnier, Georges-Aimé Gagnon, marchand, et Charles-Eugène Lépine », ce dernier chef d'usine à Québec, pour fabrication, sous le nom de *Harmony Shoe Co., Ltd*, avec capital-actions autorisé jusqu'à \$13,000. On acheta à cette fin une partie du grand terrain de Mme Vve Edmond Brochu, vers le bas du village, par contrat du 7 mai 1931, devant le notaire Arthur Pelchat.

Pour diverses raisons, surtout le manque de finances, cette corporation ne put mettre son industrie en bonne voie de production. Mais un autre groupe de directeurs s'organisa aussitôt, pour relever le flambeau. *L'Action Catholique* du 1er décembre 1933 écrivait : « On dit que l'ancienne manufacture *Harmony Shoe*, qui est à se réorganiser, portera le nom de *Diamond Shoe* ». Et on posait la question pertinente : « Faut-il donner des noms anglais à nos compagnies ? » Toujours est-il que, le 12 février 1934, obtenaient leur incorporation MM. Eugène Rhéaume, Louis-A. Hébert, Joseph Vachon, Jean Ferland, Jean-Marie Carette, Arthur Pelchat et d'autres. Ils étaient autorisés à émettre 190 actions privilégiées de \$100. Cette fois, l'entreprise promettait de s'élever jusqu'à un véritable succès. Une bonne usine fut construite par les soins d'Ephrem Turcotte.

Mais déjà le sort de nos manufactures de chaussures, qui étaient en train de ravir le marché des manufactures de villes, devenait l'objet d'inquiétudes sérieuses. Pour la *Diamond Shoe*, à cause de l'incompétence des contremaîtres venus de Québec, les directeurs durent fermer boutique en 1936, après avoir fait un concordat avec les actionnaires. La *Regina Shoe*, pour sa part, était, depuis février 1933, la cible du conseil central des syndicats catholiques de Québec, qui demandait au parlement l'imposition d'un salaire minimum uniforme pour toutes les industries de chaussures. Il y eut des résolutions formulées à l'encontre, par l'U.C.C. et la Chambre de Commerce de Sainte-Marie, échange de propos aigres-doux dans les journaux³⁵. Mais il semble que le député Edouard Fortin et le Premier Ministre Taschereau aient décidé cette première manche en faveur de la Beauce — fortement libérale — et de son industrie majeure.

Cependant, s'opéra par la suite un changement de gouvernement et une nouvelle loi sur les conventions collectives fut sanctionnée, entrant en vigueur le 4 septembre 1937. L'effet ne s'en fit pas attendre bien longtemps. Le 28 février 1938, avant même d'entamer les procédures, le comité paritaire de l'industrie de la chaussure, de Montréal, lançait dans *L'Événement* et *Le Soleil* la nouvelle de poursuites contre les manufactures de la Beauce ; il y en avait alors dans les cinq localités voisines de notre vallée. De fait,

presque aussitôt, des actions étaient signifiées à quatre d'entre elles (celle de Saint-Joseph étant épargnée), sous l'allégation d'avoir enfreint la loi en ne payant pas le salaire minimum, depuis le 4 septembre jusqu'au 1er janvier. La Regina Shoe, pour sa part, était poursuivie pour \$30,700, plus 20% comme dommages intérêts.

Cette procédure pour le moins cavalière souleva dans la région de véhémentes protestations. Diverses voix se firent entendre dans la presse — que nous aimerions citer ici, si nous avions l'espace — depuis la voix indignée des trois directeurs de l'Association des employés en chaussure de Sainte-Marie, jusqu'à celle de Ludger Dionne, de Saint-Georges, président de l'Association rurale des Manufacturiers de chaussures de la Province ³⁶. Celle-ci avait déjà attaqué, dès sa promulgation, le décret de septembre précédent sur les contrats collectifs dans l'industrie de la chaussure.

De ce double affrontement, notre région sortit doublement vaincue. Le point de droit ouvrier soumis à la contestation par l'association de Ludger Dionne fut déclaré valide, ainsi que la convention collective de la chaussure, au début de mai 1938, par décision du juge Roméo Langlais ³⁷. Quant à l'action prise par le comité paritaire contre nos manufactures, elle se trouvait presque automatiquement maintenue. Cependant nous ne savons pas comment chacune d'elles a pu effectivement s'en tirer.

De cette épreuve de force, la Regina Shoe, en particulier, sortait déjà sérieusement compromise. Plus imposante que les autres, elle était une cible plus attirante et plus facile, en un sens. Nous ignorons certaines péripéties du drame jusqu'à son dénouement fatal. Nous avons oui dire que le gérant-vendeur Raoul Leullier, fort de la confiance des actionnaires et de la population, auxquels il répétait : « Laissez-moi faire : vous ne perdrez rien », aurait, en fait, précipité l'échéance, par son intransigeance à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise. Il aurait, en particulier, par amour-propre, refusé, à la dernière minute, la perche tendue par d'autres manufacturiers de chaussures de la Beauce, épargnés eux-mêmes du naufrage.

Il arriva aussi que, pour pallier à la hausse des salaires, on força trop la chaîne de production. Des quantités de chaussures défectueuses furent refusées par les deux grosses maisons de commerce de Toronto qui s'étaient fait concéder par le gérant l'exclusivité de la production. En retirant leurs commandes subitement, elles laissaient la Regina à peu près sans clientèle, les autres débouchés étant déjà encombrés. D'où réduction énorme des jours de travail à l'atelier, aussitôt après la suspension des ventes.

Entre temps, quelques directeurs jugèrent prudent de démissionner et de réclamer leur capital au gérant, grugeant ainsi la réserve accumulée ;

d'ailleurs, on n'avait jamais accordé de dividende aux actionnaires, gardant les bénéfices pour de nouveaux investissements. Bientôt les créanciers commencèrent à montrer les dents. Raoul Leullier dut laisser la place, en lui cédant ses intérêts, à un nommé Henri Paradis, industriel et homme d'œuvres de Québec, qui vint conduire les affaires, les deux dernières années, on pourrait dire plutôt retarder la faillite imminente. Au bureau de direction, le président était désormais Jules Ferland et le secrétaire demeura toujours Henri Grégoire.

La Regina cessa complètement de produire avant le 1er juin 1940³⁸. Le 18 septembre, le syndic de la faillite était nommé et la vente à l'encan du mobilier, des machines et des effets d'inventaire avait lieu le 2 octobre. On a signalé la brièveté de ce délai, et il faut lire la protestation indignée contre cette vente odieuse, dans le journal local, *Le Guide*, du 16 octobre. Il traite les manufacturiers venus à la vente de « vautours des villes qui sont jaloux de la prospérité de notre village », et se sont partagé avec rapacité les dépouilles de leur victime.

Restait l'édifice même de la Regina, à liquider lui aussi. Mais on procéda un peu plus dans les formes. Le syndic des créanciers, Georges Duclos, de Montréal, insérait une belle annonce, avec vignette gravée, dans *La Presse* du 8 mars 1941 et probablement ailleurs aussi. On y lisait : « Avantage exceptionnel. Manufacture en brique solide à vendre à sacrifice. Dimensions : 42,000 pieds de plancher. Chauffage moderne, éclairage parfait, cave cimentée et (3) autres étages, plancher en bois franc. Ne manquez pas votre chance, si vous y êtes intéressé ». Il y eut heureusement nous le verrons plus loin, de généreux fils de Sainte-Marie pour assurer que cette bâtisse au moins fût de nouveau mise en service au profit de la localité.

Mais c'en était fait de la grande industrie de la chaussure, qui avait, pendant douze ans, mis en vedette la paroisse de Sainte-Marie. Il ne survécut que deux petits ateliers privés, celui de M. Alexandre Tardif, ouvert depuis mai 1937³⁹, et celui de M. Viateur Grégoire, quelques années plus tard, avec des machineries venant de la Regina et d'ailleurs.

Si l'on ajoute que, ce même automne de 1940, l'incendie des industries Chassé mettait à pied un bon nombre d'ouvriers, on comprendra que bien des nouveaux citoyens de la localité aient émigré sous d'autres cieux et qu'il y eut du chômage, l'hiver suivant. Mais la régression économique fut de courte durée, heureusement, à cause de la seconde guerre mondiale et de l'emploi que les gens de Sainte-Marie purent retrouver bientôt à l'extérieur.

Durant l'année 1920, s'installèrent à Sainte-Marie deux petites industries à main d'œuvre féminine. L'une d'elles n'a peut-être pas eu le temps de prendre un nom ou raison sociale ; car elle est demeurée une entreprise improvisée d'Emile Carette. Après avoir rafistolé l'ancienne fabrique de voitures de son père, il y installa un atelier d'effeuillage manuel de mica. Ce matériel était en demande pour la fabrication de verre inéclatable. Le 10 octobre 1920, le curé notait pour son prône : « Présence de manufactures désirables, à encourager ; la spécialité du mica travaillé à la maison ; mais il faut des mains à la manufacture ». Nombre de femmes apportaient, en effet, du mica pour l'effeuiller à domicile, dans leurs temps libres ; d'autres travaillaient sur place, à la journée. C'était une besogne exténuante, à la longue, et les ouvrières cessèrent bientôt de la faire avec la perfection requise ; ensuite on eut du mauvais matériel, impossible à effeuiller. Après un premier hiver, il y eut une interruption de travail ; reprise, quelque temps, à l'été 1922, et ce fut tout.

D'autre part, le 23 mai 1920, le curé annonçait au prône l'ouverture d'une manufacture de chemises et demandait l'engagement de femmes et de jeunes filles pour cette fabrication. Le 13 juin, on bénissait à l'église une statue du Sacré-Coeur et on allait, en procession, l'introniser dans la nouvelle manufacture, installée au troisième plancher, dans le hangar d'Alphonse Dallaire, marchand. C'était un site provisoire, en attendant une autre installation. Gabriel Taschereau, dans cette entreprise, était le porte-parole de la Cie *John W. Peck*, de Montréal. Le 8 mai le conseil du village avait autorisé son maire à s'entendre avec la dite compagnie, à titre d'expérience, et avait assumé le coût du loyer.

À l'automne, du 21 octobre au 21 novembre, ce furent des pourparlers avec la Peck, aux fins de régulariser la situation. Pour assurer de l'emploi pendant 10 ans, à un minimum de 50 personnes, la compagnie demandait un local chauffable en hiver, fourni et assuré gratuitement par la municipalité. Sur quoi le conseil décida d'acheter et de réparer le hangar ou garage de l'hôtelier Ernest Carette. L'achat et la convention avec la compagnie devaient se signer seulement le 11 janvier⁴⁰. Mais on entreprit d'avance l'aménagement. Il en coûta pour l'achat \$3,000., \$100. de prime d'assurance, \$1,240. de réparations, avant l'occupation, et encore \$350. à l'automne de 1921.

Gabriel Taschereau menait activement l'affaire, un peu comme la sienne propre. Pendant quelques mois, en 1924-25⁴¹, il ouvrit même à son compte un magasin de lingerie, dans une partie inoccupée de l'édifice. Le 19 décembre 1925, comme le conseil ne s'entendait plus avec la compagnie

et voulait résilier le contrat, le gérant détourna le coup en achetant le mobilier et les machines de la Peck et en prenant sur lui de poursuivre la fabrication. On consentit alors à lui transférer les droits de la compagnie pour cinq ans.

Gabriel Taschereau forma aussitôt, avec J.-Wilfrid Genest, une société sous le nom de *La Manufacture de Chemises de Ste-Marie, Enr.*⁴², pour confection de chemises, de salopettes, etc. On s'avisa aussi d'une invention que les journaux de Québec, en juin 1927, annonçaient comme devant se détailler \$10. C'était une guirlande décorative d'une centaine de pieds, constituée des 27 pavillons du code international des signaux maritimes. « Rien de joli, disait-on, comme les guirlandes de pavillons qui volent d'une maison à l'autre, croisent les rues et grimpent au faite des édifices publics. Décorons pour la Saint-Jean-Baptiste et pour le premier juillet ».

L'effet de cette publicité ne fut pas suffisant toutefois pour empêcher l'entreprise d'aller de plus en plus mal. La société de Taschereau et Genest s'est dissoute en décembre 1927⁴³. La municipalité, voulant se tirer d'une mauvaise affaire qui avait coûté bien cher aux contribuables, consulta des avocats. Réponse : elle avait « excédé ses droits, en 1920, en achetant cet immeuble . . . et en transportant les droits de la Cie John W. Peck à M. G.-E. Taschereau ». Résiliation de contrat signifiée le 16 mars 1929 et vente de l'immeuble à Joseph Sylvain, pour la somme de \$3,000., ce qu'il avait coûté pour l'achat seulement. C'est dans cette bâtisse que M. Léonidas Sylvain a commencé de tenir garage, par la suite.

Nous avons vu jusqu'à présent trois vagues dominantes de notre industrie locale. La quatrième et dernière, qui a pris rapidement les proportions d'un raz de marée, pourrait recevoir pour symbole graphique le *katimavik* de l'Expo 67, ou bien tout simplement le V stylisé qui sert à présent de marque de commerce à la compagnie *Vachon Inc.* On est parti de rien ou si peu, et la pyramide renversée continue de croître en largeur comme en hauteur . . . La manufacture des gâteaux Vachon, avec la renommée et la prospérité qu'elle s'est conquises si rapidement, ainsi que ses filiales : les *Produits Diamant Ltée* et les *Oeufs Vachon Inc.*, est une réussite typique d'entreprise familiale.

M. Arcade Vachon et son épouse (Rose-Anna Giroux) arrivaient de Saint-Patrice de Beauvillage en 1923, avec six garçons, soit Rédempteur, Louis, Joseph, Amédée, Paul, Benoît, puis trois filles, dont une devait mourir jeune. Loin d'être riches, ils venaient à Sainte-Marie chercher

dès moyens de vivre et un avenir pour leurs enfants. Certes, avec la grâce de Dieu, leur travail et leur débrouillardise, ils ont trouvé ce qu'ils cherchaient et, du même coup, porté bien loin le prestige de leur patrie d'adoption, qui leur en exprime sa vive reconnaissance. Fidèle, toutefois, à notre consigne de couper notre étude au deuxième centenaire de la paroisse, 1944, nous n'aurons à signaler que les premières étapes de cette ascension spectaculaire.

Dès son arrivée, M. Arcade Vachon jetait les yeux sur la boulangerie inoccupée de Mme Vve Cléophas Leblond et il s'en porta acquéreur par contrat du 4 octobre 1923 ⁴⁴. Les frères Vachon ont l'habitude de répéter, et c'est presque une boutade, qu'ils ont commencé leur exploitation avec un capital de \$15. Au surplus, le père, qui était 10 ans plus âgé que son épouse, devait mourir le 15 janvier 1938.

Mais la mère était une maîtresse femme, qui sut stimuler ses enfants à la poursuite de l'entreprise. Avec le pain quotidien de la boulangerie, on s'était mis, presque au début, à produire des brioches (buns, en anglais), dont la popularité induisit les fabricants à développer cette spécialité de la pâtisserie. Il faut avoir vu le premier atelier des gâteaux Vachon, dans cet entre-toit étouffant de la boutique, chauffé en-dessus par le soleil d'été et en-dessous par les fours à cuire, pour admettre volontiers que le succès se conquiert à force de travail et de sueurs.

On pouvait alors réussir à livrer, en moyenne, 200 livres de pâtisseries par jour, dans le voisinage, au moyen de la traditionnelle voiture de boulanger tirée par un cheval. Les gâteaux se vendaient tellement bien, qu'on augmenta la finance et la main d'œuvre, en associant légalement les deux frères Louis et Amédée Vachon à l'industrie paternelle, en 1927. C'est alors que non seulement les femmes, mais aussi les hommes mettaient les mains à la pâte, dans le double sens de l'expression.

L'année 1932 marque encore deux étapes dans l'expansion de la pâtisserie. D'abord, ce sont les cinq frères qui s'associent définitivement avec leur mère ; puis la compagnie achète deux camions usagés, pour ouvrir le marché extérieur.

Quatre ans plus tard, une aubaine se présente : le 20 novembre 1936, on achète pour \$5,000, sous seing privé, un bon édifice récent, à trois étages en brique, de 40 pieds par 100, la manufacture désaffectée de la Diamond Shoe, alors en liquidation. Tout l'atelier de pâtisserie se transporte au nouveau local, dont on prend possession le 15 mai 1937, tandis que la boulangerie continue de fonctionner, sur l'avenue du Collège, en attendant d'être vendue à M. Joseph Cliche, le 30 avril 1941 ⁴⁵.

Entre temps, Mme Arcade Vachon s'est construit pour résidence une belle maison entre celle de Mme Edmond Brochu et la nouvelle pâtisserie. Puis, après avoir fait vaillamment sa part, elle abandonne la direction en 1943, et vend ses intérêts à ses fils, qui continuent l'entreprise, sous la raison sociale de *J.A. Vachon & Fils Enr.* On était alors rendu à 125 employés et 30 camions de livraison sillonnaient la Province. On expédiait même par chemin de fer jusqu'en Ontario et dans les provinces maritimes. La suite de cette histoire sera encore intéressante à raconter... plus tard.

Le Guide Enreg.

Le journaliste Jean-Marie Carette, encore jeune dans la carrière, décida un jour que Sainte-Marie devait avoir son journal et il fonda son hebdomadaire *Le Guide*, en mars 1930. Après l'avoir fait imprimer quelques mois à l'extérieur, il acheta une presse et les accessoires et ouvrit lui-même son imprimerie, dans la boutique désaffectée de Napoléon Carrier, photographe, sur la rue Saint-Antoine. L'année suivante, 1931, naissait le frère cadet du Guide : *Le Dorchester*.

L'imprimerie de ces journaux évolua bientôt en atelier commercial. Non seulement on se mit à effectuer des travaux de ville, mais, fort de ses premières expériences, le journaliste-propriétaire se fit éditeur d'autres journaux régionaux. Il arriva à en avoir sept au total, réclamant les services de seize employés. Parmi les premiers, il se plaisait à nommer Alfred Labbé, Lionel Nadeau, Daniel Paré, André Déchêne, Alexandre Gagné, Odilon Lessard — plus tard imprimeur à son compte — et l'ineffable Mi-ville Couture, de regrettée mémoire, à Radio-Canada.

Un pénible accident d'automobile, survenu le 15 août 1938, qui le rendit impotent pour le reste de sa vie, empêcha peut-être Jean-Marie Carette de donner ensuite tout son rendement et de développer son exploitation matérielle au rythme d'autres entreprises semblables ; mais il lui laissa, dans sa chaise roulante, le moyen de diriger encore honnêtement son affaire, sans jamais se laisser abattre, et de léguer à son épouse et à ses enfants l'instrument d'une subsistance confortable.

Les Boîtes Excelsior Liée

Boîtes à beurre se fabriquaient déjà chez Charles Chassé, boîtes à pilules et autres chez Emery Dulac. Pourquoi ne pas fabriquer aussi des boîtes de carton, utilisées sur une échelle plus haute et plus diversifiée ? Il y avait même une clientèle locale déjà prometteuse : la pâtisserie Vachon.

C'est cela qui suscita, le 15 septembre 1938, l'association financière et technique de MM. Antonio Veilleux, président, Maurice Duval, vice-président, et Hervé Savoie, directeur-gérant, sous la raison sociale : *Les Boîtes Excelsior Ltée.* L'atelier s'installa d'abord dans un entrepôt chez M. Rémy Taschereau, non loin de la chapelle Sainte-Anne. En 1944, il n'avait pas eu le temps de prendre l'extension qu'il a maintenant ; mais il employait déjà 20 ouvriers.

La Corporation Baronnet Limitée

Pour terminer ce chapitre, nous voici, lors du deuxième centenaire paroissial, avec la benjamine de nos industries, la *Corporation Baronnet Limitée*, toute jeune encore, mais déjà « résolue » pour son âge. Avec elle nous tenons à la fois la bouée de sauvetage attrapée, après le naufrage de l'industrie de la chaussure, et le filin qui nous rattache, par delà les années, à la grande industrie du bois.

Nous avons vu ci-devant l'édifice désaffecté de la Regina Shoe mis en vente publiquement, en mars 1941. Le 6 juin suivant, *Le Soleil* publiait la photo de l'immeuble et annonçait que le contrat de vente devait se signer instamment avec MM. Édouard et Charles Lacroix, commerçants de bois natifs de Sainte-Marie, associés à MM. J. Beaubien et M. Demers, deux étrangers.

Les nouveaux propriétaires, gens prudents et pratiques, étudièrent la situation, pour voir sur quel pied partir. Après quelque temps, le 11 mars 1942 ⁴⁶, s'organisa une société au nom civil de *Corporation Baronnet Limitée*, avec capital autorisé de \$50,000. Président, M. Charles Lacroix ; vice-président, M. Wilbrod Langlais ; directeur-gérant, M. Louis-Joseph Lapierre ; secrétaire-trésorier, M. Alphonse Landry ; deux autres directeurs de Sainte-Marie : MM. Louis Vachon et Louis-Philippe Nadeau.

Le promoteur était incontestablement M. Lacroix, mais le cerveau-direction s'identifiait à M. Lapierre, un homme qui avait de grandes connaissances dans le bois ouvré. Au début des travaux, en juillet 1942, cette industrie spécialisée n'employait que 15 ouvriers. Mais, rendue au printemps de 1944 ⁴⁷, elle occupait, dans ses ateliers de trois étages et sous-bassement, dimensions de 197 pieds par 125, un personnel de 61 employés, en majorité des chefs de familles de Sainte-Marie. Et l'on fabriquait des ameublements de chambres surtout, des pupitres de classe, des tabourets et tables de différents genres, le tout en bois solide, merisier de la région principalement. La production passait à des distributeurs en gros du Québec et du Nouveau-Brunswick.

RÉFÉRENCES

1. AJB, notaire J.-N. Chassé.
- 2 et 3. AJB, notaire Pierre Théberge.
4. AJB, Enregistrement des Sociétés, vol. I, pages 85-87.
5. FSM, Journal particulier de Lindsay, page 117.
6. AJB, Enregistrement des Sociétés, vol. II, page 15.
- 7, 8 et 9. AJB, notaire E.-E. LaRue.
10. AJB, Enreg. des Sociétés, vol. II, page 17.
11. AJQ, notaires Achillas Mercier.
12. Palais de Justice de Montréal, notaire Georges Normandin.
13. AJB, notaire G.-S. Théberge.
14. AJB, notaire P.-A. Angers.
15. Minutier du notaire Edward Bruen Worthington, Sherbrooke.
16. AJB, notaire E.-E. LaRue.
- 17 et 18. AJB, notaire Félix-Georges Fortier, de Beauceville.
19. AJQ, notaire Jean-Alfred Charlebois.
20. AJB, notaire G.-S. Théberge.
21. AJB, notaire Alzire Tardif.
22. *Statuts de Québec*, 5 Édouard VII, chapitre 84.
23. *Ibidem*, 5 Georges V, chapitre 119.
24. *Revue de Jurisprudence*, volume 38, 1932, pages 139, 156, 163, 164.
- 25 et 26. Actes devant le notaire Arthur Pelchat, Sainte-Marie.
27. AJB, notaire G.-S. Théberge.
- 28 et 29. AJB, notaire Thomas Lessard.
30. AJB, notaire E.-E. LaRue.
31. Acte devant le notaire Arthur Pelchat, Sainte-Marie.
32. On trouve ces lettres patentes et les autres mentionnées ci-après, à leurs dates respectives, dans la *Gazette officielle de Québec*.
33. *L'Action Catholique*, 19 mai.
34. *La Beauce industrielle et économique*... Louis-Alfred Ferland (éditeur) pour la Chambre de commerce de Ste-Marie de Beauce, 1940 (?), page 11.
35. *L'Action Catholique* des 21 et 22 février 1933 ; *L'Éclaireur* (Beauceville) des 16 février et 23 mars.
36. *La Vallée de la Chaudière* du 4 mars 1938 et *L'Action Catholique* du 8 mars.
37. *La Vallée de la Chaudière* du 13 mai 1938.
38. Procès-verbaux du conseil du village.
39. *Le Guide*, 2 juin 1937.
40. AJB, notaires Théberge et LaRue.

41. Procès-verbaux du conseil du village, 4 oct. 1924 et 2 mai 1925.
42. AJB, Enregistrement des Sociétés, vol. V, page 286, le 27 janvier 1926.
43. *Ibidem*, vol. VI, page 59.
44. AJB, notaire Thomas Lessard.
45. Acte devant le notaire Arthur Pelchat, Sainte-Marie.
46. *Gazette officielle de Québec*, 1942, page 1840. Lettres patentes supplémentaires accordées par le lieutenant-gouverneur, le 11 mars 1942 : de \$5,000 à \$50,000. en actions ordinaires.
47. *L'Éclaireur*, édition spéciale du 23 mars 1944 (*La Beauce Économique*).

CHAPITRE XLVII

Le commerce

(Commandité en partie par MM. Louis Vachon et Guy Lacroix)

Commerce et finance sont devenus les deux « grands » de la vie économique. Tout leur est soumis, même l'industrie, qui leur sert tantôt de fournisseur, tantôt de champ d'investissement.

Dans notre régime capitaliste, plus de production, plus de commerce ; plus de commerce, plus de finance ; et cela recommence, dans une ascension continue, comme celle d'un escalier en spirale. On n'en discerne pas trop bien le sommet. Mais on voit que ça monte ; on y grimpe collectivement et presque aveuglément, jusqu'à ce qu'un trouble majeur vienne détriquer le mécanisme et provoquer une dégringolade économique. N'allons pas plus loin dans cette spéculation, de peur d'épater les technocrates ! Nous nous garderons même, dans nos deux siècles d'histoire, de forcer l'analyse des facteurs économiques. Décrivons seulement ce que nous pouvons apercevoir en cours de route, au niveau des institutions concrètes.

Pour concevoir ce que fut le commerce primitif de la Beauce, il faut nous reporter aux conditions générales de la Nouvelle-France, en période et territoires de colonisation : une civilisation foncièrement agricole avec apport complémentaire du commerce des fourrures. Nos historiens ont même dénommé cette période : « Le Comptoir ». Le comptoir dominait l'économie et surtout le commerce. Le comptoir a existé dans la Beauce, à cause du passage fréquent des Abénaquis, alliés sympathiques des Français. Mais il n'a pas existé sur une grande échelle, pas même au point d'y susciter le moindre poste de traite véritable. On était, à vrai dire, trop près de Québec.

Le seul indice que nous ayons trouvé de quelque commerce dans la Beauce du régime français, c'est la présence répétée, dans les registres de Sainte-Marie, du 18 novembre 1753 au 6 mai 1756, de Jean Druilhet Lateclerc, « négociant du dit lieu ». Il avait été auparavant garde-magasin du Roi en Acadie ; il signait très bien son nom. Marié à Beauport à Louise

Laurent, le 29 janvier 1753, il y était retourné avant le 16 août 1757. Mais, ce que le *Dictionnaire généalogique* de Mgr Cyprien Tanguay semble ignorer, c'est qu'il avait eu le temps d'avoir deux enfants à Sainte-Marie.

Nous passons de ce pas à l'aurore du 19^{ème} siècle, pour retrouver la piste du lucre, mais, cette fois, avec plusieurs représentants presque simultanément. Commençant vers 1800 et finissant avant 1809, un nommé Henry Hall est marchand à Sainte-Marie, d'après les comptes de la fabrique et nous savons par ailleurs qu'il avait une terre voisine au sud de celle du curé. François Desruisseaux est marchand peut-être aussi depuis 1800 ; il est signalé comme tel le 25 mars 1805¹, meurt à 45 ans et on fait son inhumation le 27 janvier 1810. Basile Deblois, nanti de plusieurs métiers, se dit marchand, à son tour, le 1er février 1809, dans une requête à la cour du Banc du Roi contre T.-P.-J. Taschereau.

Mais la vedette, au cours de cette première décennie, appartient à la société entre le même Taschereau surnommé et son frère cadet Jean-Thomas. Des fils de nobles, ou prétendus tels, ne craignaient pas de déroger en se livrant au négoce. Le 22 septembre 1804, Étienne Voyer vend sous seing privé à T.-P.-J. Taschereau, pour 20 piastres d'Espagne, la devanture de sa terre entre le chemin et la rivière, une lisière de deux arpents et demi de longueur, de la place de l'église en descendant (les propriétés actuelles de M. Dominique Bolduc et les suivantes). Après avoir formé avec son frère, le 1er décembre, une société privée pour le commerce en détail, dans un magasin ouvert le même jour, Taschereau lui cède, le 10 du même mois², la moitié indivise de l'emplacement acquis d'Étienne Voyer pour cette fin.

Nous avons des raisons de croire que T.-P.-J. Taschereau s'était préparé en même temps un foyer personnel à Sainte-Marie, pour y résider désormais, son mariage ayant eu lieu sur les entrefaites, le 25 janvier 1805. Non content, du reste, de cet emplacement du début, il négocia un échange avec Étienne Voyer, le 21 février suivant³, pour obtenir le reste de sa terre, jusqu'au rang Saint-Gabriel, au nord-ouest de celle du curé. Et de nouveau, le 22 mars⁴, il en transporta la moitié à son associé, Jean-Thomas. Les deux frères s'intitulaient alors « co-propriétaires ».

Ce commerce débutant, T.-P.-J. Taschereau le mit sous la garde d'un commis, dès le 10 janvier⁵, surtout en prévision de la vente des boissons, dont on devait obtenir le permis en avril suivant. Ce commis se nommait Louis Parent. Quel fut le résultat de l'entreprise ? Tout ce que nous savons, c'est que l'intérêt des propriétaires les porta à dissoudre leur con-

trat de société dès le 6 août 1808 ⁶. Le magasin a dû fermer dès lors, si ce n'était pas déjà fait.

Nous ne continuerons pas ici cette énumération. Nous reprendrons tantôt seulement les principaux commerces qui ont tenu la vedette au cours du dernier siècle (1844-1944). Mais avant d'y passer, signalons que Sainte-Marie a été longtemps un poste stratégique, une tête de pont commerciale pour tout le reste de la Beauce et les cantons avoisinants. On a vu déjà s'y établir un poste douanier canado-américain, s'y arrêter un certain temps le service postal ; on y verra se former une concentration d'hôtels et de magasins, pour ne pas dire d'hôtels-magasins. Car, de même que les postillons étaient des charretiers tout désignés pour les voyageurs, de même les hôteliers ou aubergistes étaient les mieux placés comme vendeurs ou regrattiers.

Et tout cela tenait au fait majeur que Sainte-Marie fut un temps la plaque-tournante de toutes les communications entre Québec et la Nouvelle-Angleterre. Ce fait s'est réalisé quand on détourna la sortie du chemin de Graig par les routes reliant Saint-Sylvestre à Sainte-Marie, en 1817, et quand s'ouvrit définitivement, en 1830, le chemin de Kennebec, à travers la frontière du Maine. Alors, tout passa par Sainte-Marie, de Québec à la Beauce, aux Cantons de l'Est et aux États-Unis. À dix lieues du terme de départ ou d'arrivée, c'était une étape et un relais tout indiqué à la circulation. Notre village offrait le charme et l'accueil au repos des voyageurs. La décentralisation en faveur des autres paroisses de la Beauce ne s'est opérée graduellement qu'après la pénétration du chemin de fer.

Qu'on nous permette de dresser ici un tableau comparatif des maisons de commerce dans les principales paroisses de la Beauce, d'après les recensements et les bottins de diverses dénominations (nous mettons ici ensemble tout ce qu'on appelle boutiques, auberges ou magasins ; notons toutefois que l'importance des commerces prime sur leur nombre assez souvent) :

	1832	1844	1857	1871	1883	1897	1911	1917	1944
Sainte-Marie	6	4	14	5	7	11	13	13	17
Saint-Joseph	3	2	5	5	9	8	18	11	18
Saint-François	8		5	7	7	8	21	12	21
Saint-Georges		3	7	8	10	14	12	22	31(?)

L' « Acte des Municipalités et des Chemins du Bas-Canada » ^{6a}, sanctionné le 30 mai 1855, en vertu duquel se sont érigées définitivement nos municipalités de paroisses, leur accordait le droit exclusif (art. XXIII, 6) de réglementer la vente des boissons, et ce à leur profit, par la perception

du prix des *licences*, selon un taux établi par la loi. On avait une disposition analogue (par. 7) pour les « charretiers et rouliers ». Rien cependant n'était prévu pour autoriser les commerces d'autre nature. On se rendit compte de cette lacune et on la corrigea deux ans plus tard ^{6b}, avec des amendements ou adaptations par la suite.

Le conseil de Sainte-Marie, impuissant pendant longtemps à réaliser assez de revenu sous forme de taxe foncière, voulut se reprendre en faisant payer pour des permis de commerce et des amendes pour les contraventions. Mal lui en prit : sa résolution, votée le 4 mars 1872, dut être abrogée le 6 mai, « à cause de l'agitation et du mécontentement créés par ce règlement ».

On revint avec une mesure analogue, le 7 mars 1891, mais seulement contre les étrangers pénétrant dans le territoire de la municipalité : courtiers, négociants, colporteurs, etc. Dans le cas d'un cirque, le permis serait de \$15. Après la séparation du village en municipalité distincte, tous les marchands résidents s'entendirent pour obtenir de leur conseil, le 1er août 1914, la remise en vigueur de l'ancien règlement concernant les vendeurs de l'extérieur, spécialement les « porteurs de cassette » (pedlars).

Parmi les principaux commerces de Sainte-Marie, depuis le milieu du siècle dernier, nous choisissons pour commencer celui qui eut à son origine une demoiselle Thérèse Ponsant, marchande à Sainte-Marie depuis au moins 1834, d'après les papiers Villade, aux archives de la fabrique. C'est elle qui devait plus tard donner à l'église les tableaux de notre chemin de croix actuel. Nous ignorons où elle avait d'abord établi son magasin. Mais, le 19 avril 1839 ⁷, elle achète de Jean-Baptiste Bonneville l'emplacement au bord de la rivière, qu'avait utilisé auparavant la société des deux frères Taschereau. En 1852, elle décidait de se mettre à ses rentes et se faisait construire ⁸ une belle résidence, de 36 pieds par 20, au bout sud-est de son terrain, donnant sur la place de l'église. Thérèse Ponsant est morte le 21 janvier 1871. Sa vieille maison, avec une tourelle à chaque extrémité, lui a survécu jusque dans les années 1920.

Cependant, cette propriété avait été achetée depuis le 8 avril 1856 ⁹, par un nommé Joachim Lemieux, jusque là marchand à Saint-Isidore. Il y avait alors hangars et étables, avec la maison, sur un terrain de 165 pieds de front. En fait, ce marchand avait déjà commencé à figurer dans les comptes de la fabrique depuis 1855. Il avait un magasin depuis qu'il avait loué, de François Bilodeau, le 10 avril 1852 ¹⁰, et acheté ensuite de son voisin, François Samson, le 26 juin 1854 ¹¹, les propriétés actuelles de John Beshro et 25 pieds de front dans l'emplacement de M. Eugène Gagnon. Il semble

bien que c'est là que Joachim Lemieux ait commencé son commerce à Sainte-Marie, par l'intermédiaire de commis ou d'agents. Mais, à partir du jour où il acquit la propriété de Thérèse Ponsant, en 1856, on a tout lieu de croire que non seulement il y réside, mais aussi qu'il y tient son magasin, de plus en plus considérable. Au reste, il a tellement spéculé sur les immeubles avoisinants, des deux côtés de la rue Perreault et jusqu'au rang Saint-Gabriel, qu'il serait trop long et inutile de le suivre. Il s'était même assuré, au bénéfice de son commerce, le 17 février 1858¹², le loyer d'une maison avec étable, propriété de Pierre Lecours dit Barras, pour servir d'auberge à ses clients et charretiers, près de la traverse de Lévis. Le bail comprenait le passage sur les bateaux traversiers pour ceux qui logeraient à l'auberge et toutes les boissons pour l'usage de la maison, « mais non pas pour les animaux » ; précaution sage de garder au moins les chevaux en bonne forme, en les astreignant au régime... Lacordaire !

Au grand recensement de 1871, deux commis, nommés André Jacques et Thomas Dallaire, étaient en service chez Frédéric Morency, marchand de Sainte-Marie. Thomas Dallaire, venu de Sainte-Claire, courtisait peut-être déjà la nièce de son patron, Anathalie Morency, avec laquelle il devait convoler le 20 octobre 1872. Mais, dès avant son mariage, il s'était transporté chez Joachim Lemieux, lui aussi un futur oncle, puisqu'il avait pour femme la sœur de Frédéric Morency. La différence était cependant, que Joachim Lemieux n'avait pas d'autre postérité qu'une fille, encore jeune, et, de toute façon, incapable de conduire un gros commerce.

Toujours est-il qu'il accueillit Thomas Dallaire, le 6 mai 1872, non pas seulement comme commis, mais comme collègue, par un acte de société enregistré le 19 juin suivant¹³. La société Lemieux et Dallaire a été renouvelée sous le même nom et enregistrée de nouveau le 23 mai 1883¹⁴, selon les termes d'un contrat signé deux jours avant, devant notaire¹⁵.

Cette fois, Joachim Lemieux faisait ses derniers arrangements. Il mourut, en effet, à 68 ans et 10 mois, le 14 juillet 1883. Sa fille, mariée à André-E. Vallerand, demeurait à Québec. C'est elle qui prit la direction de la succession et la part de la société Lemieux et Dallaire, jusqu'à ce qu'on en vint à dissolution, le 16 juin 1891,¹⁶ après la mort de la dame Vallerand. L'actif valait alors \$55,450. Mais Dallaire devait encore presque toute sa moitié à la succession Vallerand. N'empêche qu'il s'était bâti sur place la grosse maison-magasin en brique rouge, que les premières livraisons de *La Vallée de la Chaudière* exhibaient en gravure, dès février 1891. Ce même journal annonçait, le 22 décembre 1892, que Thomas

Dallaire venait d'essuyer un léger incendie, aussitôt indemnisé par les assurances. Enfin, les vieux n'ont pas besoin qu'on leur dise que cette maison a été la première à disparaître dans la conflagration du 15 juillet 1926.

Thomas Dallaire, qui avait eu quelque temps d'autres magasins à Saint-Joseph et à Saint-Georges, ne voulut pas, pour des raisons personnelles, remettre son commerce à ses fils Arthur et Alphonse. Quand il se sentit faiblir, il le confia plutôt à sa bru, Eugénie Beaudoin, épouse d'Alphonse, avec celui-ci comme « gérant ». Dans ce transport, enregistré le 18 juillet 1913¹⁷, la raison sociale reste encore « Thomas Dallaire et Cie ». De même, le 1er juin 1922¹⁸, dans le renouvellement de déclaration de Mme Alphonse Dallaire, après la mort du vieux beau-père, arrivée le 1er mars 1917.

Le sort de cet ancien commerce, qui commençait à périlcliter un peu, se trouva scellé par l'incendie de 1926. Il ne s'en releva pas ; Mme Dallaire vendit plutôt des emplacements à divers particuliers, depuis le poste d'essence actuel jusqu'à partie du bureau de poste.

Quant à son mari, il accepta la main tendue d'un compatriote, Linière Poulin, dont il est question comme marchand, dans les procès-verbaux du conseil du village, dès 1926. On forma la société « Dallaire et Poulin », dont *L'Action Catholique* du 19 mai 1928 dira qu'elle attire une grosse clientèle. La raison élémentaire était l'absence d'autre magasin important à Sainte-Marie, après la conflagration. On avait adapté à cette fin l'ancien entrepôt des grossistes Gagnon et Tardif, bâti naguère par Thomas Carrette, avant l'incendie du bas du village en 1913.

Mais le commerce et la société Dallaire et Poulin ne durèrent pas longtemps. *L'Almanach* des adresses du village, édition de septembre 1933, nous indique que Linière Poulin a déjà transformé son magasin pour y ouvrir l'Hôtel Ste-Marie. Alphonse Dallaire a suivi son épouse dans un autre poste de commerce, à savoir le restaurant Laliberté.

Nous passons maintenant à une maison de commerce dont la genèse suit un peu la précédente, mais qui la dépasse en importance et en durée. Il s'agit du poste maintenant occupé par une succursale des magasins *Laurentiens*.

Un certain Henri Talbot (dit Gervais), marié à Québec depuis 1825, était devenu marchand à Sainte-Marie avant 1847. Cette année-là, le 14 février^{18a}, la fabrique louait sa maison, donnant sur la place de l'église, pour servir de presbytère durant la reconstruction. Mais la femme de Talbot, Mary Canty, avait une autre maison, à son nom personnel (ils étaient

apparemment séparés de biens), au coin nord-ouest de la rue Perrault et du grand chemin. Le 17 juin 1847¹⁹, justement, elle renouvelait son titre de propriété pour cet emplacement, qu'elle avait acheté du shérif le 19 mars 1844.

Dans ce dernier acte, on désigne Henri Talbot comme hôtelier. Mais, dans son cas comme dans plusieurs autres que nous avons relevés, hôtelier et marchand faisaient bon ménage, pour ne pas dire bon commerce. Et la vocation *mercantile* de notre homme se prouve amplement par le fait qu'il était fournisseur des soldats cantonnés dans la Beauce, comme on le voit par sa correspondance avec le Commissariat militaire de Québec, en particulier une lettre du 7 mai 1847²⁰.

Nous ignorons quelle a été pour lors l'envergure et le sort de ce poste de commerce. Mais il allait changer de mains assez tôt. Talbot étant mort, la famille s'en retourna à Québec, mais pas avant qu'un des héritiers, Georges Talbot, ait forcé la succession, i.e. Mary Canty et les autres enfants,²¹ à faire vendre par le shérif la propriété dont nous nous occupons présentement. Le 20 avril 1858, celle-ci était adjugée à Joachim Lemieux.

La nouvelle acquisition constituait déjà un poste de commerce, si celui-ci n'avait pas été fermé antérieurement à la vente. En tout cas, le site même était on ne peut plus avantageux pour un magasin. Joachim Lemieux était déjà pourvu du sien, nous l'avons vu, depuis 1856. Alors, il résolut de passer le tour à un de ses beaux-frères, Frédéric Morency, plus jeune que lui. Et, à partir de ce jour, on pourra voir régner entre ces deux gros marchands la, plus étonnante concurrence, sans aucune teinte sérieuse de rivalité ni d'acrimonie. N'est-ce pas déjà un concours de circonstances assez singulier, si ce n'est pas une affaire toute préméditée, que Joachim Lemieux, le premier, soit parti de Saint-Isidore pour venir se marier à une Morency de Sainte-Marie, tandis que son beau-frère, Frédéric Morency, soit parti de Sainte-Marie pour aller épouser une fille de Saint-Isidore, le 1er mars 1859 ? Il y a de ces constatations pour le moins curieuses.

Frédéric Morency ne commençait pas avec rien. Il était de la famille la plus cossue de Sainte-Marie : son père Jacques et son frère Georges ont été nos deux gros richards, au dernier siècle. Il avait dû, par ailleurs, commencer assez jeune. Dès 1858, les comptes de fabrique signalent déjà des achats chez Frédéric Morency. Plus que cela, en consultant *La Vallée de la Chaudière* du 26 février 1891, nous voyons une annonce qui le donne comme « marchand général en gros et en détail » . . . et son magasin comme maison « fondée en 1852, la plus vieille du comté de Beauce ». S'il n'y a pas là une hyperbole publicitaire, nous nous demandons où Frédéric

Morency a pu débiter dans le commerce. Peut-être n'était-il que commis ou associé avec un autre marchand dans sa famille.

Tant que le chemin de fer Québec Central n'eût pas atteint la paroisse de Saint-François, Morency a été le marchand le plus influent et le mieux coté de toute la Beauce. Les agences commerciales, en 1883, l'évaluaient entre vingt et quarante mille dollars²². C'est de son temps que fut construit ce vaste et splendide édifice en brique jaune d'Écosse, qui a brûlé en 1926.

Frédéric Morency mourut le 8 novembre 1890. Deux ans auparavant, il avait fait le voyage d'Europe et de la Terre Sainte et avait rapporté de Rome une miniature en bronze de la statue de saint Pierre assis sur un trône de marbre, qui se trouve dans la basilique vaticane. Il avait donné à l'église cette petite statue, indulgenciée au bénéfice des fidèles lui baisant le pied, comme à Saint-Pierre de Rome. Longtemps placée près de la porte du chemin-couvert, du côté de la rivière, elle est maintenant dans la sacristie, près de la porte donnant au presbytère.

Après la mort de son mari, la veuve a continué le commerce, dont elle héritait de la moitié indivise. Son fils Joseph-Alfred, qui était avocat, fut d'abord gérant de l'entreprise ; mais il partit un commerce ailleurs, à son compte, le 17 juin 1892. C'est alors son frère Édouard qui assumait la gérance. Avant de mourir à son tour, la veuve vendit ses droits à ce dernier, pour \$15,000, le 22 février 1907²³. Malgré les changements d'administrateurs, le nom social est toujours demeuré *Frédéric Morency* ; et ce nom seul valait toute autre recommandation.

Mais il y a une fin à toute chose ; même à la succession Morency, qui un jour se révéla incapable de continuer la tradition. Pendant la première guerre, bien des commerces n'ont pu suivre l'évolution économique, trop rapide, et ont fait faillite. Ce fut le cas de la maison Morency. L'avis de faillite fut inscrit dans la *Gazette officielle de Québec* du 14 août 1915 (p. 1996) et la vente par le shérif, dans celle du 31 décembre (p. 3,281). Tout était à liquider : immeubles à Sainte-Marie et à Sainte-Sabine (où Morency avait aussi un petit magasin), fonds de commerce (évalué à \$24,000.), piano automatique, deux chevaux, voitures, automobile Hudson (\$3,200.), assurances-vie (\$12,000.), etc. Une liquidation, pour ne pas dire un lavage en règle ! La vente à l'encan eut lieu le 18 janvier 1916 ; et, pour ce qui est des immeubles à Sainte-Marie, elle s'est complétée devant notaire le 5 juillet suivant²⁴. On rapporte qu'Édouard Morency, ne voulant pas quitter les lieux de bon gré, se vit expulser par voie judiciaire et se retrouva sur le trottoir, avec son mobilier domestique.

L'acquéreur était Jean-Baptiste Lacroix, l'oncle de Charles, Édouard et Jean-Thomas. Il n'en était pas à ses débuts dans le commerce. Après avoir commencé à Saint-Elzéar, où il s'était marié successivement en 1881 et en 1893, il s'était ensuite transporté à Saint-Charles de Bellechasse, où il figure comme marchand, dans le *Lovell's Directory* de la Province pour 1910-1911. Ensuite il ouvre des succursales à Sainte-Claire et à Sainte-Germaine, celle-ci commençant le 12 novembre 1912²⁵. Ayant acquis pour la somme d'environ \$15,000., les immeubles de Morency, à Sainte-Marie, il y garda aussi le premier commis, Alfred L'Heureux, un homme qui lui demeurera fidèle et extrêmement précieux.

Le beau magasin de Jean-Baptiste Lacroix et le grand hangar, avec son *punch*, continuèrent d'être fréquentés à cœur de semaine par une nombreuse clientèle, la plus nombreuse, en fait, venue non seulement de Sainte-Marie, mais tout autant des paroisses environnantes. Et c'est là qu'on attachait les chevaux, les dimanches et fêtes, durant les offices, pour les mettre, ainsi que les voitures, à l'abri des intempéries. Dans une vitrine du hangar, au-dessus de ce port d'attache, il y avait un beau cheval, grandeur naturelle, en papier-mâché, d'un beau gris-pommelé, pour annoncer la vente des harnais. Dans le magasin, aux heures d'affluence, par exemple à la veille de la messe de minuit, les habitants se rassemblaient, dans l'unique but de tuer le temps, à la chaleur, en jasant et en fumant. Loin de leur en chercher noise, M. Lacroix passait lentement d'un groupe à l'autre, saluant de son perpétuel chapeau-melon, disant un mot à celui-ci, un mot à celui-là, en offrant discrètement sa marchandise : « Chère madame, êtes-vous servie ? ». Ce sont des souvenirs du jeune âge qui nous reviennent...

Jean-Baptiste Lacroix mourut le 20 mars 1926. Ce furent des funérailles grandioses, dans l'église de Sainte-Marie, où, pour la première fois sans doute, on distribua sur-le-champ des souvenirs mortuaires aux invités et aux chefs de familles qui assistaient. L'été suivant, le 15 juillet, tout l'établissement était rasé au sol, dans une conflagration.

Ces deux épreuves devaient modifier radicalement le sort de la maison de commerce. Des délais inévitables, dans le règlement d'une importante succession, retardèrent la reconstruction. On ne s'y mit qu'au printemps 1928 et le magasin, rebâti sur un autre plan, devait ouvrir en septembre. Pour arriver à en faire les frais, Louis-Philippe Lacroix, le fils aîné du marchand défunt, dut se mettre en société avec ses cousins, les deux frères Édouard et Joseph Lacroix, de Saint-Georges : ce fut la société *J.-B. Lacroix, Enr.* Et l'on reprit l'ancien commis Alfred L'Heureux.

Mais cet arrangement ne fut pas de longue durée. Alfred L'Heureux, déjà âgé, ne put s'accommoder à ses nouveaux patrons. Louis-Philippe Lacroix lui-même laissa la société, dont il était le gérant, dès qu'il put inaugurer un autre poste de commerce à son compte, en 1931, un magasin de la chaîne « Red & White ». Et ce fut dans l'ancienne propriété de Mme Alfred Pelletier, ou l'ancien bureau de poste, sur la place de l'église. D'abord locataire, Lacroix finit par l'acheter, le 16 octobre 1936²⁶. En 1944, c'était déjà un bon magasin général.

Édouard Lacroix et Frères continuèrent le commerce à l'ancien poste. C'est Jean-Thomas qui en devint le gérant. En 1944, il était aidé dans cette tâche par ses fils Guy, Jacques et Roger, à la mesure de leur âge, avant qu'ils vinssent à prendre eux-mêmes la direction de l'entreprise.

Bien avant d'avoir inauguré, vers 1928, un magasin de confections à Québec, les frères Beshro, originaires de Syrie, avaient été des marchands colporteurs, précisément de ces « porteurs de cassette » contre lesquels notre conseil du village imposait une taxe, le 1er août 1914.

Les deux frères Elias et Johny Beshro sont vite devenus des figures familières à Sainte-Marie. D'ailleurs, leur première association, du 24 octobre 1913²⁷, était née expressément pour le « commerce des marchandises sèches à Sainte-Marie et dans le district de Beauce ». Et ils commencèrent dès lors à vendre par les portes, d'abord à pied, puis en voiture à cheval. Ils résidèrent à Scott quelque temps.

Il y eut plusieurs changements dans la constitution de la société Beshro. D'abord, Johny a laissé Elias, dès le 27 avril 1914. Puis, il s'est réuni à lui, le 3 mai 1916, ainsi que ses autres frères Amcé, William et Joseph ; on s'intitula alors *Beshro et Frères*. Ensuite Johny et William Beshro s'associent à leur compte le 17 janvier 1918, société qui sera dissoute le 30 décembre 1919. Pendant ce temps, les trois autres frères, restés ensemble, s'enregistrent sous la raison sociale *Elias Beshro*, le 22 juillet 1918. Nouveau remaniement le 15 juin 1928²⁸ : Elias, Joseph, William et Johny se rejoignent sous le nom de *Beshro et Frères, Co.*, mais, cette fois, avec deux camarades : Georges et Salomon Medemayer. Les immigrants de nationalités du Proche-Orient se sont toujours soutenus et même associés, de plus puissants à plus faibles, de plus anciens à nouveaux venus.

Elias et Johny Beshro sont les deux qui ont persisté à Sainte-Marie et les bottins commerciaux en font deux marchands distincts, en 1928

comme en 1933. Elias a acheté d'Ernest Carette l'ancien hôtel Paradis, transporté de la place de l'église à la rue principale, après le feu de 1926. Johny, de son côté, a acquis l'ancienne maison de Thomas Carette, voisine du magasin Lacroix. Elias, l'aîné, est mort le premier. Il n'avait qu'un garçon adoptif, Camil Darac, qui hérita du magasin et c'est lui qui dirigeait le commerce en 1944.

De par le désir de ses parents, il avait épousé, en 1930, une fille de sa nation, nommée Rose Romi. Les fréquentations s'étaient opérées par correspondance et photographies, avant qu'on fit les frais de voyage de la fiancée, depuis la lointaine Syrie. Et le mariage, contracté devant l'Église catholique, avec les permissions de règle — car il s'agissait de schismatiques —, ouvrit la porte à la réconciliation publique, peu de temps après, de tous les Beshro de Sainte-Marie, adultes et enfants, à la suprématie romaine.

Le cinéma est une forme de commerce, et très puissante aujourd'hui. Avant de devenir l'affaire de la haute finance et des entrepreneurs en scandale, il a eu des débuts plutôt édifiants. À preuve, les deux premières apparitions à Sainte-Marie, à la salle du Collège, des « vues animées ». Et on sait de quels mouvements saccadés elles étaient... animées. Le curé annonçait pour le vendredi, 15 janvier 1909, « la vie de N.S. J.C. par vues animées, entrée 25 cts et 15 cts ». Le 6 juin 1911, figurait à son tour le congrès eucharistique international de Montréal, en 1910. Et cela a continué, par exemple les 8 et 9 juin 1923, toujours au Collège, qui offrait la seule salle de spectacle un peu convenable.

Le cinéma a cependant commencé sur une base commerciale à Sainte-Marie, dans le temps de la prospérité et de la croissance de la population provoquées par les opérations de la Regina Shoe. C'est, en effet, le 6 décembre 1930, que le conseil du village autorisait M. Louis Vachon à donner des vues animées, « dans une des bâtisses de M. Ernest Carette », à condition que la salle fût conforme aux exigences de la sécurité publique. Ce n'était toutefois qu'un local temporaire, dans la maison occupée ensuite par le restaurant Thibodeau. Mais M. Louis Vachon, le promoteur, à qui l'audace ne manquait pas, a construit en 1931 une salle plus grande et plus fonctionnelle, qui fut dénommée « Théâtre Bellevue ». C'est dans cette salle de spectacle que se tenaient, dès le 15 octobre et pour plusieurs années par la suite, les séances du congrès diocésain de l'U.C.C. Ce soi-disant « théâtre » existe encore : mais il a perdu son nom primitif et M. Louis Vachon

l'avait déjà vendu, en 1944, au notaire Louis-Philippe Turgeon, de Beauville.

Un autre commerce, pareillement, que l'exploitation d'un service d'autobus. Et ce fut encore une initiative de M. Louis Vachon, en 1942, avec un autobus qui n'était peut-être pas du dernier cri, mais qui s'avéra d'une grande commodité publique dans le village, aux heures d'arrivée et de sortie des offices religieux, des industries, des écoles, des terrains de jeux, etc. Certains de ces transports étaient une gracieuseté du propriétaire. Le service d'autobus était utile et rentable à la fois, puisqu'il existe encore, bien que M. Vachon l'ait vendu à un M. Raymond Drouin, de Saint-Isidore.

Dans le but de promouvoir l'industrie et le commerce, une chambre de commerce locale peut rendre service, dans la mesure où elle se tient éveillée et laborieuse. Notre Chambre de Commerce de Sainte-Marie a malheureusement fait ses premières armes dans une période de prospérité factice et passagère, celle de l'industrie de la chaussure au milieu d'une crise économique générale par ailleurs. Aussi n'a-t-elle pas eu la chance de s'aguerrir vraiment, dans son champ d'activité normal ; elle paraît avoir été longtemps surtout un club social et une société de beaux discours. De nombreux et parfois copieux rapports de journaux nous parlent de ses diverses manifestations. Il suffira de résumer et d'énumérer.

La C. de C. a vu le jour le 26 avril 1930, après l'obtention d'une charte fédérale, et les 65 adhérents de la première assemblée, à la salle publique, ont élu leurs 12 directeurs, qui, à leur tour, ont choisi leurs officiers : président, Wilfrid Nadeau ; vice-président, Joseph-Nérée Doyon ; secrétaire, Mtre Léo Bureau ; trésorier, Henri Bergeron. Et tous obtinrent un nouveau mandat en 1931. On disait du président qu'il était « un de ceux qui eurent les premiers l'idée de jeter les bases d'une Chambre de Commerce à Sainte-Marie »²⁹.

On venait alors d'obtenir, par l'intermédiaire de l'agronome Joseph Ferland, des cours abrégés offerts gratuitement par le Ministère de l'Agriculture, auxquels près de 700 cultivateurs du bas de la Beauce prirent part, à Sainte-Marie, dans l'église, pendant quatre jours, du 2 au 5 février 1931. En 1933, le 11 février, la C. de C. publiait une longue résolution, pour répliquer aux démarches des syndicats catholiques de Québec contre l'industrie de la chaussure en Beauce, sous la prétention qu'elle constituait une concurrence déloyale aux manufactures des villes. Cette démarche opportune, effectuée de concert avec d'autres groupes de pression, a sans

doute contribué à influencer pour le moment les autorités politiques en faveur de la Beauce.

Un mois plus tard, le 11 mars 1933, la C. de C., emboitant le pas avec tous les groupements patriotiques, contribuait à la campagne provinciale de refrancisation, en offrant un dîner-causerie, à l'hôtel Larochelle, à tous les maires et délégués des autres C. de C. de la Beauce, avec l'appui du ministre de la Voirie, l'hon. Joseph-Édouard Perrault. Il y eut, en plus de quelques discours, un longue conférence par l'avocat Horace Philippon, président de la Société des Arts, Sciences et Lettres de Québec. À la suite de cette démonstration, la Chambre locale, qui avait alors des réunions chaque semaine, forma un comité de refrancisation, ayant mandat de collaborer avec les autres comités semblables du comté. Puis, au mois de mai suivant, elle organisa une semaine de nettoyage et d'embellissement, au village de Sainte-Marie.

Si les initiatives avaient continué à ce rythme, le palmarès de la C. de C. aurait pu devenir excellent. Mais, de 1933 à 1940, elle demeura dans une sorte de semi-léthargie, d'où rien n'est venu qui ait pu mériter une manchette. En 1940, la Chambre publiait cependant un petit album publicitaire de 33 pages, intitulé : *La Beauce industrielle et commerciale*, dédié « aux industriels » de l'extérieur, les invitant « à venir constater par eux-mêmes la situation avantageuse qui leur est offerte » à Sainte-Marie, tout spécialement. Le secrétaire, Mtre Louis-Alfred Ferland, avait recueilli les renseignements et préparé cette édition.

Mais, dans les conjonctures, c'est une action plus énergique qui était de commande, comme on le signalait sans ménagement, dans un article du *Guide*, le 30 octobre 1940. La Régina Shoe avait dû fermer ses portes depuis quelques mois déjà ; son équipement avait été vendu ; l'immeuble restait inoccupé et les employés sans travail. On attendait encore de la C. de C. une action concrète : « qu'elle s'occupe, de concert avec notre conseil municipal et notre député, à remédier à cet état de choses » . . . On sait quelle a été la suite. La C. de C. n'est cependant pas morte des efforts qu'elle aurait déployés à cette occasion . . . , puisque, le 2 novembre 1944, elle adressait une protestation au Premier Ministre du Canada contre la conscription pour service outre-mer et que, le 23 septembre 1945, elle était en mesure de présider, à Sainte-Marie, au congrès régional des C. de C. de Beauce, Lévis et Montmagny ³⁰.

AUTRES COMMERCES

Après avoir donné, dans un précédent chapitre, la liste analytique de tous les gens de métiers et petits industriels, nous pouvons maintenant grouper ensemble, de la même façon, les commerces dont nous n'avons pas encore parlé, excepté la catégorie des hôteliers, aubergistes et vendeurs de boisson, que nous réservons pour un autre chapitre. Dans plusieurs cas, nous n'avons pas d'autre renseignement à fournir que de simples mentions de dates.

Table des abréviations utilisées :

A	— <i>Almanach général des adresses</i> . . . , imprimé en 1933.
AJB	— Archives judiciaires de Beauce.
AJQ	— Archives judiciaires de Québec.
APQ	— Archives publiques du Québec.
CP	— Conseil de paroisse (procès-verbaux).
CV	— Conseil du village (procès-verbaux).
DC	— <i>Directory of Canada</i> , 1851, 1857.
DP	— <i>Provincial Directory</i> (Québec) 1871, 1910.
FSM	— Fabrique de Sainte-Marie (archives).
MA	— <i>Mercantile Agency Reference Book</i> , 1874-1917.
P	— <i>Programme-Souvenir des Fêtes</i> . . . , 1928, 1944.
R	— Recensements fédéraux.
RP	— Registres paroissiaux.

Marchands

- Guay, Vve Pierre-Jacques, mère de Luce Guay, ménagère du curé Villade : FSM, comptes, années 1813ss. Elle est décédée en 1826.
- Tonnancour, Georges et J.-Charles de : FSM, papiers Villade, 1816 ; AJB (not. J.-B. Bonneville), 1820.
- Chamard, Charles : AJB (not. Frs Verrault) 5 mai 1817 ; achète terrain d'Augustin Routhier : AJQ, Cour du Banc du Roi, 1818. En juin 1819, il était rendu à Québec.
- Jones, John : AJB (not. J.-B. Bonneville) 4 mars 1820 : bail d'emplacement par J.-T. Taschereau.
- Blumhart, John : AJB (not. J.-J. Rény) 9 nov. 1820 : achète emplacement de Frs Morissette.
- Philippon, Joseph-Antoine : après avoir été le premier maître d'école, il tint magasin de 1822 à sa mort en 1832.
- Rêche, Vital : AJB (arp. J.-P. Proux) 16 juin 1823 : bornage de son emplacement.
- Gauthier, Joseph : AJB (not. J.-B. Bonneville) 13 sept. 1823 ; venait de St-Gervais.
- Patris, Pierre : AJB (not. J.-B. Bonneville) 12 avril 1825 ; mais avait été commis auparavant pour Georges de Tonnancour.

- Slevin, William : AJB, (not. J.-B. Bonneville) 12 juin 1830 ; RP, 15 juin 1832, inhumation dans le cimetière des cholériques.
- Demuth, Louis : AJQ, Cour des Commissaires, 1828 ; RP 1831.
- Hicks, Vve Stephen : FSM, comptes, 1837.
- Provost, Dominique : RP, décès le 3 sept. 1839, à 58 ans.
- Beaucher dit Morency, Jacques : AJB (not. J.-J. Rény) 1840.
- Genest dit Labarre, Jean : AJB (not. J.-J. Rény) 1845-50.
- Landry, Elzéar : AJB (not. J.-N. Chassé) 24 avril 1846.
- Louis, Georges (en même temps qu'organiste) : AJB (not. J.-J. Rény) 26 déc. 1847 ; (not. J.-B. Bonneville) 1855-56 ; DC 1857. En 1864, il est rendu marchand à Forsyth (St-Évariste).
- Bilodeau, François : DC 1851, 1857 ; R 1871.
- Blouin, Pierre : DC 1851, 1857 ; R 1861, 1871 ; DP 1871 ; MA 1883.
- Bonneville, Jean-Baptiste (aussi notaire) : FSM, reçus de 1851 (vend de la quincaillerie, aidé de sa fille Adélaïde) ; DC 1857.
- Bonneville, Louise : DC 1851.
- Foster, William : DC 1851.
- St-Laurent, Mme : DC 1851 (instruments aratoires).
- Lacroix, Charles : FSM, reçus de 1853.
- Boivin, Pierre : FSM, reçus de 1855.
- Hamanne, François : AJB (not. J.-N. Chassé) 1856.
- Parent, Charles : AJB (not. J.-F.-N. Bonneville) 31 déc. 1855 ; DC 1857.
- Bilodeau, Charles : DC 1857, R 1861.
- Bisson, Ignace (père et fils) ; DC 1857, R 1861.
- Doyon, Joseph : DC 1857, R 1861, DP 1871, MA 1874.
- Fontaine, Philippe : DC 1857.
- Leclerc, Louise : DC 1857.
- Lessard, Pierre : DC 1857, DP 1871, MA 1874.
- Ferland, François : FSM, comptes, à partir de 1860.
- Gagné, Grégoire : R 1861.
- Montminy, Odule : FSM, reçus 1864 ; DP 1871 ; AJB (not. P. Théberge) 27 juin 1871 et 7 mars 1872 ; (not. C. Blanchet) 5 août 1869. À cette date, il est à loyer dans la maison de François Samson. En 1872, il achète cette maison de Joachim Lemieux, Entré en société avec Ferdinand Renault (*Montminy et Renault*), il est poursuivi pour dettes par Pierre et Joseph-Prudent **Garneau**, marchands de Québec et déclare **faillite le 20 avril 1877** (AJB, Cour Supérieure, dossier 8). L'immeuble finira par échoir à Thomas Carette, qui y bâtira sa maison en brique, occupée à présent par le magasin Beshro.
- Renault, Ferdinand (cf. le précédent).
- Carrier, Napoléon : RP 1869.
- Barbeau, Thomas : FSM, reçus 1871 ; R 1871 ; MA 1874 (*Barbeau et Co.*).
- Fortier, Joseph : R 1871.
- Genest, Adéline : R 1871.
- Laliberté, Léonidas (aussi notaire) : **MA 1874.**
- Bilodeau, Théodule : CP 1879 ; **est aussi épicier (Ulric Barthe, 1898) ; MA 1901, 1904.**

- Bilodeau, Philéas : AJB, 6 sept. 1880 : devient locataire de Thomas Barbeau.
- Beaulieu, Elzéar : RP 1881 ; était commis chez Frédéric Morency.
- Jacques, André : R 1871, était commis chez Frédéric Morency ; RP 1881 ; MA 1883-1904, DP 1910. Après avoir tenu quelque temps son magasin sur le bord de la rivière, il l'a transporté sur la rue Perrault, derrière Frédéric Morency, endroit où habiteront plus tard J.-O.-A. Bilodeau, Jean Ferland, etc.
- Hallé, Odile : CP 4 avril 1881.
- "Lebon (Israël) et Fortier" (Joseph ?) : MA 1883.
- Legras, R. : MA 1883.
- Carette, Thomas : AJB (Enreg. des Sociétés, vol. III, p. 5) 15 sept. 1886 : Thomas Carette et Pierre Viens associés pour commerce des produits de la ferme, sous la raison sociale *T. Caret et Compagnie*.
- Viens, Pierre (cf. le précédent).
- Morency, Gédéon : MA 1887.
- Bilodeau, Albert : AJB (not. T. Lessard) 9 janvier 1891 : en société avec son père Jean, de Saint-Elzéar (*J. Bilodeau et Fils*), pour faire commerce à Sainte-Marie ; leur magasin serait à présent sur le terrain de stationnement du magasin qui a remplacé l'hôtel Ste-Marie. *La Vallée de la Chaudière* du 12 fév. 1892 annonce qu'ils viennent de faire faillite.
- Bilodeau, Jean (cf. le précédent).
- Beaulieu, Alcide : AJB (Enreg. des Sociétés, vol. III, p. 86) vers 1896, en société avec Aliace Bilodeau (*Bilodeau et Beaulieu*) pour commerce général ; *Ibidem*, p. 115 : 5 déc. 1898 : société dissoute et aussitôt remplacée par *Le Syndicat de Ste-Marie* ; *Ibidem*, p. 178 : le 22 oct. 1900, Bilodeau quitte la société ; *Ibidem*, p. 186 ; il est remplacé par J.-Alfred Morency ; *Ibidem*, p. 248 : le 13 janvier 1902, Alcide Beaulieu quitte à son tour. *Le Syndicat de Ste-Marie* a logé successivement a) dans un « bloc » de Joachim Lemieux, avenue du Collège ; b) sur le site actuel de l'hôtel Château Grenier ; c) sur le site du Théâtre Jacob. *Ibidem*, vol. IV, p. 146, 28 août 1908, Alcide Beaulieu s'associe avec Charles et Fortunat Veilleux, de Beauceville, pour le commerce du bois à Sainte-Marie ; société dissoute le 9 juillet 1910 (*Ibidem*, p. 211). Voir son activité au chapitre de l'industrie. Il a été aussi commis-voyageur.
- Bilodeau, Aliace (cf. le précédent).
- Brochu, Romuald-C. : MA 1897-1904 ; DP 1910.
- Dulac, Cyrille : en 1898, Ulric Barthe le donne comme épicier ; il est ensuite commerçant de bois ou marchand : MA 1901-1917 ; CV, 1913 etc.
- Dulac, Honoré : épicier lui aussi, en 1898 ; MA 1901-1917 ; CV 1914, P 1928.
- Lemieux, Édouard : AJB (Enreg. des Sociétés, vol. III, p. 142) 26 oct. 1899 : sa femme, Émilienne Desruisseaux déclare qu'elle fait commerce général.
- *Labrie (T.) & Co* : MA 1901.
- Lecours, Pierre : négociant, MA 1901, 1903 ; épicier, MA 1904.
- Pépin, Fortunat ; épicier, MA 1904 ; marchand DP 1910 ; au feu de 1913.
- Routhier, S. : MA 1904.
- Lebon, Herman (aussi dentiste) : CP 1908.

- Miville-Déchêne, Dorvigny : DP 1910 ; **AJB (Enreg. des Sociétés, vol. IV, p. 350)** 25 juin 1912 : s'intitule « courtier-marchand » à Ste-Marie, en se mettant en société avec son beau-frère Napoléon **Voyer, pour un commerce à Morisset, sous le nom de Déchène et Voyer** ; CV 1937.
- Voyer, Napoléon : DP 1910 ; CV 1919 (cf. aussi le précédent).
- Dulac, Adonias : DP 1910 ; MA 1917 (marchand de bois).
- Turmel, J.-Arthur (Pit) : CP 1912 ; FSM (comptes) 1914 ; CV 1914, 1916 ; vend son commerce à Ls-Alph. Bélanger et la maison à Thomas Carette.
- Leclerc, Georges : CV 1914.
- Bélanger, Ls-Alphonse : CV 1916 : achète le commerce de J.-Arthur Turmel.
- Gagnon, Eugène : P. 1928, A 1933, P. 1944 (grossiste).
- Gagnon, J.-Arthur : CV 1917-1919 ; **AJB (Enreg. des Sociétés, vol. V, p. 68)** 1 janvier 1919 : s'associe avec Alphonse Tardif (*Gagnon et Tardif*), **pour commerce de parfums, papeterie, articles de fantaisie, de toilette, vaisselle etc. (grossiste)**.
- Tardif, Alphonse : (cf. le précédent) **aussi CV 1926.**
- Ferland, Jules : CV 1919, 1921 (négociant).
- Noël, Elzéar-Rémi (père de Son Exc. **Mgr Laurent Noël**) : **P 1928 ; AJB (Enreg. des Sociétés, vol. V, p. 190)** 2 juin 1922 : société formée au **nom de sa femme, pour commerce général, sous la raison sociale E.R. Noël, Enr.**
- Fecteau, Jean-Thomas : CV 1924, P. 1928, A 1933, P 1944 (a débuté **dans** les accessoires d'agriculture, engrais chimiques, etc.).
- «Avard et Nadeau» : CV 1926 ; occupaient l'ancienne **Banque d'Hochelaga, qui brûla au feu de 1926.**
- Avard, Wilfrid : CV 1921, P 1928, 1944, marchand de coupons ainsi que « voyageur ».
- Pommerleau, Mme Donat : P 1928 (chapeaux).
- Carette, Arthur : P 1944 (papeterie).
- Bilodeau, J.-Alfred-L. (paratonnerres) : **P 1928, A 1933, CV 1939 (négociant), P 1944.**
- Morency, Melles Anna et Célianire : P 1928 (parfums, etc.).
- Vachon, Melles Bernadette et Immaculée : **P 1928, 1944.**
- Giguère, Linière : A 1933, P 1944.
- Lemay, A. : A 1933 (coupons).
- Pommerleau, Théodule : A 1933.
- Sirois, Elme Georges : A 1933 (coupons).
- Turcotte, Melle Germaine : A 1933.
- Vachon, Sauveur : P 1944.
- Faucher, Joseph-A. : P 1944 (peinture).
- Lachance, Dominique (*Les Meubles Modernes Inc.*) : P 1944.

Agents

- Avard, Henri (instruments aratoires) : MA 1897, 1901.
- Gagnon, Georges (instr. aratoires Cockshutt) : MA 1897-1917 ; P 1928.
- Gagnon, Eugène (poêles) : MA 1917.

- Gagnon, J.-Arthur (agent manufacturier) : MA 1917.
- Giroux, Ferdinand (machines agricoles Deering) : vers 1920.
- Leblond, Georges (poêles Moffatt) ; vers 1920.
- Gagnon, Georges-Aimé (automobiles et inst. aratoires) : P 1928, A 1933.
- Vachon, Louis (automobiles) : P 1944.

Commerçants

- Beaudoin, Fabien : R 1861.
- Nadeau, Pierre : R 1871.
- Lamontagne, David (de Scott) : R 1871.
- Théberge, Marcel (animaux) : MA 1883-1904.
- Bizier, Richard (animaux) : MA 1883, 1887.
- Morency, Georges : CP 1888.
- Ball, Georges (bois) : CP 1901.
- Carette, Emile : CV 1916, 1921 ; MA 1917.
- Gagnon, Joseph (animaux) : P 1928.
- Gagnon, Napoléon (bois) : P 1928.
- Gallagher, James (chevaux) : P 1928.
- Blouin, Georges : P 1928.
- Ferland, Ernest (animaux) : P 1928, A 1933.
- Pouliot, Gédéon (poisson) : P 1928.
- Grenier, Henri : A 1933.
- Giguère, Fernando (bois) : P 1944.
- Perrault, Jules (animaux) : P 1944.

Épiciers

- Bisson, Mlles Rose et Suzanne: RP 1881, MA 1897-1917.
- Ouellet, Pascal: AJB (Enreg. des Sociétés, vol. II, p. 55) 1er mai 1890: il s'associe à Edmond Doyon (*Ouellet et Doyon*), pour le commerce d'épicerie.
- Doyon, Edmond (cf. le précédent).
- Doyon, Philéas: *La Vallée de la Chaudière* annonce, le 12 déc. 1891, qu'il ouvre une épicerie dans le haut du village.
- Landry, Achille: MA 1897-1904, et jusqu'au feu de 1913.
- Dulac, Thomas: MA 1897, 1901.
- Laliberté, Mme Étienne: épicerie signalée par Ulric Barthe, en 1898; aussi MA 1901-1917, DP 1910, P 1928.
- Lebel dit Beaulieu, Pierre: épicerie signalée par Ulric Barthe, en 1898; puis MA 1901, 1904.
- Blouin, Arthur: épicerie signalée par Ulric Barthe, en 1898.
- Poulin, J.-Arthur: MA 1904, DP 1910 et au feu de 1913.
- Lehouillier, Mlle Virginie: entre 1910 et 1915, dans la maison des Delles Bilodeau.
- « Allard et Cie » (marchands de confiserie en gros): au feu de 1913.
- Boutin, Mlle Ombéline: avant 1917 et jusqu'à 1924 (CV), chez les Delles Bilodeau.
- Fournier, Mlles Joséphine et Rose-Anna: MA 1917, P 1928, A 1933, P 1944.

- Pommerleau, Donat (tabac): MA 1917, P. 1928.
- Blouin, Jean-Baptiste: MA 1917.
- Laliberté, Mlles: P 1928.
- Bilodeau, Mlles Carmen et Irène: P 1928, A 1933, P 1944.
- Duval, J.-Maurice: P 1928, A 1933, P 1944.
- Veilleux, Antonio: P 1928, A 1933, P 1944.
- Crête, Léon: P 1928.
- Blanchet, Aimé: P 1928.
- Dulac, Viateur: P 1928.
- Marchand, Henri: CV 1932, A 1933.
- Maillet, Arthur (crème glacée): A 1933.
- Gagnon, Melles Alexina et Éva: P 1944.
- Turmel, Laval (lait et crème): P 1944.

Voyageurs de commerce

- Taschereau, Gabriel: CV 1913, 1921.
- Leclerc, Georges: CV 1913, 1919.
- Lacroix, Jean-Thomas: CV 1913, P 1928.
- Beaulieu, J.-Arthur: AJB (Enreg. des Sociétés, vol. IV, p. 309) 4 juin 1913: société, au nom de son épouse, Anna Carette, sous la raison sociale *J.-Arthur Beaulieu et Cie*, pour commerce d'instruments de musique et de moteurs: CV 1915, 1921, MA 1917, P 1928, A 1933.
- Lachance, Arthur: CV 1917, 1921.
- Brochu, Edmond: CV, 5 nov. 1921: signe la demande d'incorporation de « l'Association des Voyageurs de Commerce », ainsi que les suivants: L.-S. Dostie, G. Grégoire, J.-Arthur Gagnon et Alfred Morin.
- Tardif, Gédéon: CV 1921, P 1928.
- Déchêne, Louis-Philippe: CV 1921, P 1928, A 1933.
- Grégoire, Léon: CV 1921, P 1928, A 1933, P 1944.
- Langlois, Louis: CV 1921, A 1933, P 1944.
- Blouin, Arthur: P 1928.
- Crête, Laval: P 1928.
- Dallaire, René: P 1928.
- Poulin, Ernest: p. 1928.
- Savoie, Jean-Louis: P 1928.
- Carette, Arthur: P 1928, A 1933, P 1944.
- Jacques, Ernest: P 1928, 1944.
- Dulac, Viateur: A 1933.
- Roy, Louis-Maurice: depuis 1938 environ.
- Marcoux, Arthur: CV 1939.
- Crête, Charles-Auguste: P 1944.
- Giguère, Léo: P 1944.

RÉFÉRENCES

1. AJB, notaire John Walsh.
2. AJQ, dépôt de ces actes chez le not. Joseph Planté, 22 mars 1805.
- 3 et 4. AJQ, not. Joseph Planté.
5. AJB, not. John Walsh.
6. AJQ, not. Joseph Planté.
- 6a. *Statuts Provinciaux du Canada*, 18 Victoria, ch. 100.
- 6b. *Ibidem*, 20 Victoria, ch. 41.
7. AJB, not. J.-J. Rény.
8. AJB, not. J.-B. Bonneville, marchés de construction, 24 avril et 28 août.
9. AJB, not. J.-B. Bonneville.
- 10 et 11. AJB, not. J.-N. Chassé.
12. AJB, not. J.-B. Bonneville.
13. AJB, Enregistrement des Sociétés, vol. I, page 25.
14. *Ibidem*, page 191.
15. AJB, not. J.-N. Chassé.
16. AJB, not. E.-E. LaRue.
17. AJB, Enregistrement des Sociétés, vol. IV, page 316.
18. *Ibidem*, vol. V, page 189.
- 18a. FSM, Comptes, II, pages 27 à 31.
19. AJB, not. J.-T. Taschereau.
20. APQ, Papiers des Seigneuries, boîte 3.
21. AJB, Cour Supérieure, cause no 1867.
22. *Mercantile Agency Reference Book, January 1883*, Montréal, page 728.
23. AJB, not. Thomas Lessard.
24. Acte du notaire Valère Gosselin, de Saint-Joseph.
25. AJB, Enregistrement des Sociétés, vol. IV, page 281.
26. Acte du not. Arthur Pelchat, de Sainte-Marie.
27. AJB, Enregistrement des Sociétés, vol. IV, page 324.
28. *Idem*, vol. V, pages 6, 44, 56-57, 108 et 136.
29. *L'Action Catholique*, 2 mars 1931.
30. *Le Guide*, 27 sept., 4 et 11 oct. 1945.

les Amérindiens arrivaient des forêts avec leurs fourrures, les premiers qui leur offraient de la boisson pouvaient les obtenir.

Les mesures de police du gouverneur Murray, et il y en eut de prises ne furent pas d'une efficacité moindre. Le 29 décembre 1767, le

premier curé de la Beauce, l'abbé Jean-Martin Verneau, pouvait écrire à son évêque : « Il y a une coutume ici pour plusieurs années dans St-Joseph et

St-François, qui est un usage venu à l'origine en peu de temps cause de grands scandales. Les voyageurs venant de la région de la

Beauce, les maisons avec sa belle eau sont bientôt ivres. La sapologie est un tour de vouloir bien y mettre ordre ».

Hôtellerie et vente des boissons

L'hôtellerie est un commerce et nous avons matière pour en faire un chapitre spécial, à cause de sa liaison avec le commerce des boissons alcooliques, un des sujets les plus fertiles et les plus colorés de toute l'histoire canadienne. Mais, sous le terme générique d'hôtellerie, nous rejoindrons non seulement les hôtels proprement dits, où la boisson était un service accessoire au logement des voyageurs, mais aussi les auberges, soit dans le sens de cabarets, où l'on servait des boissons, soit dans le sens de débits où on en vendait, en gros ou en détail. Par contre, nous laisserons classés parmi les simples métiers les restaurants d'aujourd'hui, où on n'est pas censé normalement... servir à boire.

C'est avec les indigènes du pays que le commerce ou la « traite des boissons » a commencé, de très bonne heure, à poser des problèmes aigus. Et ces problèmes existaient encore en Nouvelle-Beauce, dans les premiers temps. Sans parler du régime français, les autorités religieuses et civiles en furent saisies dès le début du régime anglais.

Notre missionnaire récollet d'alors, le Père Théodore Loiseau, se plaint auprès du grand-vicaire Briand, le 6 février 1763¹, qu'il n'y a pas de contrôle à « la boisson distribuée dans les deux paroisses. MM. Alexandre McKenzie et Gray ont mis deux commis à la Beauce; leur conduite est exemplaire; on pourrait leur réserver la distribution en détail ». Mis au courant de la situation, le gouverneur James Murray promit d'y voir.

Nous ne savons pas les noms des deux commis; mais nous connaissons leurs patrons. John Gray avait été nommé par Murray, le 1er octobre 1761, collecteur des droits sur les spiritueux importés au Canada et Alexandre McKenzie le remplaça, en septembre 1763. Il s'agissait donc d'une vente contrôlée, la régie des alcools du temps. Mais, à cause des distances et du manque de sanction efficace, les fraudeurs avaient beau jeu. Quand

les Abénaquis arrivaient des forêts avec leurs fourrures, les premiers qui leur offraient de la boisson pouvaient les obtenir.

Les mesures de police du gouverneur Murray, s'il y en eut de prises, ne furent pas d'une efficacité prolongée, puisque, le 19 décembre 1767², le premier curé de la Beauce, l'abbé Jean-Marie Verreau, pouvait écrire à son évêque : « Il y a une coutume ici pour plusieurs, surtout dans St-Joseph et St-François, qui est de donner de l'eau-de-vie aux sauvages, ce qui est cause de grands scandales . . . un sauvage venant à faire en peu de temps dix maisons avec sa pelleterie sera bientôt ivre . . . Je supplie votre Grandeur de vouloir bien y mettre ordre » . . .

Pour les relations administratives avec les Abénaquis, le gouvernement ne tarda pas à louer les services d'un interprète officiel. Déjà, à Sainte-Marie, le 4 janvier 1769, « le Sieur Joseph Launière, négociant à Québec », apparaît comme parrain à un baptême de sauvage. Ensuite il devient résident à Saint-François de Beauce. Sur la liste civile de 1787-88, il lui est alloué 200 louis d'honoraires annuels³. Il y a tout lieu de croire que cet agent des sauvages servait aussi de contrôleur dans le domaine de la traite.

Mais on ne pouvait empêcher les Canadiens eux-mêmes d'avoir soif de temps en temps. Et ce fut l'objet de nombreuses ordonnances et législations successives, destinées à toute la Province. Nous ne pourrions signaler que les plus importantes.

Le 15 octobre 1768⁴, Mgr Jean-Olivier Briand s'adresse aux curés :

Le zèle de Son Excellence M. Carleton, notre digne et illustre Gouverneur, pour le bonheur des peuples de cette colonie, le fait gémir sur les malheurs qu'occasionnent les cabarets. Il n'est pas possible de les retrancher entièrement dans toutes les paroisses; mais il n'en permettra qu'autant que messieurs les curés le jugeront nécessaire, et ne donnera licence de les tenir qu'à ceux qu'ils lui marqueront devoir exercer cette dangereuse profession en bons chrétiens.

Dans la même veine, voici une autre circulaire adressée aux curés par le coadjuteur de Québec, Mgr Jean-François Hubert, le 16 mars 1787⁵ :

Pour entrer dans les vues du Gouvernement qui a sagement fait annoncer dans la *Gazette de Québec*, du 15 du présent mois, qu'après le 5 avril prochain, nul n'obtiendrait de licence pour vendre des liqueurs dans les paroisses des campagnes, sans s'être auparavant muni de l'attestation du curé du lieu et du capitaine de milice, nous vous exhortons à faire usage de cette marque de confiance d'une manière qui réponde aux intentions qu'a le gouvernement de maintenir partout l'ordre, la paix et les bonnes moeurs.

Vous observerez donc de ne donner cette recommandation qu'au plus petit nombre que vous pourrez, et seulement à des personnes d'une probité reconnue, chez qui vous ayez lieu d'espérer qu'il ne se passera aucun désordre occasionné par l'usage immodéré des boissons.

Pendant ce temps, l'autorité civile émettait une ordonnance puis des lois. En 1774, c'était l'ordonnance imposant un droit de 1 louis, 16 ch. (\$7.20) sur les « licences pour tenir des Maisons d'Entretien public ». La taxe a subi maintes augmentations par la suite.

C'était le gouverneur, d'abord, qui accordait les permis. Mais, vers 1800, cette attribution était dévolue à la Cour des Sessions de la Paix. Cette cour, siégeant à Québec, n'a cependant laissé aux archives judiciaires de ce district qu'un registre d'audiences, couvrant les années de 1809 à 1814. C'est là que nous trouvons identifiés les premiers aubergistes connus pour Sainte-Marie. Pas moins que huit individus recevaient leur permis en 1809, dont quelques uns, visiblement, ne faisaient que le renouveler. C'étaient : Jan-Baptiste Bégin, François Desruisseaux, Pierre Giroux, Jacques Beaucher dit Morency, François Vallée, Stephen Carter, Basile Deblois et Antoine Nadeau.

Stephen Carter, nous l'avons déjà vu, était à Sainte-Marie depuis 1803. Le 28 octobre 1808⁶, on le qualifiait de « cabaretier », dans un retrait de terre effectué contre lui par le seigneur Taschereau, lors d'une vente de la terre voisine de celle de l'église, au sud-est. Cabaretier, aubergiste et même cantinier seront ses titres officiels jusqu'à sa mort en 1823.

Basile Deblois, pareillement, était déjà aubergiste depuis au moins le 26 mars 1808⁷, alors qu'il échangeait du terrain avec Étienne Voyer. C'est bien encore lui qui, le 1er juin 1825⁸, figurera au bail d'une maison, « au petit village Ste-Marie, près de l'église », un poste favorable à son commerce, il va sans dire.

Enfin, Antoine Nadeau n'était pas nouveau non plus dans le métier, puisqu'il avait choisi d'installer son commerce au Domaine, au coin nord-ouest de la route du « moulin neuf », en achetant un emplacement de Joseph Gagné, le 6 août 1805, dont il revendait une partie le 7 février 1807⁹.

Jusqu'aux seigneurs, nous l'avons vu, qui ne dédaignaient pas d'entrer dans le bal, pour ainsi dire, puisque, le 10 janvier 1805¹⁰, ils avaient formé une société de commerce, pour laquelle ils devaient obtenir, en avril suivant, permis pour détailler vins, eau-de-vie, etc. Et la construction d'une distillerie chez eux, sur les entrefaites, ne devait pas manquer de

relation avec leur poste de commerce, établi, lui, sur le bord de la rivière, presque en face de l'église.

Les hôteliers et détaillants de boissons s'installaient dans des carrefours ou endroits plus passants, même en dehors des villages proprement dits. C'est ainsi que Dominique Provost, aubergiste, tient commerce déjà, le 1er octobre 1830¹¹, au bas du rang Saint-Thomas, près de la route devant mener à l'église de Saint-Elzéar. Pareillement, dans le village actuel de Scott, près de la route de la traverse à gué verbalisée en 1802, l'aubergiste Jean Genest dit Labarre avait acheté, le 18 avril 1829¹², un emplacement de Joseph Couture. Les bottins d'adresses de 1851 et 1857¹³ le signalent encore comme « hôtelier ». Mais la première hôtellerie de Scott (autrefois dans Sainte-Marie) a bien pu être l'auberge de « la Morin », située au pied de la côte du même nom, à l'extrémité de la route Justinienne et, par conséquent, une étape toute désignée pour les voyages de Lévis à la Beauce ou vice-versa. L'origine de cette auberge ou hôtellerie, bien souvent signalée, et le nom même de « la Morin » se perdent dans la brume du passé.

Avant de poursuivre notre énumération, donnons un tableau comparatif des aubergistes, hôteliers, maisons de pension, vendant des boissons, d'une façon ou d'une autre, dans les principales paroisses de la Beauce. C'est toujours aux recensements ou aux bottins officiels que nous empruntons nos statistiques ; et nous nous rendrons ainsi jusqu'à l'institution de la Commission des Liqueurs de la Province.

Abréviations, voir page . . . :

	R1831	R1844	DC1857	DP1871	MA1883	MA1897	DP1911	MA1917
Sainte-Marie	11	4 ¹⁴	6	6	4	4	2	2
Saint-Joseph	4	1	3	2	3	3	3	5
Saint-François	2		3	2	2	4	3	6
Saint-Georges		2	1	2	1	2	4	12

On sait quelle fut l'initiative de tempérance lancée à Beauport par le célèbre abbé Charles Chiniquy, en 1840, et quels furent ses succès, qui finirent par le faire chavirer dans l'orgueil. La campagne contre l'alcoolisme, fortement épaulée, en 1841, par les retraites de Mgr de Forbin-Janson, balaya toute la province pendant dix ans, comme une puissante conflagration. Les sociétés de tempérance — ou de la croix noire — s'établirent partout ; et il est intéressant de noter qu'elles distinguaient déjà les associés abstinents ou « totalistes » des simples *tempérants*. Comme quoi nos Associations Lacordaire et Jeanne d'Arc n'ont fait que reprendre une formule vieille de cent ans.

Mais les succès de la propagande de tempérance furent tels qu'ils contraignirent les vendeurs de boissons à marquer le pas ou à fermer leurs portes. Mgr Pierre-Flavien Turgeon peignait la situation de la tempérance, dans une lettre pastorale du 2 avril 1854 ¹⁵ :

La tempérance a fait beaucoup de bien dans le diocèse. Les auberges sont devenues moins nombreuses et ont même disparu entièrement dans quelques comtés ; le plus grand nombre des fidèles sont restés fidèles à la croix de tempérance, les désordres qui sont la suite de l'intempérance ont disparu. Mais voilà que le démon de l'ivrognerie cherche à détruire tout cela : des auberges s'établissent, on vend de la boisson sans licence, les désordres reparaissent en plusieurs endroits.

La campagne de tempérance avait intéressé pareillement les autorités civiles et rebondi au parlement du Canada-Uni. Le 2 avril 1849 ¹⁶, on lisait en chambre une « pétition du révérend J. Auclair et autres de la paroisse de Ste-Marie de la Nouvelle-beauce . . . demandant l'abolition des licences d'auberges, et que des licences de maisons de tempérance y soient substituées et que certaines autres mesures soient adoptées pour réprimer l'intempérance. »

Notre paroisse n'était pas seule à faire semblable demande. Mais, comme la Chambre ne lui a pas donné suite, cette année-là, les paroisses revinrent à la charge en nombre imposant l'année suivante et, le 21 mai 1850 ¹⁷, Sainte-Marie recommençait la même démarche. Tout cela aboutit à une loi importante, sanctionnée finalement le 30 août 1851 ¹⁸, sous le titre suivant : « Acte pour mieux régulariser le mode d'octroyer les licences aux aubergistes et trafiquants de liqueurs fortes dans le Bas-Canada, et pour réprimer plus efficacement l'intempérance ».

Dans cette loi, pour la première fois, nous semble-t-il, on reconnaissait dans l'usage l'existence des maisons ou « hôtels de tempérance ». En les définissant, on imposait un droit annuel d'un louis seulement, « pour toute licence pour tenir un hôtel de tempérance pour la réception des voyageurs et autres personnes, mais non pour y détailler de l'eau-de-vie, rum, wiskey ou autres liqueurs spiritueuses, ni du vin, aile, bière, porter, cidre ou autres liqueurs vineuses ou fermentées ». Quant aux auberges pour détailler seulement les « liqueurs vineuses ou fermentées », on les taxait à 2 louis 10 chelins ; et celles qui détaillaient en plus les « liqueurs spiritueuses », à 5 louis. Il y avait aussi les simples magasins détaillants de liqueurs, en mesures « de pas moins de trois demiards à la fois », qui étaient taxés à 3 louis. Dans cette loi, l'émission des permis relevait de l'inspecteur du revenu et la taxe tombait dans le trésor public.

Aux conseils municipaux restait seulement le droit de certifier les demandes des requérants, puis de surveiller leur conduite et leur réponse aux conditions imposées par la même loi, entre autres cet article X, qui ne manque pas de saveur :

... que chaque auberge, taverne ou hôtel de tempérance ou maison d'entretien public, située dans les villages et les campagnes, contiendra au moins trois chambres, avec un bon lit au moins dans chacune, pour la réception des voyageurs, outre le logement à l'usage de la famille, et que la personne qui tiendra une auberge, taverne, hôtel de tempérance ou autre maison d'entretien public comme susdit, aura dans une écurie adjacente ou attachée à la dite maison des places pour au moins quatre chevaux, et le maître de la dite maison aura constamment des provisions suffisantes pour les voyageurs, et du foin et de l'avoine pour leurs chevaux et animaux, et à défaut de satisfaire à quelque-une des conditions ci-dessus, le maître d'une maison comme susdit sera condamné à une amende de cinq louis.

Malgré la campagne de tempérance, avant l'entrée en vigueur de cette loi de 1851, il était resté des auberges et débits de boisson dans la Beauce : notre tableau statistique antérieur en indique, pour l'année 1844. Sainte-Marie, pour sa part, l'emportait avec deux « maisons d'entretien public » et deux magasins où il se vendait des boissons. L'abondance des voyageurs sur le chemin de Kennebec réclamait plus de service que dans bien d'autres régions de la campagne. Mais, de savoir quels furent tous les tenanciers de ces maisons n'est pas chose facile.

Le journal de voyage de Louis-Hyppolite Lafontaine¹⁹, partant pour l'Europe au début des Troubles des Patriotes, nous identifie notre premier hôtelier, Henri Talbot dit Gervais, qui, étant aussi marchand, pouvait fort bien avoir permis de vente de boisson. En tout cas, Lafontaine, logeant à son enseigne, le 24 décembre 1837, note ce compliment à propos de son hôte : « Je pris un excellent déjeuner chez Gervais, qui tient un hôtel sur un excellent pied et mérite l'appui des voyageurs. Il demeure à quelques arpents de l'Église ». Henri Talbot dit Gervais tenait encore hôtel en 1851 (DC).

Germain Baudoin se qualifie d'aubergiste, le 17 mai 1841²⁰, alors qu'il prend à loyer le moulin à scie de la rivière Vallée. Et voici Elzéar Landry qui ouvre un hôtel ou une auberge, au coin de la banque. Nouvellement arrivé des États-Unis, avec un peu d'argent, il épouse Julie Binet, fille de 15 ans, le 23 septembre 1844. S'étant mis à faire crédit — ce qu'on ne doit jamais tenter avec des buveurs —, il vint à faire faillite et ses propriétés furent bientôt vendues par le shérif.

Georges Moore est un autre représentant de cette honorable profession. On le découvre comme aubergiste, le 20 octobre 1847²¹, alors qu'il loue de Jean Grégoire, pour 4 ans, une terre et deux maisons, en haut de l'église. Lui aussi tiendra encore hôtel en 1851 (DC).

Mais le plus célèbre hôtelier, par la suite, sera Pierre Blouin, dont l'établissement, que nous pouvons suivre dans les bottins depuis 1851 jusqu'à 1883²², s'attirera les éloges de tous les clients. Il y a lieu de croire qu'il était intégralement fidèle à la loi des liqueurs, avec ou sans permis... L'hôtel Blouin, une grande et belle maison, deviendra plus tard l'Hôtel Bienvenue, tenu par M. Armand Poulin, dans le bas du village.

L'Acte des Municipalités et des Chemins²³, qui prenait effet en 1855, investissait les conseils municipaux des paroisses et cantons de pouvoirs discrétionnaires sur l'émission des permis de vente des boissons. C'était donc une étape nouvelle qui s'inaugurerait dans ce commerce, à Sainte-Marie, quand le nouveau conseil de paroisse, élu dès le 27 juillet 1855, édictait la prohibition dans les limites de son territoire, à sa seconde séance, le 3 septembre suivant.

Ce règlement nouveau contenait : que la vente en détail de tout « vin, eau-de-vie ou autre liqueur spiritueuse, aile ou bière », soit prohibée dans la municipalité ; qu'il ne soit accordé de licence à cette fin à aucun boutiquier, marchand ni autre personne ; qu'une amende de pas moins de 5 louis, pour première offense, et du double pour les offenses subséquentes soit imposée et recouvrée, sur poursuite devant le maire, agissant comme juge de paix ex-officio. On reprendra ensuite le même règlement pratiquement à tous les ans, sauf qu'à partir d'avril 1858, l'amende sera de \$50. par offense, payable moitié au conseil, moitié au poursuivant, qui pourra être tout électeur de la municipalité. C'était une manière de financer le conseil ; car, on n'osait pas encore imposer des cotisations légales aux contribuables.

Notons que cette loi ne semble pas affecter les auberges ou hôtels servant des boissons sur place à leurs clients. Elle n'interdit que la vente au détail, i.e. pour emporter, ce qui signifiait alors une quantité allant de trois demiards à trois gallons. Une loi de 1866 éclaircit encore la situation en faveur des conseils de paroisse, écartant l'intervention, possible jusque là, des conseils de comtés dans le domaine des permis de boisson.

Sous l'autorité de cette réglementation, nous voyons subsister un aubergiste, Philoxène Labouglic, de 1863 à 1865²⁴, et plusieurs hôteliers, car le service des voyageurs, sur le grand chemin de la Beauce, était indispensable autant que lucratif. Les voici, dans leur ordre chronologique :

- Asselin, Georges : DC 1857.
- Thibodeau, Basile : DC 1857.
- Fontaine, Jean : DC 1857, R 1861.
- Doyon, Joseph : DC 1857, R 1861, DP 1871.
- Hamanne, François : DC 1857, R 1861 et 1871.
- Marcoux, Charles : R 1861.
- Bilodeau, Vital : R 1861 et 1871, DP 1871, MA 1874.
- Jobin, Michel : RP 1866, MA 1874.
- Lehoux, Georges : R 1871.

Au recensement fédéral de 1871, nous trouvons pas moins de trois hôteliers au « trou de la Bisson » : Alexis Doyon, Félix Groleau et François Hamanne. Félix Groleau était l'ancien meunier du moulin de l'endroit. Le 27 février 1873²⁵, il renouvelait le bail de son hôtel et on le retrouve encore plus tard (MA 1883, 1887). Quant à François Hamanne, une vieille connaissance, nous avons la preuve qu'il était déjà à cet endroit en 1856²⁶. Il avait son établissement entre le chemin du roi et la rivière, sur la petite route conduisant à la traverse à gué. Cet emplacement lui venait de Florian Doyon, auquel il payait une rente foncière de \$3. par année. Condamné à l'amende à plusieurs reprises pour vente de boisson sans permis, il s'éloigna à Lévis, entre janvier 1868 et septembre 1869, et finalement vendit son établissement, le 6 octobre 1886²⁷, pour déménager à Saint-Raymond.

À l'autre extrémité de la paroisse, dans ce qui est à présent le village de Scott, il y avait, vers le même temps, l'hôtel d'Octave Jobin : R 1871, DP 1871, AJB (not. J.-N. Chassé) 22 octobre 1874. Enfin, deux autres hôteliers, que nous ne pouvons localiser dans la paroisse : Louis Barbeau, MA 1874, et Richard Lehoux, MA 1874, 1883, 1887.

En 1876, nous voyons s'ouvrir une période d'hostilité parfois acerbe entre le curé, d'une part, et les vendeurs de boisson, d'autre part, le conseil municipal jouant parfois le dindon de la farce. Ce dernier, rompant soudainement avec sa politique de prohibition, décide, le 6 mars, d'accorder deux permis pour la vente en détail, par mesures d'au moins trois demiards ; le coût du permis, \$20. On n'a qu'à choisir, car il se présente aussitôt huit aspirants vendeurs.

Le curé Chaperon a vu cependant la calamité imminente. Il écrit aussitôt une longue lettre à l'Archevêque Taschereau, natif lui-même de Sainte-Marie²⁸. Il n'y avait jusque là aucune auberge avec permis dans la Beauce, où il était difficile d'obtenir de la boisson, sinon en cachette ou avec billets des médecins. Le curé s'est opposé tant qu'il a pu, mais des tapageurs ont impressionné le conseil. L'agitateur principal a été « un cé-

lèbre notaire (J.-N. Chassé ?) ; sondoyé par des vendeurs ou des buveurs, il s'est chargé depuis quelques semaines de façonner la conscience de ces conseillers et de bien d'autres gens, qui se sont laissé tromper par cet individu ». Dans la crainte des désordres qui menacent Sainte-Marie et, par ricochet, toute la Beauce, le curé demande s'il peut absoudre les auteurs directs du règlement municipal et s'il pourrait avoir une réponse de l'Archevêque, susceptible d'être proclamée en chaire.

Cette réponse arrive par le retour du courrier²⁹, sous forme d'une lettre pastorale aux paroissiens contre l'octroi des licences : refus des sacrements aux conseillers qui ont voté le règlement et quelques autres artisans du complôt. Ne pas pouvoir faire ses pâques, parce que refusé publiquement aux sacrements : c'était alors une grosse affaire . . .

Le procédé eut l'effet escompté. À la fin de 1876³⁰, adressant comme d'habitude à l'Archevêque son rapport paroissial, le curé lui déclare qu'il maintient son opposition et qu'il prêche contre les licences en vigueur, sans nommer personne. « Je crois, dit-il, qu'on commence à comprendre que les licences ne sont pas un bien pour la paroisse . . . sans police, sans surveillance, sans égard pour la paix et la tranquillité du village » . . . L'année suivante³¹, il pourra écrire avec complaisance : « Il n'y a point d'auberges licenciées ». En effet, le 5 mars 1877, le conseil aura rétabli la prohibition. Première manche en faveur du curé !

L'hostilité reprend en 1879. Le 13 mars³², M. Chaperon est aux abois. Les contribuables refusent encore les taxes foncières et le conseil, à court d'argent, ne voit point d'autre issue que de vendre des permis de détail à deux ou trois aubergistes, « au plus haut enchérisseur ». Déjà, malgré le règlement municipal, un marchand nouvellement établi (il s'agit d'Israël Lebon) a profité de l'offre du percepteur du revenu provincial d'octroyer « une licence par 6 pots à quiconque lui paye \$100, pour la licence ». La vente de boisson en gros est donc commencée et le curé est fort embarrassé pour ce qui va maintenant survenir. Mgr Taschereau lui répond³³ de ne pas se torturer la conscience, inclinant à la tolérance, pour un moindre mal : « Il faut prendre les hommes tels qu'ils sont et non point tels qu'ils devraient être. »

Mais la situation s'aggrave inéluctablement. S'appuyant sur la refonte de la Loi des licences de Québec, sanctionnée depuis le 9 mars 1878³⁴, le conseil autorise, le 6 octobre 1879, la vente au détail des spiritueux, par Israël Lebon et Théodule Bilodeau, sur certificat d'un médecin ou d'un ministre du culte. On sait ce que valent parfois de tels certificats.

Ce n'est pas tout. Au conseil, on accepte un don d'argent par Henry Crawford, du village de Scott, à condition qu'on n'accorde pas de permis de détail près de son moulin. Et le curé Chaperon, le 20 mars 1880, offre lui-même \$100. au conseil, si ce dernier veut prohiber tout simplement la vente des boissons. Mais, par la voix prépondérante du maire, on décide que cette somme « ne soit pas acceptée par le Conseil, parce que cet argent est offert à des conditions qui sont contre l'avantage de cette municipalité ». Et l'on vote sur-le-champ l'octroi de permis pour le détail, en quantités de trois demiards au minimum.

Reste à choisir les aspirants. Le conseil, réuni le 15 de mai, en désigne deux. Mais le maire, Damase Bernier, qui est un nouvel élu et qui a sans doute été travaillé par le curé, a viré capot et refuse de signer les certificats. Cependant, le parti opposé a maintenant la majorité et la fait valoir, le 31 mai, en destituant le maire récalcitrant et en lui substituant un autre plus conciliant. Ainsi, à l'issue de la deuxième manche, le régime sec et son champion, le curé, mordent la poussière.

Celui-ci, impuissant, sinon résigné, dira à l'Archevêque, dans son rapport pour 1880 : « Depuis le mois de mai, deux licences sont en opération et deux ou trois vendent sans licence. La diable est pris au conseil ; le maire a été expulsé et il y a deux procès en marche » . . . En plus d'Israël Lebon, l'autre aubergiste pourvu d'un permis était un nommé Thomas Barbeau, peut-être résidant à Scott. Dès le 6 septembre, cependant, il louait son commerce à Philéas Bilodeau (acte devant le not. L. Laliberté).

Le 4 avril 1881, nous apprenons que les deux vendeurs autorisés sont Israël Lebon encore, avec Odule Hallé. Les années suivantes, Lebon sera seul autorisé, mais limité à la vente en gros, à partir du 11 février 1884. En 1886, après un nouvel essai des « certificats » de médecin ou de curé, du 29 mars au 7 mai, qui a provoqué des « abus intolérables », on revient à la vente au détail, avec permis, toujours à Israël Lebon seul, moyennant \$25. par année, et à condition de ne pas vendre, de 7 heures du soir, le samedi, à 4 heures, le lundi matin, aux gens de la municipalité. Cela, tout de même, fait tellement l'affaire du personnage, qu'il verse au conseil, en juillet suivant, un cadeau de \$50. en reconnaissance de l'encouragement.

Au curé Chaperon, toujours effrayé des abus, le cardinal Taschereau répondra, le 22 mars 1888³⁵ : puisqu'il y a une licence bien tenue et moins de désordres qu'autrement, il vaut « mieux tolérer un moindre mal pour en éviter de plus grands ».

Israël Lebon, connu sous le nom usuel de « Jean Lebon », a été le plus constant et apparemment le plus honnête des vendeurs de boisson ou aubergistes, comme on disait encore. Il était arrivé de Lévis pour s'installer sur un terrain de 150 pieds de front, entre le chemin et la rivière, acheté le 8 mai 1879 ³⁶, de Joseph-Noël Chassé, procureur de sa fille Éléonore. Ce terrain prenait, par en bas, à l'alignement nord-ouest de la maison de Jean Nacké, à rendre jusqu'à l'alignement sud-est de la maison de Frédéric Morency, plus tard le magasin de Jean-Baptiste Lacroix. C'était donc, en gros, l'emplacement occupé plus tard par les immeubles de Linière Giguère.

Vis-à-vis l'avenue du Collège (ou de la Station), il y avait une route réservée au public pour accéder à la rivière. En plaçant sa maison, Israël Lebon s'empara peut-être délibérément de cet espace vacant. Il y eut un protêt signifié, dès le 8 juin 1879, chez le même notaire qui avait fait le contrat de Lebon. Mais ce dernier ne consentit à plier que le 7 février 1898, cédant au conseil municipal, qui l'accepta par bienveillance, une route de 12 pieds de largeur, située cependant à l'autre extrémité de son emplacement. Elle y est encore.

Israël Lebon signale sa présence comme épicier et aubergiste dans plusieurs recueils : CP 1879, 1896, 1902 ; RP 1892, MA 1887-1904. Il a élevé pendant ce temps sa famille, dont le futur Mgr Wilfrid Lebon. À part certains collègues du métier que nous lui avons vus déjà, il en eut deux autres, à des dates plus rapprochées et même jusqu'à la fin de son règne, à savoir : Richard-Gédéon Morency, à qui le conseil de paroisse accordait un permis pour la vente en gros, le 2 juin 1890 (il paraît avoir été établi au trou de la Bisson) ; puis Napoléon Voyer, qui entre en scène en 1902, puis achète le poste et le commerce d'Israël Lebon et sera mêlé à la question des boissons au moins jusqu'à 1907. Mais il nous reste justement à voir ce qui s'est passé, à ce sujet, entre le conseil et un nouveau curé de la paroisse.

La politique de l'abbé Feuiltault nous déconcerte, d'abord, du fait qu'elle va presque à l'encontre de celle de son prédécesseur. Après avoir pris connaissance des personnes et des choses, pendant quelques années, voici qu'il est appelé à adopter publiquement une position, à partir de 1902. Or, par la force des circonstances, il est devenu compromis avec Israël Lebon, détaillant de boisson. Le fils de ce dernier, l'abbé Wilfrid, vient d'être ordonné prêtre dans la paroisse, le 6 janvier, et le père, à cette occasion, a fait don à l'église d'un beau grand tapis pour le chœur. C'est

donc un bienfaiteur et donc un ami du curé, très sensible aux gestes d'appréciation personnelle.

Ainsi partagé entre deux amours, voici qu'il est embarrassé et expose la situation au vicaire-général du diocèse, le 2 avril 1902³⁷. Il y avait une licence « irréprochable de toute manière ». Pour faire plus d'argent, le conseil a proposé de mettre la licence à l'enchère. « Ce mouvement contre M. Lebon, commencé par quelques ivrognes et braillards, a été adopté inconsciemment par la paroisse en grande partie ». Le curé s'est opposé et cela a fait des mécontents. Que faire, devant le danger d'un nouveau détaillant inexpérimenté ?

Les procès-verbaux du conseil nous apprennent que, le 3 mars 1902, trois candidats convoitaient le permis de vente au détail — l'enchère ici était bien possible — ; mais, le 7 avril, c'est Napoléon Voyer qui se l'est vu attribuer. C'était lui le détaillant inexpérimenté. Cependant, Israël Lebon, favori du curé, sollicite et obtient, le 5 mai suivant, le permis de vente en gros, qu'il a toujours eu et qui, selon un amendement récent de la loi, signifie au moins deux gallons ou 12 bouteilles d'une pinte.

Lebon va bientôt disparaître de la circulation (il meurt le 10 septembre 1903) ; mais le curé va rester dans la même optique : partisan des permis sous surveillance étroite des autorités locales. Le 29 février 1904³⁸, il signale à Mgr Cyrille-Alfred Marois, administrateur du diocèse, un grave danger : on veut amender la loi des boissons pour soustraire la vente au contrôle des municipalités et la confier au gouvernement. Le 29 novembre 1905³⁹, mise en garde du même au même contre les hôteliers de Sainte-Marie, qui manigancent auprès des autorités pour obtenir un relâchement de la loi en leur faveur. Le meneur du mouvement est J.-M. Doré, dont le curé dessine un portrait peu flatteur. Doré avait pourtant été des premiers à se faire autoriser par le conseil, le 4 mai 1903, pour tenir un « hôtel de tempérance ». Mais probablement que cela ne lui suffisait pas.

Au début de 1906, la situation du curé devient embarrassante à l'extrême. Car, d'un côté, Mgr Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Québec, par un mandement du 22 janvier⁴⁰ et avec le concours du futur Mgr Paul-Eugène Roy, lance une nouvelle croisade de tempérance dans tout le diocèse ; et, d'autre côté, le conseil municipal veut maintenir la vente contrôlée, qui est pour lui source de revenu. Le curé, qui pense de même, a eu le malheur de parler en chaire en faveur du « moindre mal » (un seul permis bien tenu, plutôt que des tripots clandestins). Mais le maire et le curé de Beauceville répliquent que c'est la ruine de la campagne de tempérance dans le comté et ils portent plainte à l'Archevêque. Mgr Bégin

demande alors aux gens de Sainte-Marie d'essayer de faire comme ailleurs, pour la paix et le bien commun.

Tout cela se passe entre le 5 mars 1906, date où le conseil avait pris les devants en accordant un permis de vente au détail, et le 2 avril, où, après les objurgations de l'Archevêque et la soumission du curé, l'intervention de ce dernier auprès du conseil réussit de justesse à faire retirer le permis pour un an⁴¹. En fait, au premier avis, selon les procès-verbaux, le conseil a voté la prohibition à l'unanimité ; mais, à la revision, lors de la séance suivante, elle ne retient plus qu'une majorité de 4 voix contre 3.

Cependant, qui dit prohibition ne dit pas aussitôt tempérance. Et, dès le 22 juin de la même année, arrive à l'Archevêché⁴² une requête de tous les notables de Sainte-Marie, demandant le rétablissement de la licence qui avait été instituée et maintenue dans la place, depuis 25 ans, au vu et su du cardinal Taschereau. Depuis qu'on l'a suspendue, moins de deux mois, il y a déjà plusieurs vendeurs clandestins et un embouteilleur de Saint-Joseph distribue la bière par les portes. On ajoute que le conseil municipal perd par là un revenu de \$200, par année, dont la moitié est déjà engagée pour favoriser le moulin Ball. On représente donc « humblement que mieux vaudrait avoir une licence bien contrôlée, puisque la boisson coule plus abondamment que jamais, au détriment de tous ».

À cette requête, il ne se trouve aucune réponse écrite. Inutile de dire que la position du conseil se durcit par la suite. Dès le 6 août de la même année 1906, il accorde à Napoléon Voyer un permis limité, « pour fins médicales, sur le certificat d'un médecin ou d'un ministre du culte ». Ces derniers avaient-ils au moins le droit d'être malades comme les autres ?

Puis, de bonne heure en 1907, la mise en scène se répète. En février, Mgr Bégin prévient le curé qu'il faut empêcher l'octroi du permis. Le 15 du mois⁴³, le curé répond qu'il va transmettre la recommandation aux conseillers. Mais, le 2 mai suivant⁴⁴, il lui fait savoir que le permis va passer : le curé ne peut plus refouler le courant d'opinion et dégage sa responsabilité personnelle. En fait, le conseil, dès le 26 avril, avait voté la remise en vigueur de la vente au détail ; et on accordait le permis à Napoléon Voyer, le 6 de mai. Était-ce par manière d'excuse ou de compensation, qu'on octroyait le même jour à William Paradis un permis pour « hôtel de tempérance » ?

Du 31 août au 4 septembre 1910, après une intense campagne présidée par le nouvel auxiliaire de Québec, Mgr Paul-Eugène Roy, se tenaient à Québec les assises du *Premier Congrès de tempérance du diocèse de Québec*⁴⁵. On réussit à étouffer la vente au détail des boissons à Sainte-

Marie, mais non sans une lettre de Mgr Bégin et une garantie du curé, le 6 février 1911 ⁴⁶, quant à la soumission du conseil municipal. Mais, à peine trois jours après, le même curé donnait une lettre de recommandation favorable à un hôtelier de l'endroit, Honoré Ferland, qui voulait rencontrer personnellement l'Archevêque, en vue d'obtenir un relâchement de la discipline en sa faveur.

Cette démarche eut-elle un résultat ? En tout cas, rien ne bouge plus au conseil, sinon pour l'octroi de permis nouveaux ou renouvelés aux hôtels de tempérance. À la session de 1917, la Province votait la prohibition générale, au grand contentement du curé, toujours anxieux avec cette question. Et il commentait, dans un prône : la prohibition est votée, mais non appliquée . . .

Après une nouvelle loi, en 1921, qui réservait au contrôle exclusif de la Province la vente des spiritueux, le curé fera intervenir les deux conseils municipaux. Le 4 avril, à la paroisse, on adoptera une requête de la presque totalité des contribuables contre la vente de toute liqueur alcoolique, soit par une succursale de la Commission des Liqueurs, soit par des permis municipaux pour vins et bière. Et, le 12 avril, le curé obtenait l'appui du conseil du village à une requête du Cercle catholique des Voyageurs de Commerce et du Cercle Champlain de l'ACJC, signée cette fois par 177 contribuables, priant la Commissions des Liqueurs de refuser tout « permis, dépôt ou licence » dans le village.

Enfin, nous assistons à deux dernières démarches antialcooliques, sur le plan légal. Le 1er mai 1939, le conseil de paroisse appuie une résolution de la Ligue du Sacré-Coeur contre l'octroi d'une « licence de tourisme » à Sainte-Marie, à cause des abus qui en résulteraient. Puis, en 1941, c'est l'adoption de la loi Scott par le comté de Beauce.

« L'Acte de Tempérance du Canada », appelé communément la *loi Scott*, du nom de son parrain en Chambre (Richard William Scott), remontait à 1878 ⁴⁷. Relativement peu appliqué, à travers les années, il était quand même encore en vigueur. C'était en plus une loi fédérale, la seule qui pouvait efficacement faire pièce aux lois provinciales déficientes, une véritable loi de tempérance, en somme, contre une simple réglementation de la vente des spiritueux, comme l'était la loi de la Commission des Liqueurs de Québec, depuis 1921, visant principalement à alimenter le revenu de la Province.

La procédure était la suivante. Sur requête d'un quart des électeurs d'une ville ou d'un comté, le gouvernement fédéral instituait un referendum, et, si la majorité des votes était favorable, il émettait une procla-

mation pour annoncer que la loi Scott entrerait en vigueur, à l'échéance annuelle de tout permis, pour au moins trois années consécutives.

La campagne d'opinion fut brève mais vigoureuse. La loi Scott était faible et difficile d'application ; établie depuis 1908 dans la région de Thetford, elle laissait fonctionner publiquement une trentaine de « trous », où l'on faisait de bonnes affaires et d'autres choses encore . . . Telles étaient les raisons des opposants, épaulés par trois hebdomadaires de la Beauce, supportés eux-mêmes, disaient les autres, par les brasseries qu'ils annonçaient.

Le Cardinal Villeneuve délégua son auxiliaire, Mgr Omer Plante, pour animer la campagne de tempérance, et adressa lui-même une circulaire le 4 septembre 1941, à tous les curés du comté, pour guider leurs instructions dominicales aux fidèles de leurs paroisses. Le 27 août, une réunion de curés et de maires avait eu lieu au presbytère de Sainte-Marie, fondant le « Comité anti-alcoolique de Beauce », sous la présidence honoraire de Mgr Joseph-Édouard Feuiltault. Les deux chevilles ouvrières du comité furent Ludger Dionne, maire de Saint-Georges-Ouest, président, et l'abbé Nelson Roberge, vicaire de Saint-Georges, secrétaire. En quelques jours, ils produisirent une suite de circulaires informatives aux curés, conseils municipaux, dirigeants d'associations, etc. Munis de ces armes et fortement secondés par le journal *L'Action Catholique*, les militants de la prohibition effectuèrent un tir de barrage intense jusqu'au 14 septembre au soir. Le lendemain, lundi, les Beaucerons adoptaient la loi Scott par une majorité de 8,121 voix, la paroisse de Sainte-Marie ayant enregistré 997 voix favorables et 164 opposées à la loi ⁴⁸.

L'action positive pour la tempérance, par le traitement des victimes mêmes de l'alcool, parallèlement aux luttes proprement antialcooliques, avait déjà mobilisé l'attention des autorités responsables, autant que des organismes humanitaires. Par exemple, une loi provinciale, sanctionnée le 1er février 1870 ⁴⁹, pourvoyait déjà « à l'interdiction et à la guérison des ivrognes d'habitude ». Les sociétés de tempérance étaient périodiquement créées . . . ou recrées dans les paroisses ⁵⁰, depuis le temps, déjà assez reculé, de Mgr de Forbin-Janson et de l'abbé Charles Chiniquy.

Le 9 février 1893, le conseil municipal de Sainte-Marie était saisi d'un projet d'hôpital pour alcooliques dans la localité et se montrait disposé à favoriser son établissement. Une compagnie canadienne venait, en effet, d'acheter du Dr Leslie Keeley, de Dwight, Illinois, « le droit d'exploiter son fameux remède pour la guérison des inébrriés ». Il y avait déjà en opération, à Sainte-Foy, près de Québec, un hôpital célèbre pour al-

cooliques, appelé « Belmont Retreat », sous la direction du Dr John Max Mackay. En fait, le projet de Sainte-Marie avorta.

Mais on ne guérit guère cette maladie sans le concours délibéré et persévérant des patients eux-mêmes, fondé sur le raisonnement, l'éducation, la religion, l'encouragement et la solidarité du milieu. C'est en recourant à ces facteurs humains et psychologiques, que se sont répandus avec succès les cercles Lacordaire et Jeanne d'Arc. Le cercle Lacordaire de Sainte-Marie, assez tard, il faut l'admettre, a vu le jour le dimanche soir, 22 février 1942, à une réunion des membres et des aspirants, présidée par le Dr Raoul Poulin, dans la sacristie.

Il nous reste maintenant à dresser, par ordre d'ancienneté, la liste des embouteilleurs de bière et des hôteliers que notre paroisse a connus, depuis ceux que nous avons mentionnés auparavant dans ce chapitre. Nos abréviations, avec les dates, seront les mêmes que nous avons déjà utilisées (voir la table au début du volume).

Embouteilleurs de bière

- Croteau, E.-R. : MA 1897.
- Savard, Gaudiose : MA 1897.
- Lecours, Joseph-André : AJB (not. E.-E. LaRue) 30 oct. 1897 : achète emplacement de l'hôtelier Joseph Fournier (no cadastral 558) ; mentionné par Ulric Barthe, en 1898 ; en 1903, il continuera son métier à Saint-Joseph.
- Lecours, Pierre : en 1898, frère et apparemment associé du précédent ; le 5 mai 1902, il obtient du conseil un permis d'embouteilleur à son compte personnel.

Hôteliers

- Landry, Anselme : MA 1883, 1887.
- Vien, Pierre : RP 1885, MA 1887 (hôtel de tempérance).
- Ferland, Jean-Baptiste (père d'Agenor) : MA 1887-1901. Son hôtel, annoncé dans *La Vallée de la Chaudière* du 26 mars 1891, était situé au bord de la rivière, vers le bas du village. Ulric Barthe, parlant de nos hôtelleries, écrira, en 1898 : « Je puis recommander celle de M. Ferland, ayant goûté de sa large hospitalité » 51.
- Jacques, P.-E. : MA 1887.
- Pageot, Joseph : MA 1887 (Hôtel Québec Central, face à la gare).
- Roy, Benjamin : RP 1892 (Hôtel Ste-Marie, en descendant le village, dans les environs de Jean Savoie). *La Vallée de la Chaudière* des 22 et 28 août 1891 et 1er juillet 1892 écrit : « Trois magnifiques hôtels sont à la disposition des voyageurs » et les nomme : Ferland, Pageot et Roy.
- Beaulieu, Elzéar : le 29 avril 1892, *La Vallée de la Chaudière* annonce l'ouverture par lui du « Victoria Hotel », en face de la gare, probablement à la place de Pageot, dont il n'est plus question.
- Armand, Wilbrod : RP 1892.

- Fournier, Joseph : AJB (not. Ths. Lessard) 13 nov. 1893 : achète son emplacement, (no cadastral 558). En 1903, il est rendu à Scott, ayant vendu à Joseph-André Lecours, embouteilleur (AJB, not. E.-E. LaRue, 30 oct. 1897).
- Lemieux, Jean : MA 1897 ; mentionné aussi par Ulric Barthe, le 5 août 1898.
- Lemieux, Édouard : MA 1897.
- Gagnon, J.-Wilfrid : MA 1901, CV 1916.
- Gosselin, Narcisse : CP 2 juillet 1902, premier permis d'hôtel de tempérance accordé par le conseil municipal ; MA 1904.
- Doré, J.-M. : CP, 4 mai 1903, hôtel de tempérance ; MA 1904.
- Langevin, Mme G.-A. : MA 1904 (à Scott ?).
- Larochelle, Joseph : CP 5 avril 1904 (hôtel de tempérance) ; permis renouvelé en 1916 ; MA 1904, DP 1910 (Hôtel Victoria), P 1928, A 1933, P 1944.
- Paradis, William : CP 1906 (premier permis), DP 1910, MA 1917.
- Ferland, Honoré (père de Jules) : tenait hôtel en 1911 (cf. ci-devant).
- Dallaire, Arthur : CV 1913 ; son immeuble (no 523) vendu pour dettes par le shérif, le 16 nov. 1915 (*Gazette officielle de Québec*, 23 oct. 1915).
- Paradis, Armand : CV 1915, 1922 (est parti du village en laissant en souffrance un compte de taxes municipales).
- Paradis, Alfred : CV 1916 (en face de l'église).
- Hoffman, Charles : CV 1917.
- Carette, Ernest : CV 1920, P 1928 (Hôtel Central).
- Vermette, Albert : venait d'acheter l'hôtel de M. Ernest Carette, quand l'établissement (Hôtel Canada) fut détruit par le feu, le 14 janvier 1930. A la suite de cet incendie, M. Joseph Larochelle acheta l'emplacement et y transporta son « Hôtel Victoria », situé jusque là près de la gare, sur l'avenue du Collège.
- Poulin, Linière : A 1933, P 1944 (Hôtel Ste-Marie).
- Poulin, Armand : CV 1935, P 1944 (Hôtel Bienvenue).

RÉFÉRENCES

1. AAQ, cartable Saint-Joseph I.
2. AAQ, cartable Sainte-Marie I.
3. APC, Série Q, vol. 38, pp. 240-244.
4. *Mandements... des Évêques de Québec*, vol. 2, p. 213.
5. *Ibidem*, page 326.
- 6 et 7. AJB, not. John Walsh.
8. AJB, not. J.-J. Rény.
9. AJB, deux actes du not. John Walsh.
10. *Ibidem*.
11. AJB, not. J.-J. Rény.
12. AJB, not. J.-B. Bonneville.
13. Lovell, *Directory of Canada*.
14. Deux auberges ou « maisons d'entretien public » et deux magasins où il se vend des liqueurs fortes.

15. Texte tiré de la *Bibliographie des ouvrages concernant la tempérance*, par le R.P. Hugolin Lemay, o.f.m., Québec 1911, pages 39s. L'auteur ne fait là que résumer le texte complet des *Mandements... des Évêques de Québec*, vol. IV, pages 148ss.
16. *Journaux de l'Assemblée législative*, 1849, page 199.
17. *Ibidem*, 1850, page 13.
18. *Statuts provinciaux du Canada*, 14 et 15 Victoria, chapitre 100.
19. ASQ, Mss 229, page 4.
20. AJB, not. J.-B. Bonneville.
21. AJB, not. T.-J. Taschereau.
22. DC 1851, 1857; R 1861, 1871; DP 1871; MA 1874, 1883.
23. *Statuts Provinciaux... 18 Victoria*, chapitre 100.
24. AJB, not. T.-J. Taschereau, 3 et 5 sept. 1863.
- 25 et 26. AJB. not. J.-N. Chassé.
27. Vente à Théodule Labbé, not. Léonidas Laliberté.
29. AAQ, Lettres, vol. 31, 13 mars 1876.
- 30, 31 et 32. AAQ, cartable Sainte-Marie II, nos 133, 134 et 136.
33. AAQ, Lettres, vol. 32, page 557, 15 mars 1879.
34. *Statuts de Québec*, 41 Victoria, chapitre 3.
35. AAQ, Lettres, vol. 36, page 55.
36. Acte du not. Léonidas Laliberté (arch. judiciaires d'Arthabaska).
37. AAQ, cartable Sainte-Marie III, no 218.
38. *Ibidem*, no 230.
39. *Ibidem*, no 233.
40. *Mandements... des Évêques de Québec*, vol. X, pages 9 à 19.
41. AAQ, cartable Sainte-Marie II, lettres des 21, 24 mars et 19 avril 1906.
42. *Ibidem*, no 238.
43. AAQ, cartable Sainte-Marie, III, no 2.
44. *Ibidem*, no 3.
45. Compte-rendu, Québec, 1911; 798 pages.
46. AAQ, cartable Sainte-Marie III, no 18.
47. *Statuts du Canada*, 41 Victoria, ch. 16.
48. *L'Action Catholique* du 23 septembre 1941.
49. *Statuts de Québec*, 33 Victoria, ch. 26.
50. Voir notre *Histoire religieuse*, à l'index des matières.
51. *La Semaine Commerciale*, Québec, 5 août 1898, page 6.

CHAPITRE XLIX

La finance

(*Commandité en partie par la Caisse Populaire*)

Dans l'industrie, on fabrique des produits pour le commerce ; dans le commerce, on vend des produits pour de l'argent ; dans la finance, on trafique de l'argent pour . . . de l'argent. Il y a ceux qui font valoir leurs « talents » ; il y a ceux qui s'en tiennent à la formule du « bas de laine ». Il y a ceux qui amassent et ceux qui dissipent. Il y a les prêteurs et les créanciers. Il y a parfois les exploiters et les exploités . . .

Mais, de toute façon, pour faire de la finance, il faut de l'argent. Et ceux qui ont de l'argent, normalement, ils l'ont gagné ou d'autres l'ont gagné avant eux. Le niveau ou l'échelle des revenus personnels est donc à la base de tout calcul financier et surtout de toute histoire véritable en ce domaine. Puis il faut, par voie de statistiques, compléter les données touchant le coût de la vie, le rythme général des échanges monétaires ou commerciaux, les inflations ou les dépressions économiques. Tout cela nous dépasse, évidemment, et nous n'irons pas consulter les calculatrices électroniques ! Nous avons seulement à donner quelques renseignements fragmentaires sur la fortune de certains particuliers et sur les salaires des journaliers, à un moment ou l'autre de notre histoire. Puis nous signalerons les institutions et les *chevaliers* de finance de la localité.

Il y a toujours eu des citoyens plus riches que d'autres ; mais quelle enquête il faudrait mener, dans leurs transactions entre vifs et dans le règlement de leurs successions, après leur mort ? Ce serait imaginable, au moins, si nous n'avions affaire qu'à une famille ou un personnage.

Nous avons pu voir, par exemple, que quelques uns des seigneurs Taschereau n'étaient pas dans le chemin, quand ils sont décédés, à commencer par Gabriel-Elzéar, puis son fils Jean-Thomas et son petit-fils Pierre-Elzéar. Un autre coseigneur, Gabriel-Narcisse-Achille Fortier, nous l'avons vu, a fait fortune comme « prêteur » d'argent. Il n'a pas été seul de son métier.

Le curé Antoine Villade avait été lui-même un adepte de la spéculation sur immeubles. Il aurait pu devenir riche, à ce jeu-là, s'il n'en avait pas perdu souvent ou abandonné par charité. À sa mort, il lui restait environ 300 arpents de terre, plutôt maigre, et environ \$2,000. de créances fort douteuses, d'aucunes sur des immeubles déjà chargés d'hypothèques antérieures. Plus tard, il y eut un autre prêteur officiel bien connu, le capitaine Pierre Binet, résidant près de la petite rivière portant son nom, et décédé en 1877, à 89 ans. Cette année-là, dans son rapport sur l'état des âmes, le curé Chaperon écrivait à l'Archevêque : « L'usure est pratiquée dans les prêts de petites sommes par 4 ou 5 environ »¹. Et, pour l'année 1885 : « L'usure, pratiquée autrefois, ne l'est plus »¹. Quant à nous, laissons dans l'oubli des cas plus récents, où les affaires se traitaient plus discrètement, peut-être, mais non moins... lucrativement.

Quant aux titulaires du commerce et de l'industrie, ils étaient suivis systématiquement par une agence commerciale, qui a encore ses analogues aujourd'hui et qui, vers 1840, a commencé à publier chaque année, voire plus souvent encore, un bottin d'adresses pour tout le Canada. C'était la *Mercantile Agency Reference Book*, dont les publications ne se retrouvent pas nombreuses dans les bibliothèques, parce qu'elles étaient vendues par abonnement exclusif et à titre confidentiel, aux importateurs, marchands de gros, agents manufacturiers ou commis voyageurs, désirant connaître les clients possibles de chaque localité. Chaque souscripteur devait remettre la vieille édition de son bottin en recevant la plus récente, la compagnie ne voulant pas qu'il en reste en circulation.

Avec ces listes de noms, pour chaque localité postale, sont révélés les divers commerces, métiers ou professions exercés, et sont indiqués aussi, par des signes conventionnels, la cote de crédit de chacun et un estimé de sa valeur financière, « estimated pecuniary strength ». Il nous manque, sans doute, les sources de vérification ; mais voici les plus grosses fortunes de Sainte-Marie, enregistrées dans les six éditions que nous avons pu voir :

Georges Morency (moulins)	1874, entre \$10,000. et \$25,000.
	1883, " 20,000. " 40,000.
	1887, " 20,000. " 40,000.
Lemieux et Dallaire (marchands)	1874, " 10,000. " 25,000.
	1883, " 10,000. " 25,000.
	1887, " 20,000. " 40,000.
Thomas Dallaire (marchand)	1901 et 1904, entre \$20,000. et \$35,000.

Frédéric Morency (marchand)	1874	“	10,000.	“	25,000.
	1883,	“	20,000.	“	40,000.
	1887,	“	40,000.	“	75,000.
	1901 et 1904,	“	50,000.	“	75,000.
Léonidas Laliberté (marchand)	1874,	“	10,000.	“	25,000.
Romuald-C. Brochu (marchand)	1901 et 1904,	“	10,000.	“	20,000.
Thomas Carette (industriel)	1901 et 1904	“	10,000.	“	20,000.
J.-Bte Lacroix (marchand)	1917,	“	20,000.	“	35,000.

Mais, de toutes les fortunes ci-dessus, aucune n'a jamais dépassé, probablement, celle de Jacques Morency, père de Georges et de Frédéric, grand-père des Demoiselles Morency, décédé en 1858, qui était évaluée, à l'inventaire, à 14,616 louis, 10 chelins (\$58,468.).

Pour ce qui est des salaires, nous allons nous en tenir à des échantillons, pris à trois périodes différentes, et chez trois catégories d'employeurs.

Le premier échantillon est tiré d'un carnet de comptes du seigneur Pierre-Elzéar Taschereau, pour les années 1828-1834². En 1833, voici qu'il s'engage un domestique et lui ouvre un compte de la façon suivante :

Laberge est entré à mon service le 11 avril au matin à 30 par mois : il se nourrit ; je le loge et le chauffe et lui donne une vache l'été...

L'engagé avait donc à se nourrir et s'habiller avec un chelin, i.e. 20 cts par jour. Et, comme il prend la plupart de ses provisions chez le patron, celui-ci le débite non seulement des petites avances faites en numéraire, mais aussi des paiements en nature, v.g. « un quintal de farine, 16 chelins ; un minot de patates, 2 ch. ; une paire de souliers sauvages, 2 ch. ; une paire d° pour sa femme, 1.8 ; à la sauvagesse pour façon, 15 sols ou deniers ; 2.1. de lard payé à maman pour lui 1, chelin ; quand je suis parti pour Montréal, 10 chelins ; 6 livres de sucre à 4 sols ». Et cela continue, nous révélant un peu le coût de la vie et du vêtement, en regard du modeste revenu d'un engagé.

Pierre-Elzéar Taschereau prenait aussi des journaliers, pour les travaux saisonniers. Tel Louis Épictière, les nommés Arguin et Leclerc et, de temps à autre, leurs épouses. Le prix journalier était 2 chelins pour les hommes et 20 sols pour les femmes. On ne payait que pour le temps utile : trois quarts, une demie ou même un quart de jour (10 cts, dans ce dernier cas). Taschereau les payait, eux aussi, surtout en nature.

Enjambant une quarantaine d'années, nous voici, en 1876, devant une entreprise artisanale ou industrielle assez inattendue. Le curé Jean-

Thomas-Alfred Chaperon, en train de terminer son couvent neuf de Sainte-Marie et ayant besoin pour cela de brique ordinaire, s'avise de la fabriquer dans la région, en installant une briqueterie quelque part dans la paroisse Saint-Isidore. En tout cas, le gérant ou contremaître de l'atelier est un nommé Napoléon Roy, de la dite paroisse. C'est par lui aussi que s'effectuent les plus fortes ventes de briques, en plus de ce qui s'expédie à Sainte-Marie pour le curé lui-même, les marchands locaux et quelques petits clients particuliers.

L'idée avait été de tirer en même temps quelque bénéfice dans cette spéculation. Mais, en vendant toute la production, même la brique « tendre » ou cassée, au cours des deux ou trois années qu'a duré cette affaire, le curé n'arriva guère plus qu'à boucler son budget. Tout cela nous est révélé dans un autre petit cahier de comptes, tenu par le briquetier et remis à M. Chaperon, une fois sa fonction acquittée³. L'atelier n'a fonctionné que du 10 mai au 7 octobre 1876. Mais il a produit beaucoup de brique, d'après les quantités vendues. Elle se détaillait, selon la qualité, de 60 cts à \$1. le cent.

Mais il y avait les salaires des maœuvres, gradués eux aussi. Napoléon Roy et ses premiers ouvriers se payaient \$1. par jour. Celui qui y a travaillé le plus longtemps a été Jean Maillet, que nous avons déjà vu dans l'industrie de la brique à Sainte-Marie. Il était là sans doute comme expert du métier. Un cheval gagnait autant, pour les charrois. Les ouvriers secondaires, les charretiers gagnaient 50 ou 60 cts par jour. Enfin, des cas spéciaux : « le muette » Philippe Marcoux, 40 cts, et « le jeune », 30 cts. Ceux qui avaient à garder le four en activité la nuit recevaient 50 cts. On payait le bois \$1.50 la corde. Vers la fin des entrées, on lit celle-ci : « Payé au petit Chassé pour compter les briques de Cyrille Labarre – \$0.35 ». Voilà au moins qui peut s'appeler gagner sa vie avec son instruction !

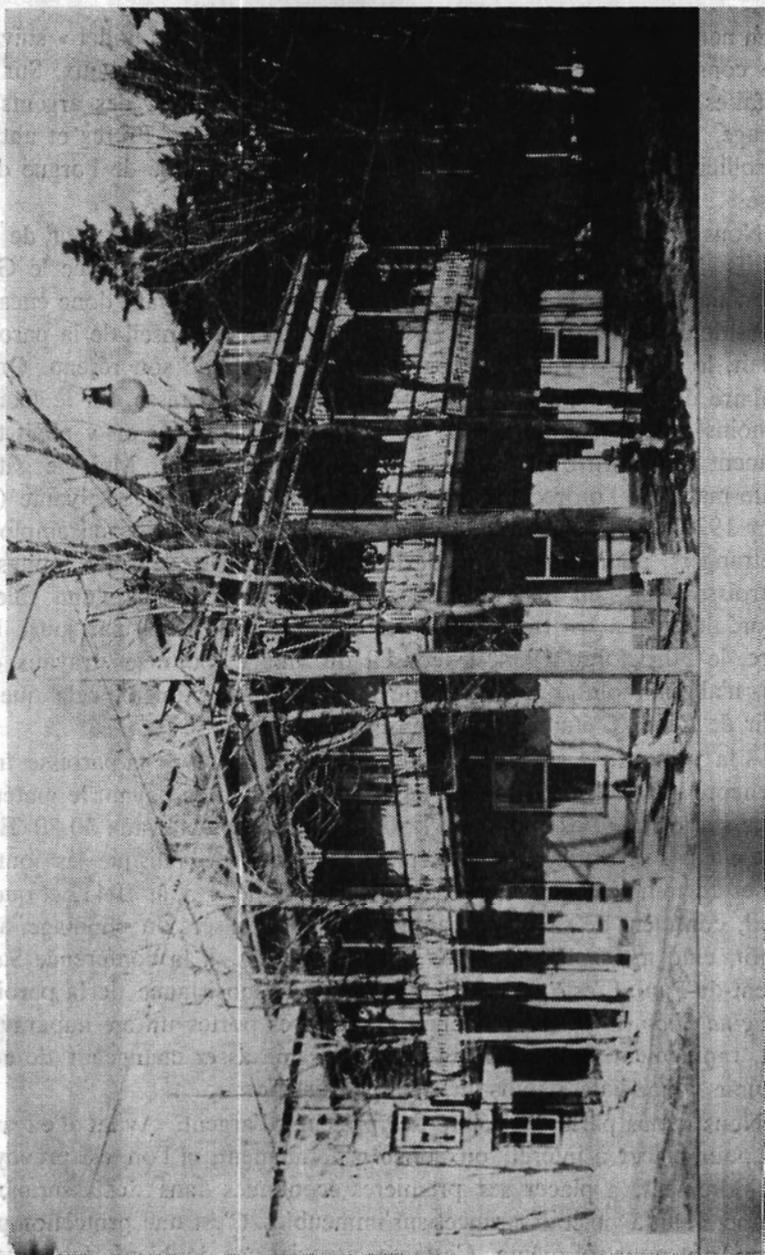
Après l'inflation et la prospérité provoquée par la première grande guerre, survinrent le chômage, la dépression, les années creuses, surtout depuis 1930. Si, dans le village, on s'en tirait assez bien, avec la manufacture de chaussures, bien des cultivateurs ne pouvaient partager cette manne et tiraient la langue. Le conseil de la paroisse constatait, le 22 décembre 1930, qu'il y avait en chômage 80 hommes mariés et 75 célibataires. Comme le Gouvernement avait voté des secours, sous forme de subsides pour des travaux publics, on demandait alors à la Commission du Chômage pas moins que \$10,000. pour « construction d'un che-

min en neuf et améliorations de quatre routes, d'ici au 1er juillet » suivant. Et le conseil s'engageait à défrayer 50% du coût des travaux. Sur les entrefaites, le conseil du village demandait, de son côté, des argents du chômage, soit \$2,000. pour des travaux au Collège des Frères et autant, à la sollicitation du curé, « pour aider à agrandir le jubé de l'orgue dans l'église ».

Nous ne pouvons dire si le village obtint des subsides pour de tels objectifs. Mais la paroisse y réussit. Car, c'était un succès, avec le Gouvernement, d'obtenir la moitié de la somme sollicitée. Ayant donc encaissé un subside de \$5,000. et forcé d'en allouer autant, le conseil de la paroisse décidait, le 2 mars 1931, de réparer quatre routes de son réseau. Quant au salaire des journaliers, c'est le point qui nous intéresse, on le fixait à pas moins de \$3. par journée de 10 heures. Évidemment on y allait trop largement pour attribuer cette sorte de secours direct. Mais le gâteau fut vite mangé et l'on recommença à tirer la langue. L'année suivante (1er février 1932), on grognait contre le Ministère de la Voirie, qui employait des étrangers, pour la réfection de la route nationale, dans les limites de la paroisse. Puis, en mai 1933, le conseil n'ayant reçu qu'une galette, n'accordait plus à ses travailleurs des chemins que \$1.50 par jour. Pire encore, le 30 octobre 1934, le conseil du village, pour ses travaux d'égoûts, n'allouait plus que 10 cts de l'heure. Encore mieux cela que de mourir de faim ! C'était le plus creux de la misère.

À la veille de la guerre, le 5 juin 1939, le conseil de la paroisse trouvait encore le moyen de graveler des bouts de chemin, payant le matériau 7 cts la verge cube, les hommes \$1.50 par jour et les chevaux \$0.50. Et la guerre n'a pas provoqué instantanément la prospérité, puisque les journaliers des chemins en sont encore au même taux, le 4 août 1941, et que le conseil, conscient de sa responsabilité devant la misère du chômage, avait souscrit, cinq mois plus tôt, une somme de \$50. à la conférence Saint-Vincent-de-Paul. C'est que la grande source de subsistance de la paroisse, la *Regina Shoe*, avait fermé définitivement ses portes un an auparavant. Voilà, rapidement, ce qu'avait été le panorama assez changeant de notre économie paroissiale, depuis un siècle d'existence.

Nous avons parlé au début des prêteurs d'argent. Avant d'en avoir assez pour placer à intérêt, on songe généralement, si l'on est prévoyant le moins, à placer ses premières économies dans des assurances : assurances sur la vie et assurances sur immeubles. C'est une protection pour sa famille et pour soi-même. Certaines associations de bienfaisance canadiennes-françaises vinrent à se fonder et à se diffuser. Nous l'avons vu



Banque Canadienne Nationale, avant le feu de 1926

précédemment. De même, l'assurance mutuelle de la paroisse contre le feu, sans parler de l'assurance mutuelle des fabriques.

Mais les premières compagnies d'assurances, signalées dans notre paroisse, faut-il nous en étonner, étaient de nom anglais, pour ne pas dire d'origine britannique. Dans *La Vallée de la Chaudière* du 8 avril 1891, le notaire Thomas Lessard annonce celles dont il est l'agent local : La Commercial Union, l'Imperial, la Manchester, la Citizens, la Royal, la Guardian. Le même journal, livraison du 22 décembre 1892, faisait état de ce que les assurances avaient dédommagé sans délai et généreusement M. Thomas Dallaire, qui avait essuyé un incendie à son magasin la semaine précédente. Excellente réclame, en effet.

Plus tard, il y eut des compagnies de noms français : la Caisse Nationale d'Économie, la Sauvegarde (représentée par J.-N. Doyon) et surtout la Mutuelle-Vie de l'U.C.C., représentée dans la paroisse par les officiers du cercle local, dès que cette assurance fut instituée.

Les institutions d'épargne proprement dites ont pris assez de temps à s'établir dans la paroisse. Dans les comptes de la fabrique, on parle pour la première fois d'opérations de banque, en 1865 ; mais il s'agissait de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec, où on entretenait un dépôt, pour faciliter le paiement de certaines fournitures chez les négociants. Il fut même question, en 1895, dans le prône du premier dimanche du carême, d'avoir une « Caisse d'Économie » comme à Québec.

Mais la première succursale de banque, celle de la Banque Nationale, existait déjà à Sainte-Marie, ouverte le 5 mars 1893 et, apparemment, avec un nommé Louis (?) Drouin⁴ comme gérant. Son premier local fut sur le site du bureau de poste actuel, place de l'église. On avait loué de Thomas Dallaire une partie de l'ancienne maison de Joachim Lemieux et de Thérèse Ponsant. La banque a logé ensuite dans la maison de brique d'Honoré Mercier, avenue du Collège, jusqu'à 1903 ou 1904, alors que les notaires Théberge et LaRue lui cédèrent son poste actuel, après s'être construit pour eux-mêmes une somptueuse résidence nommée « Château Beauce ». Le second gérant de la Banque Nationale a été Camille Lavoie, beau-frère du docteur J.-Eugène Dionne.

Une autre banque désirait aussitôt s'établir à Sainte-Marie, comme si une bonne banque n'avait pas été suffisante. En effet, au conseil de paroisse du 3 juillet 1894, il était question de la Banque d'Hochelaga, « institution canadienne-française de Montréal », qui songeait à ouvrir une succursale à Sainte-Marie. Pour certains considérants, on était disposé à l'exempter de taxes pour 25 ans. Mais la concurrence ainsi prévue a tardé

à venir. Ce n'est que le 21 juillet 1916 que s'ouvrit la Banque d'Hochelaga, à l'arrière de la Banque Nationale, là où se trouve à présent le magasin de la Régie des Alcools. Le premier gérant de la succursale fut Hector Choquette.

Cette concurrence ne fut pas mortelle, mais ne put se prolonger bien longtemps. Indépendamment de leur situation à Sainte-Marie, les deux banques, par la voix de leurs directeurs à Montréal, se fusionnaient effectivement le 1er mai 1924. Déjà, le 30 mars précédent, le curé avait écrit dans son prône : « La Banque d'Hochelaga et la Banque Nationale marchent ensemble à la Banque Nationale ». Était-ce le pot de fer qui avait encore une fois brisé le pot de terre ? Depuis lors, le nom est devenu *Banque Canadienne Nationale*.

Mentionnons enfin, à l'article des banques, que nous en avons eu quelque temps une troisième à Sainte-Marie : la Banque Molson, dont la présence est signalée en 1915, aux délibérations du conseil de paroisse. Une information obtenue des archives Molson, à Montréal, complète nos renseignements en nous apprenant que la succursale s'est ouverte, de fait, en 1914, avec C.-S. Lespérance comme gérant, et qu'elle a fermé ses portes dès 1916, avant l'ouverture de la banque d'Hochelaga, dont elle occupait auparavant les bureaux.

La dernière venue des institutions d'épargne dans la paroisse (avant 1944 toujours) a été la « Caisse populaire de Ste-Marie, Beauce ». Au milieu de la crise, elle a eu une naissance laborieuse. La classe bourgeoise était plutôt indifférente, sinon hostile : la banque, pour ces gens, était suffisante et bien plus sûre. Les cultivateurs eux-mêmes avaient besoin d'éducation sur l'épargne coopérative. Des caisses populaires existaient déjà dans de nombreuses localités. Celle de Sainte-Marie n'a vu le jour que le 2 mai 1934, sans faire grand bruit. Et c'est le cercle local de l'U.C.C. qui en a eu le mérite, ayant mené une longue campagne d'opinion et effectué les démarches préparatoires à la fondation.

Trente-deux parts sociales ont été souscrites le soir même où l'on reçut le délégué des Caisses populaires du District de Québec. On a élu aussitôt les premiers officiers : MM. Joachim Provost, président ; Honoré Labrecque, vice-président ; Jean-Louis Savoie, secrétaire et gérant. C'est dans sa résidence, face au Collège, qu'on fixa temporairement le bureau de la Caisse. Tous les argents non employés seraient déposés à la Banque Canadienne Nationale.

Contrairement à certaines appréhensions, la Caisse populaire a fait vite un succès de ses affaires. Dix ans exactement après la fondation, en

mai 1944, l'actif dépassait sensiblement le quart de million. On avait loué un local convenable au rez-de-chaussée de la maison de M. Charles-Hyppolite Couture ; c'est là que la Caisse loge encore. Le secrétaire-gérant était dès lors Jean-Baptiste Blouin.

Il existe une autre manière de faire rapporter l'argent, encore plus que par les banques d'épargne : c'est l'achat de valeurs mobilières, principalement des débetures. Les municipalités, dans leur code de lois, jouissaient de ce pouvoir d'emprunter de façon plus commode. Elles ne s'en étaient pas prévaluées, à Sainte-Marie, jusqu'au jour où il fallut supporter leur part dans la reconstruction du pont de fer de la rivière Chaudière. Encouragée par la popularité obtenue, sur les entrefaites, par l'Emprunt de la Victoire, la municipalité du village votait, le 6 septembre 1919, l'émission de débetures, datées du 1er janvier suivant, pour le montant de \$11,100., à 6% d'intérêt, remboursable en 20 ans, au moyen d'un fonds d'amortissement créé par une taxe spéciale, chaque automne.

Par la suite, la municipalité du village recourut presque chaque année à d'autres emprunts sur débetures, comme moyen de consolider une dette flottante, provenant d'emprunts temporaires sur billets. Les coupures étaient de \$100. Les montants d'émissions n'étant pas élevés, les autorités provinciales en permettaient la vente de main à main, au bureau de la municipalité et non sur le marché public ; formule d'économie. Le 1er décembre 1932, la dette obligataire du village se trouvait ainsi rendue à \$21,300.

La municipalité de la paroisse a pu se passer pendant longtemps de recourir à cette formule de financement. Au fait, nous n'en avons pas trouvé trace avant 1944. On se contentait d'emprunter sur billet à la banque ou chez des particuliers.

Il est temps de terminer ce chapitre, par la liste de ceux que nous pourrions appeler les chevaliers de la finance : les assureurs et les courtiers. Nos abréviations pour les références seront les mêmes qu'aux chapitres antérieurs des métiers ou du commerce.

Assureurs

- Lessard, Thomas (notaire) : déjà agent de plusieurs compagnies en 1891 (*La Vallée de la Chaudière* du 8 avril).
- Bilodeau, J.-O.-Albert : MA 1897-1904 ; DP 1910, CV 1917, P 1928.
- Gendron, Jean-Baptiste : MA 1917, P 1928, 1944.
- Doyon, Joseph-Nérée : MA 1917, CV 1919, P 1928, A 1933.
- Grégoire, Henri : CV 1924, 1927.
- Nadeau, Wilfrid : P 1928.

- Moreau, Charles : CV 1928.
- Bilodeau, Alonzo : P 1928.
- Nolet, Arthur : A 1933, P 1944.
- Lebel, Gonzague : A 1933, P 1944.
- Blouin, Jean-Baptiste : A 1933, P 1944.
- Binet, Valère : A 1933.
- Savoie, Hervé : A 1933.
- Boisvert, Réal : CV 1937.
- Bilodeau, Jules-H. : CV 1939.
- Poulin, Wilfrid : CV 1941.
- Doyon, Paul-Émile : CV 1942, P 1944.
- Giguère, Norbert : P 1944 (Mutuelle-Vie de l'U.C.C.).
- Savoie, Ls-Philippe : P 1944 (Mutuelle-Vie de l'U.C.C.).
- Marcoux, Arthur : P 1944.
- Savoie, Josaphat : P 1944 (Mutuelle de Paroisse).
- Labrecque, Léopold : P 1944 (Mutuelle-Feu et Foudre).
- Cloutier, Honorius : P 1944.
- Roy, Léandre : dans *La Beauce Économique*, 1944.

Courtiers

- Pacaud, Horace-Alphonse : annoncé dans *La Vallée de la Chaudière*, en 1891 ; AJB (not. Th. Lessard) 25 avril 1891 : achète emplacement (no 558) de Thomas Fontaine. Pacaud a été célèbre ailleurs un peu plus tard.
- Miville-Déchêne, Dorvigny : MA 1917, P 1928, A 1933.
- Nadeau, Wilfrid : CP juillet 1925, CV 1926. Premier président de la Chambre de Commerce : financier très populaire jusqu'au jour où la faillite de *l'Éclaireur*, journal de Beauceville, le jeta dans de mauvais draps. Il dut quitter la paroisse et affronta un procès criminel pour fausses représentations.
- Doyon, Joseph-Nérée : P 1928, A 1933.
- Nadeau, Louis-Philippe : P 1928.

RÉFÉRENCES

1. AAQ, cartable Sainte-Marie II.
2. APQ, papiers Taschereau.
3. FSM, cahiers divers.
4. *Mercantile Agency Reference Book*, 1897.

CHAPITRE L

Services d'utilité publique

Les services que les anglophones appellent des « utilités » publiques deviennent peu à peu des *nécessités*, à mesure qu'il se forme des agglomérations humaines, dans nos civilisations surdéveloppées. Il est bien certain que ni les indiens abénaquis ni nos braves colons canadiens n'avaient l'électricité, le téléphone et les égouts collecteurs, dans leurs villages primitifs. Mais nous avons fait du chemin depuis lors. Et, pour ne pas revenir aux voies de communication, dont il est parlé ailleurs amplement, il reste d'autres services publics dignes de mention, dans notre histoire paroissiale.

Aqueduc

L'approvisionnement en eau potable est une des premières nécessités à se faire sentir dans les communautés d'habitation. Il y a longtemps, en tout cas, qu'on ne boit plus à la Chaudière, même quand elle vient offrir son eau jusque dans la demeure de ses riverains. Plusieurs entreprises privées ont donc conçu assez tôt des projets d'aqueduc plus ou moins ambitieux et il s'est produit quelques réalisations.

En 1883, c'est d'abord Charles Barbeau qui obtient du conseil de paroisse, le 12 février, l'autorisation de passer un aqueduc dans le chemin du village et les rues transversales, depuis la rivière de Charles Carter jusqu'à la route du moulin ; exemption de taxes pour dix ans et privilège exclusif tant que durera cet aqueduc. Six mois après, le conseil le fait avertir d'avoir à commencer son installation, Elzéar Jacques et Clovis Mercier convoitant eux aussi le privilège. Effectivement, on annule la franchise de Barbeau le 5 novembre suivant.

John Readman, forgeron, et François-Xavier Proulx, ferblantier, tous deux de Saint-Raymond de Portneuf, seront les auteurs du premier aqueduc public à Sainte-Marie. Dans une lettre du 25 novembre 1890, ils ont demandé au conseil municipal la permission de construire à leurs frais un

aqueduc en bois, de creuser pour cela dans les chemins publics, l'exemption de taxes pour 25 ans à partir de l'inauguration du service et, pour la même période, l'interdiction de tout autre aqueduc public en bois ou en fer.

À sa séance du 1er décembre, le conseil a souscrit unanimement à la proposition, ainsi qu'aux détails pour l'installation et l'utilisation de l'aqueduc, soit : un délai de deux ans pour la construction ; à ceux qui prendront l'eau, on la mènera jusqu'à 3 pieds à l'intérieur de leur solage. L'abonnement sera de \$8. par année, plus \$1., si l'on prend de l'eau pour les animaux, ou \$3., si l'on place un robinet pour cela aux bâtiments. Pour le robinet d'un premier locataire, ce serait \$3. et \$2. pour chaque robinet supplémentaire.

Au cours des travaux d'installation, un obstacle s'est élevé : le chemin de fer Québec Central refusait aux entrepreneurs l'autorisation de traverser ses voies, à moins que le conseil n'endossât la responsabilité des dommages possibles.

Le journal local, *La Vallée de la Chaudière*, nous tient au courant des étapes de construction. Le 4 juin 1891, il est vraiment présomptueux ou naïf, en déclarant : « MM. Proulx et Readman, les constructeurs de l'aqueduc, disent que nous aurons l'eau dans le village d'ici à quinze jours ». Or, le 18 juin, on apprend que les ouvriers ont à peine « commencé mardi matin à percer les tuyaux pour leur aqueduc ». Car, c'étaient des tuyaux de sapin percés au tarière mécanique. Enfin, le 22 juillet 1892, il semble bien que les entrepreneurs et propriétaires de l'aqueduc ont terminé. En partant pour aller poser un autre aqueduc à Dudswell Junction, ils avisent leurs abonnés de Sainte-Marie qu'il leur est interdit de fournir l'eau aux autres, sous peine de \$10. d'amende.

L'hiver suivant n'était pas très avancé que déjà l'aqueduc était gelé : on n'avait pas enfoui les tuyaux assez avant. Le 6 janvier 1893, le conseil formulait une mise en demeure contre Readman et Proulx, qui, disait-on, « ont construit un certain aqueduc qui, en notre opinion, est loin de rendre justice, attendu l'interruption de l'eau à tout moment ». Il y avait donc d'autres troubles que la gelée. Surtout, nous disent les anciens du village, l'aqueduc manquait de niveau suffisant, parce que sa prise d'eau était simplement un puits creusé dans la coulée entre la route Carter et le ruisseau Dupuis.

En tout cas, le conseil exigeait que les propriétaires de l'aqueduc livrent l'eau en voiture, temporairement, à leurs abonnés. Et, « de manière à donner de l'eau en abondance en tout temps de l'année », François-

Xavier Proulx, présent à la séance du conseil, obtenait un délai jusqu'au 1^{er} novembre suivant, à condition de commencer dès le 15 juin, au plus tard, les réparations nécessaires à l'aqueduc. C'est pourquoi Readman et Proulx firent alors une convention avec Charles Carter, le 26 juillet 1893 ¹, qui leur permit de remonter leur prise d'eau jusqu'à la petite rivière coulant sur sa terre.

Même après cela, il semble qu'on ait été rien moins que satisfait. En effet, le 2 octobre 1895, le conseil municipal étudiait une proposition de Léon-A. Globenski, de Montréal, offrant de construire un aqueduc en fonte, si on lui transférait le privilège et l'exemption de taxes pour 25 ans. Et, à la même séance, on chargeait le secrétaire-trésorier d'aller discuter avec Readman et Proulx le prix de leur installation.

La transaction s'effectua, mais au profit d'autres étrangers. Nous en avons la preuve indirectement, par les archives de la fabrique. Car, si, par une résolution du 13 décembre 1891 ², on avait décidé d'installer l'aqueduc de Readman et Proulx à la sacristie, au coût de \$6. par année, c'est à « Lachance et Gagnon » qu'on payait, le 6 décembre 1896, « la somme de huit piastres pour frais d'installation de l'aqueduc et pour abonnement ». Sans doute avait-on cette fois introduit l'eau au presbytère.

Readman et Proulx s'étaient départis d'abord de leur aqueduc, le 2 janvier 1896 ³, en faveur de François-Xavier Lachance, qui empruntait à cette fin, le même jour ⁴, une somme de \$800. de Gustave Garant, alors tanneur à Sainte-Marie. Lachance s'associa aussitôt avec Joseph Gagnon pour une moitié de l'entreprise. Suivirent d'autres transactions secondaires, mais surtout la vente de la part de F.-X. Lachance à un nommé Siméon (Sam) Garant, le 15 avril 1898. De cette société nouvelle : Gagnon et Garant, le notaire Georges-Siméon Théberge a acquis les deux parts, le 21 février et le 27 octobre 1900 ⁵.

Un des premiers gestes du nouveau propriétaire, et ce n'était pas un luxe, fut de changer les tuyaux de bois pour des tuyaux de fonte. Puis il effectua pas moins de 28 conventions ou achats de terrains, surtout en 1911, en vue d'améliorer l'alimentation de son aqueduc par des sources et des ruisseaux, jusque dans le rang Saint-Gabriel. Désormais, le problème porterait davantage sur la qualité de l'eau que sur la quantité.

Le conseil municipal du village avait à peine un an d'existence, qu'il était saisi du problème de l'aqueduc. Le 11 juillet 1914, on demandait — naïvement — au notaire Théberge ses chiffres d'affaires depuis cinq ans, afin « de faire une offre pour l'achat du dit aqueduc ». Mais, avec le per-

sonnage, il fallait plus de stratégie. Aussi bien, que ce soit à la suite d'une demande exorbitante ou d'un refus pur et simple, dès la semaine suivante, le conseil faisait mine d'entreprendre un aqueduc municipal, en prenant une option d'un an « sur le moulin et le pouvoir d'eau de M. Théophile Champagne », dans le rang sud-ouest de la rivière Chaudière. C'était une utopie, avec les moyens de l'époque.

Les rôles seront renversés, trois ans plus tard. Après les avaries de l'inondation du 19 juin 1917, l'aqueduc, déjà reconnu comme inadéquat, menacé, au surplus, d'être interdit par le Bureau d'Hygiène, est soudain à vendre. Le notaire Théberge renonce à son privilège exclusif, le 27 août. Le 13 octobre, il recourt au chantage, en menaçant de fermer l'aqueduc ou de majorer les taux dès le 1er novembre. Son prix de vente serait de \$26,000. Mais le conseil n'est pas acheteur, pour le moment, craignant le verdict du Bureau d'Hygiène et surtout embarrassé financièrement par son découvert à la banque et les investissements inattendus à opérer pour aménager une traverse en bac sur la rivière, à la place du pont écroulé. On fait donc un concordat provisoire avec le notaire.

Nouvelle escalade, à l'été de 1919. Le 19 avril, après consultation du Dr Edgard Couillard, hygiéniste régional, on demande au Bureau d'Hygiène provincial de contraindre le propriétaire de l'aqueduc à purifier son eau, qui est « souillée ». Le 30 mai, après l'envoi d'une lettre menaçante au notaire par le Bureau d'Hygiène, le conseil met en délibération d'acheter l'aqueduc et de l'améliorer lui-même, au point de vue propreté et protection contre le feu. En conséquence, on décide de faire venir l'ingénieur Édouard Hamel, de Québec, pour évaluer le prix d'une usine d'épuration et de quelques bornes-fontaines. Le curé lui-même, affaire d'orienter l'opinion, fait un prône sur la question, le 1er juin : « Question d'aqueduc — village — étude, considération — avantages et charges — tout changement surprend, v.g. chemins, ponts, réparation d'église — puis on est content ».

Le 31 juillet de cette année 1919, le conseil élabore un long règlement (no 27), comprenant l'achat de l'aqueduc au « prix de faveur » de \$30,000., le mode de paiement, l'échelle des taux pour les abonnés, etc. Le tout doit faire l'objet d'un referendum le 25 août suivant. Or, le referendum désavoue le règlement, et, le 6 septembre, le conseil, pris à son propre jeu, doit, à sa courte honte, intervenir auprès du notaire Théberge — qui menaçait de supprimer l'eau — et faire lever temporairement l'interdiction de l'aqueduc par le Bureau d'Hygiène, sous peine d'amende. Tout ce qu'on peut faire de positif, alors, c'est de former un « comité de

l'aqueduc », pour étudier et régler la situation de quelque façon, le plus tôt possible. En attendant, c'est le statu quo prolongé.

Mais, à partir de ce jour, on se moque désormais du privilège exclusif du notaire Théberge, qui a perdu son prestige. La typhoïde fait plus que jamais de ravages dans le village et l'on sait pourquoi. C'est alors qu'apparaissent des aqueducs plus ou moins communautaires, fruit d'initiatives particulières. Le Collège s'en construit un en 1920. Le 3 septembre 1921, le conseil ne se gêne pas d'autoriser une société, formée par MM. Léon Grégoire, Arthur Beaulieu, Joseph-Nérée Doyon, Cyrille Dulac, J.-Eugène Dionne, Joseph Morissette et Edmond Cliche, à placer sous la rue principale un aqueduc à leur usage, avec une borne-fontaine. Et, le 1er avril suivant, le conseil fait de même en faveur de Georges Gagnon, lui permettant de prolonger son aqueduc jusque chez Mme Joseph Avaré. Ces aqueducs, anciens ou simplement rénovés, s'alimentaient aux sources nombreuses et fécondes dont regorgent les côteaux, à la frange de la vallée.

Survient enfin, le 5 septembre 1922, une concurrence à l'échelle même du vieil aqueduc central : une compagnie, récemment fondée par Octave Goulet et son fils Polydore, sous le nom de « Compagnie d'Aqueduc Nationale Ltée », obtient du conseil l'autorisation de creuser dans le chemin sur toute l'étendue du village.

Mais, entre le vouloir et le faire, il y a souvent loin. On cherchait peut-être une autre source pour alimenter l'aqueduc que la petite rivière Carter, utilisée jusque là. En tout cas, deux ans passent et le conseil se lasse, d'autant plus qu'il commence à émerger du marais de ses dettes. Le 4 octobre 1924, il commande expressément des plans et devis pour un nouvel aqueduc, qui procurera surtout une défense efficace contre le feu. Le voyage des ingénieurs Roy et Toupin, de Montréal, et leur travail vont coûter \$223. Mais ils vont apporter un certain résultat.

Ce résultat, c'est que le notaire Théberge et Octave Goulet, tous deux sérieusement menacés dans leurs positions, tombent d'accord, le 10 février 1924⁶, et le premier vend au second son vieil aqueduc tel quel, pour \$30,000., se réservant le droit à l'eau pour lui-même et le notaire LaRue, leur vie durant. Quant à Octave Goulet, il formule l'engagement de poser des bornes-fontaines selon les besoins. Le conseil suspend alors ses procédures et observe les agissements du nouveau propriétaire, lui accordant les permissions voulues, le 4 juillet 1925. Mais, le 18 septembre 1926, alors qu'on est encore au statu quo, le conseil du village devra sommer Octave Goulet de se conformer, dans le délai de 60 jours, aux spéci-

fications données récemment par le Bureau d'Hygiène de Beauce, pour la chloration de l'eau et autres améliorations de l'aqueduc. Puis, le 4 juin 1927, le conseil votera la location de deux bornes-fontaines placées dans le haut du village, parce que ce quartier est plus exposé, en cas de feu, étant donné l'éloignement de la rivière.

Protection contre les incendies et stérilisation de l'eau n'ajoutaient cependant pas au débit de l'aqueduc et les chantepleures des étages supérieurs n'avaient pas toujours la force de *pleurer*, dans certains coins du village. Mais le conseil était pour lors trop paralysé par la crise économique pour faire plus que laisser prolonger le mieux possible l'existence du vieil aqueduc. Le Dr Alphonse Lessard convoquait à cette fin nos édiles, le 14 novembre 1931, au Service provincial d'Hygiène.

Le 5 juin 1933, on allait même jusqu'à consentir à M. Polydore Goulet un privilège exclusif pour dix ans, à condition que, sans majorer ses taux, il construise un réservoir et des bassins de filtration, pour arriver à fournir une eau plus propre et plus hygiénique, sinon plus abondante. Et cela fut fait. Il y eut même renouvellement de l'entente, le 12 juin 1943, mais sujette à révision, dès que la nécessité publique l'exigerait.

Il faudra qu'arrive enfin la vague du progrès industriel, avec l'audace que suscite la prospérité, pour voir le conseil de notre future ville, nanti de plus vastes pouvoirs, construire un gigantesque aqueduc municipal, après avoir exproprié, à prix fort, l'aqueduc Goulet et même l'aqueduc semi-public de Léon Grégoire et Cyrille Dulac, qui, pourtant, n'avait pas été évalué à plus de \$1,500. par le conseil du village, le 5 août 1939. Mais tout ceci vient après 1944 et dépasse la date-limite de notre histoire.

Santé publique

La mention faite ci-devant des bureaux d'hygiène nous amène à toucher brièvement ce point tout de suite, bien que la santé publique ne soit guère ou ne soit plus du ressort des petites municipalités. Mais, quand survenaient autrefois les épidémies de rougeole, de diphtérie et notre fameuse typhoïde, on s'efforçait de lutter, ne fût-ce que par des expédients.

C'est ainsi que, le 15 août 1892, le Conseil d'Hygiène de la Province menaçait de prendre des moyens légaux contre le conseil de paroisse, s'il ne mettait pas sur pied un bureau d'hygiène local. On attend cependant au 4 avril 1893, après avoir reçu une nouvelle lettre de menaces, pour constituer cet étrange bureau d'hygiène, au moyen de trois cultivateurs bénévoles : Louis Lehoux, Félix Ferland et Ambroise Rhéaume, avec mission — croyez-le ou non, — de fournir des renseignements sur les condi-

tions hygiéniques de la localité et son organisation sanitaire, en prévision du choléra . . . Le 27 juillet suivant, développement sur un thème analogue : un docteur Beaudry, de Montréal, vient expliquer les lois de l'hygiène, dans une conférence d'une heure, après avoir enquêté, la veille, sur l'existence de la diphtérie.

Une autre initiative semblable dut être prise par le conseil du village, le 9 août 1917. Après les grandes inondations que l'on sait, le Dr Edgar Couillard, du Bureau d'Hygiène provincial, ayant découvert plusieurs cas de typhoïde dans le village, a demandé d'organiser un bureau d'hygiène local, comprenant les trois médecins, le curé et d'autres. La première recommandation de cet organisme fut d'imposer au Collège et au Couvent, là où la maladie était la plus virulente, de construire un égoût souterrain jusqu'à la rivière, sous le niveau de l'eau.

Mesures exceptionnellement rigoureuses, qui l'emportaient sur des cas plus folkloriques, comme la suppression des toilettes extérieures, à côté de la salle publique, et, non moins agréables pour l'odorat, les carcasses de chevaux que les « gens d'en haut » nous expédiaient gratuitement par le courant de la rivière. La chose s'est présentée deux fois, au conseil de paroisse : le 6 juillet 1908, on a remboursé à « J-Baptiste Ferland la somme de une piastre qu'il a payée pour avoir fait enlever un cheval mort sur le rivage de la Rivière Chaudière, vis-à-vis la chapelle Ste-Anne » ; et, le 5 juin 1944, on a payé \$11. à M. Edmond Giguère, pour avoir, sur l'ordre de l'Unité sanitaire, enterré un cheval trouvé mort dans la rivière. Ce sont là, inutile de dire, des besognes peu ragoûtantes.

Téléphone

Depuis que la première femme a été créée, la démangeaison de parler a toujours existé entre . . . les hommes. Il a fallu toute la rigueur des cloîtres ou de la vie érémitique pour la contenir **un peu**, Dieu sait jusqu'à quel degré ! Et voici que Graham Bell est venu, **à la fin** du siècle dernier, inventer cet appareil diabolique qui s'appelle le téléphone. Résultat, contrôlé par les statistiques : les Canadiens sont maintenant le peuple du monde qui s'amuse le plus souvent à parler aux deux bouts d'un fil.

Le premier journal de la Beauce, *La Vallée de la Chaudière*, commençait la campagne en faveur du téléphone en 1892, à l'instigation du jeune notaire Thomas Lessard. D'après le journal du 2 septembre, la société Saint-Jean-Baptiste locale aurait déjà voté une résolution chargeant un de ses membres, Désiré Rousseau, de s'enquérir auprès d'un expert de Sommerset (Sainte-Julie) et de faire rapport.

Dans les semaines suivantes, le projet tendait à se concrétiser. Le notaire Lessard l'avait soumis à la Cie de téléphone Bell, dont on attendait la réponse. Entre temps, on sollicitait des abonnés et on lançait un défi aux autres villages de la Beauce, pour le nombre d'appareils commandés. Une grande assemblée se tint à Saint-François, le 7 novembre 1892, où Henri-A. Dauphin, gérant de la Compagnie Bell, à Québec, vint rencontrer les délégués des quatre principales paroisses, pour soumettre ensuite un rapport à son bureau-chef de Montréal. Le gérant général, Lewis Brown McFarlane, vint lui-même faire enquête, peu après ⁷, et se rendit jusqu'à Saint-Georges, avec son suffragant de Québec. L'impression qu'ils en rapportèrent laissait espérer que les conditions offertes seraient acceptées et qu'on aurait le téléphone dans quelques mois.

Entre temps, novembre et décembre, on recueillit des abonnés. *La Vallée* du 27 janvier 1893 en nommait déjà 62 : 18 de Saint-Georges, 11 de Saint-François, 13 de Saint-Joseph et 20 de Sainte-Marie. Le gérant général venait d'accorder son placet et les contrats d'abonnements commençaient à circuler. On se berçait d'une satisfaction anticipée : « Dans quelque temps, disait le journal, nous pourrions parler d'une paroisse à l'autre et les hommes d'affaires, bien souvent, n'auront plus besoin de descendre à Québec pour faire leurs achats. Moyennant 25 cts, ils pourront donner pour \$100. de commandes ». On reconnaît, dans cette publicité, la plume verbeuse et emballée du notaire Lessard.

Il était tout désigné pour devenir l'agent local de la compagnie Bell et il figure comme tel dans le premier annuaire des abonnés du téléphone, celui d'octobre 1893 ⁸, où s'inscrit un « Échange de Ste-Marie, Beauce », avec les noms des 22 premiers abonnés. Or, pour étrange que la chose nous paraisse, le notaire n'y figure pas comme abonné, même s'il avait peut-être chez lui le bénéfice de l'échange (ou central local), ce dont nous n'avons pas de preuve. Deux ans plus tard, dans une lettre du 20 août 1895, dont nous avons obtenu copie des archives Bell, à Montréal, l'agent local, écrivant dans son anglais le plus soigné, se mettait à genoux devant le gérant général, pour obtenir à son compte l'usage de la ligne « free ». Il était meilleur pour collecter et faire payer les autres . . .

Cependant, il n'avait pas été **chanceux**, pour une fois, dans le cas du Collège. On lit, en effet, dans *l'Historique de* l'institution : « Vers la fin de février (1894), le notaire Lessard fit signer une requête au cher Frère Flamien, Visiteur, par les principaux citoyens du village, demandant l'autorisation d'avoir au Collège une boîte de téléphone. Permission refusée. Seconde lettre écrite par le notaire. Nouveau refus ». La solen-

nité conférée à la démarche laissait déjà soupçonner un obstacle imposant à affronter ; mais il fallait être français de naissance et résider à Montréal, pour refuser une commodité si honnête à une grosse institution enseignante. Soit dit en passant . . .

Deuxième étape dans notre histoire du téléphone. Le 26 mai 1897⁹, une trentaine de citoyens se forment en société, à Saint-François, pour la « construction d'une ligne de téléphone devant opérer dans les différentes paroisses du district de Beauce », et demandant l'incorporation ; celle-ci leur est accordée effectivement le 16 janvier 1898, sous la raison sociale de Compagnie de Téléphone de Beauce. Depuis le 5 avril 1897, le conseil municipal de Sainte-Marie avait octroyé le privilège de construire des lignes le long des chemins publics. La compagnie s'installe alors et prospère à merveille, selon l'information d'un observateur et économiste, Ulric Barthe, venu à Sainte-Marie pour le grand conventum du Collège, en 1898¹⁰ :

La Beauce possède un réseau de téléphone déjà très étendu, allant de Sainte-Marie, le long de la Chaudière, jusqu'à St-Martin et St-Côme de Kennebec, et par les Tring jusqu'à St-Évariste. La Compagnie locale qui a entrepris cette innovation avec un capital de \$10,000. fait des affaires d'or, et a payé l'an dernier un dividende de 20 p.c. Sa charte l'autorise à pousser sa ligne jusqu'à Lévis. La création de ces téléphones régionaux çà et là dans le pays laisse entrevoir le jour où, en soudant les uns aux autres, on pourra établir une concurrence au monopole du Téléphone Bell, dont on se plaint par tout le pays.

Dans son optimisme, le journaliste exagérait peut-être l'ampleur de la nouvelle compagnie. Mais, dans l'ensemble, il avait raison et, pour notre région du moins, il prophétisait en quelque sorte. Car le Bell n'a jamais pu s'installer en maître dans la Beauce, les petites compagnies mutuelles de « téléphone rural » s'emparant de la clientèle.

Cependant, pour ce qui est de Sainte-Marie, après l'incorporation du village, on ressentit le besoin d'un meilleur service téléphonique et il n'y avait probablement plus guère d'abonnés au Téléphone de Beauce. Le premier signe d'organisation locale apparaît dans les prônes du curé, le 5 mars 1916, annonçant une assemblée des intéressés, à la salle publique. Et, deux semaines après, il revenait sur la question pour proclamer : tout est réglé, permission obtenue ; choix des directeurs à faire. C'était une entreprise paroissiale, portant le nom de *La Cie de Téléphone rural de Ste-Marie, Beauce* », dont le président était Thomas Carette et dont les lettres patentes, émises par le Secrétaire de la Province, dataient du 14 mars 1916.

Restaient les franchises à obtenir des autorités municipales. À cette fin, le secrétaire-trésorier de la compagnie, Jean-Baptiste Gendron, adressa

une requête aux deux conseils : permission de passer les lignes dans les rues ou chemins publics et exemption de taxes pendant vingt-cinq ans. Les deux faveurs furent octroyées sans opposition, sous réserve de réparer les dommages aux propriétés et de prévenir les nuisances publiques. Au conseil de la paroisse, délibération de 1er mai 1916 et règlement le 7 août suivant ; au conseil du village, délibération le 6 mai et règlement (no 17) le 6 juin.

Au cours des quinze années qui suivirent, on n'entendit plus parler du téléphone. Mais, lorsqu'il s'agit pour le conseil du village de payer l'appareil installé au département du feu, le 4 avril 1931, on apprend qu'on a désormais affaire à la *Corporation des Téléphones et Pouvoirs de Québec*. Celle-ci vient, en effet, d'acheter le téléphone rural de Sainte-Marie. Puis, en 1933, la même source d'information révélera la présence de la *Cie de Téléphone Nationale*, une nouvelle appellation tout simplement. Il reste aussi le *Téléphone Bell*.

À propos de ce dernier, voici à quoi il se réduisait. Ayant perdu depuis assez longtemps ses abonnés du haut de la Beauce, il n'en avait plus que quelques-uns à Sainte-Marie, limités à trois milles au sud du village, lorsqu'il vendit, en 1931, ce petit reste à la *Compagnie de Téléphone de Beauce*. Le Bell gardait toutefois son service interurbain et une tête de ligne vers Québec, dans le bureau d'échange de Sainte-Marie. Ce bureau (central), après avoir été dans la maison du notaire Lessard, avant la conflagration de 1926, fut alors déménagé à 300, rue Notre-Dame, dans la résidence et sous la gérance de Mme Cléophas Leblond.

Le conseil de paroisse s'avisait, le 7 août 1933, d'évaluer et de taxer les biens du *Téléphone de Beauce* situés dans la municipalité, soit 572 poteaux, à \$20. pièce. La résolution, déclarée *ultra vires*, fut rescindée quinze mois plus tard et l'ont dut rayer la taxe du rôle de perception. Mais l'incident révèle que l'ancien *Téléphone de Beauce* vivait encore et savait se défendre. Puis le *Téléphone Bell* signalait de nouveau sa présence ou du moins le passage d'une de ses lignes, autorisé, le 4 octobre 1937, par résolution du même conseil.

Cela fait bien, si l'on sait compter, trois compagnies distinctes de téléphone existant dans les limites de la paroisse, de 1931 à 1937. Mais l'unification était sur le point de s'opérer. La *Compagnie de Téléphone Nationale* avait changé de direction, le 12 avril 1927, par la vente de ses intérêts par le président, Alphonse-Bénoni Dupuis, à M. Jules Brillant, de Rimouski. À partir de ce jour, commençait le rôle de la future compagnie *Québec-Téléphone* : raffermir d'abord et associer dans une sorte de

ligue les petites compagnies rurales jusque là indépendantes ; puis, en définitive, les absorber graduellement sous une même raison sociale. Il paraît que les actionnaires du *Téléphone de Beauce*, en particulier, ont été très libéralement dédommagés dans la transaction.

Electricité

Proche parente du téléphone, mais aujourd'hui plus importante, à cause de ses multiples utilisations, l'électricité est venue plus tard dans notre localité. Il faut dire cependant qu'à ses débuts, elle ne signifiait que l'éclairage, public ou privé, et quel éclairage, encore ?

Notre ami, Ulric Barthe, journaliste déjà cité, se permettait de lancer à nos pères une remarque de défi, en 1898 ¹¹ :

Un autre progrès dont le besoin se fait sentir à Sainte-Marie, c'est l'éclairage électrique. Je conseille fortement aux citoyens de l'endroit de se former en compagnie à cette fin. Il ne faudrait pas un fort capital et le risque partagé serait à peu près nul pour chacun. Qu'ils ne craignent rien : l'éclairage électrique est toujours une entreprise payante ; ce fait a déjà été prouvé maintes fois . . .

Or, les spéculateurs de Sainte-Marie, trop craintifs pour se lancer, se contenteront de projets pendant quatorze ans et se feront damer le pion par des étrangers, comme ce fut souvent le cas dans notre histoire québécoise.

Nous n'avions pas, c'est entendu, de pouvoir d'eau vraiment propice à un harnachement électrique. Tout de même, à proximité du village — la distance était alors un obstacle majeur —, il y avait la chaussée de l'ancien moulin banal, alors exploité par André Lacroix. Il n'avait pas les moyens de lancer l'entreprise lui-même. Mais, en comptant avec lui, son beau-frère, Edouard Théberge et un nommé J.-H. Lessard, incorporés sous la raison sociale de *La Compagnie électrique de la Beauce*, demandaient au conseil, dès le 5 décembre 1898, la permission de poser la lumière électrique dans le village. La provocation d'Ulric Barthe avait été relevée.

Le conseil délibéra jusqu'au 6 mars 1899, pour en venir à un contrat en détail : tant par soir et tant par lampe, de 8 à 16 chandelles. Quel éclairage on allait avoir ! L'installation devait commencer incessamment et se terminer avant l'hiver suivant. Mais, allons-y voir . . .

Deux ans sont passés ; et c'est Napoléon Morency, meûnier à la rivière du « trou de la Bisson », qui convoite le privilège, le 2 mars 1901, auprès du conseil. Cependant, le 6 mai suivant, on donne encore une chance, jusqu'au 1er novembre, à Edouard Théberge et André Lacroix, avec de nouveaux prix, soit au compteur, soit par année, pour chaque lampe.

Encore une fois, le temps passe. Survient Thomas Carette, réclamant une séance spéciale du conseil, le 9 mai 1903. Il s'en prend au privilège antérieur, qui n'a rien donné encore. Lui, « se propose de commencer ses travaux prochainement... le seul privilège qu'il demande est la permission de poser des poteaux dans les chemins ». Le conseil, toutefois, ne se laisse pas fléchir et maintient le privilège à André Lacroix, mais prend un moyen de le dégoûter, en lui intimant que ses poteaux ne « devront causer aucun préjudice à toute compagnie quelconque ayant déjà des droits acquis ». Tant qu'il n'y aurait pas plus de deux lignes, une chaque côté du chemin, on pouvait tolérer.

Mais, en attendant, on n'en avait aucune. Et pourtant, l'affaire était intéressante pour André Lacroix, favorisé d'une exemption de taxes pour 25 ans, en vertu d'une résolution du 4 mai 1903. Rien n'aboutira de ce côté-là ; et il était écrit que l'électricité nous viendrait de l'extérieur.

Le 6 décembre 1909, la *Compagnie Electrique de St-Georges de Beauce* formule une demande au conseil : permission d'installer l'électricité dès l'été suivant et exemption de taxes pour 10 ans. Le 3 janvier 1910, on ratifie le projet par une résolution en forme. Mais, dès le 25 janvier, se présente une concurrence imposante : A.B. Williams, de Thetford, demande lui aussi le droit de poser l'électricité ; « il éclairera le village de cette municipalité au moyen de dynamos mus par le gaz provenant du charbon ». À défaut de pouvoir d'eau suffisant, c'est quand même une solution. Le conseil réfléchit là-dessus et, le 7 février suivant, considérant que le fait d'avoir deux compagnies en concurrence pourrait hâter l'échéance et faire baisser les prix, accorde l'autorisation, à condition qu'on arrive à fournir la lumière avant la fin de 1910.

C'est beau, la concurrence, en principe. Mais Saint-Georges et Thetford ne seront pas encore capables d'éclairer notre village. Il faudra que le pouvoir vienne de Sherbrooke. Et il se présente à cet effet, le 29 janvier 1912, une proposition de la *Beauce Electric & Power Co.* Le 10 juin suivant, le conseil de la paroisse lui consent un contrat pour 10 ans, avec exclusivité et exemption de taxes. Les tarifs seront les suivants : pour service privé, ou bien 15 cts du kilowatt-heure (avec escompte de 1/3 sur contrats à long terme), ou bien maximum fixe de \$6. par année pour lampes de 16 chandelles et de \$4. pour lampes de 8 chandelles ; pour l'éclairage des endroits publics et des rues, à intervalles ne devant pas dépasser 200 pieds, ce sera \$15. par lampe de 32 chandelles, jusqu'à concurrence de 50 lampes, ou \$12. par lampe, jusqu'à concurrence de 100.

Il s'agissait surtout de s'entendre pour l'éclairage des rues et des places publiques, chose encore toute à faire. Car le courant électrique de la nouvelle compagnie était déjà rendu dans le village et installé ou en train de l'être dans les maisons. On ne peut en avoir de preuve plus sûre que les comptes de lumière payés par la fabrique paroissiale, pour deux lampes de 25 watts, à partir exactement du 16 janvier 1912. D'ailleurs, le procès-verbal du 4 avril 1913, au conseil municipal vient confirmer ce fait.

C'est alors que s'éleva une divergence d'intérêt entre le village et la paroisse. Celle-ci refusa d'emblée de payer, même une seule saison, pour éclairer les ballades nocturnes des concitoyens du village. Et sur cela, comme sur les problèmes de l'aqueduc et de la voirie, se fit la séparation de la municipalité du village.

Désormais, c'était à celle-ci de terminer les marchandages et de se débattre pour le service public de l'électricité. Cela a débuté sur une échelle miniature : dès la première séance du conseil, 5 juillet 1913, on veut savoir ce que coûteraient deux lampes de 25 chandelles, une au plafond de la salle publique et l'autre au-dessus de la table des conseillers. Si ce n'est pas plus que \$15., qu'on les fasse poser au plus coupant !

Mais, pour l'éclairage des rues, il faudra une intervention auprès de la *Beauce Electric*, confiée à Odilon Roberge, électricien de métier et conseiller du village, pour en arriver, le 4 septembre 1915, au règlement (no 14), valable pour cinq ans, entre les deux parties. Non pas toutefois qu'il y ait eu consentement unanime dans la population. Il se trouve toujours des individus contre l'avancement . . . Et, une semaine après son règlement, le conseil encaisse l'assaut de plusieurs adversaires, entre autres le notaire Georges-Siméon Théberge, Thomas Dallaire, Jean Savoie, etc. La décision du conseil en sort victorieuse, mais de justesse.

Alors, sur les indications qu'on lui fournit, la compagnie d'électricité exécute l'installation d'au moins 25 lampes de 40 watts, dont le loyer annuel sera de \$9.50 chacune. L'installation était faite avant le 26 février 1916. Le nombre de lampes, en 1918, aura atteint 45. En 1919, l'éclairage coûtera \$433. à la municipalité. Le 1er mai 1920, on songera à renouveler le contrat, en payant 10 cts du kilowatt-heure, le service d'un compteur et d'une main humaine pour tourner le commutateur en temps opportun.

Pendant les transactions du conseil avec la compagnie électrique sont loin d'avoir été pacifiques et il n'est pas sûr que le courant n'ait pas été coupé, à certains moments. La lumière était à peine installée qu'elle était condamnée par les assurances. À l'été de 1916, des défauts sont

signalées. Le 28 octobre, le conseil est sommé de comparaître à Québec, trois jours après, devant la Commission des Services d'Utilité publique, pour une enquête contre la *Beauce Electric*. Pour ne pas avoir pris ses précautions assez vite, le conseil devra supporter un procès assez coûteux, dont on paiera les frais jusqu'en mars 1917.

Avant l'expiration du premier contrat de cinq ans, qui sera le 15 janvier 1921, le conseil, toujours mécontent de l'éclairage des rues, décide, à la séance du 7 août 1920, d'acheter l'équipement et de l'améliorer à son compte. Après marchandage, on offre \$500. à la compagnie et une semaine d'avis pour se prononcer, sans quoi la municipalité dressera une autre ligne. Il semble bien que la dernière solution a prévalu, puisque, peu après, on achetait d'Odilon Roberge 100 lampes électriques et on lui confiait l'installation et la surveillance de la ligne. Restait à acheter le courant de la compagnie : \$46. pour avril et mai 1921.

Cinq ans plus tard, exactement le 17 juillet 1925, le conseil vote un règlement accordant, pour dix ans, franchise et exemption de taxes à une nouvelle compagnie, la *St. Francis Water Power*, pour fournir, dans les limites de la municipalité, toute l'électricité requise, y compris chauffage et force motrice. Pour les particuliers, taux de 10 cts le kilowatt-heure, avec minimum de \$1. par mois ; pour les rues, entre 30 et 50 lampes de 100 watts, éloignées de 300 pieds en moyenne, au prix annuel de \$21. par lampe. Il fallait payer de plus en plus cher, pour un meilleur service. Le village sollicita l'aide de la paroisse pour défrayer le coût de cinq lampes, placées en des endroits plus fréquentés. Ce fut un refus catégorique, le 7 septembre 1926, au conseil de paroisse.

Le 29 avril 1930, on voit apparaître une première fois aux procès-verbaux le nom de la *Shawinigan Water & Power*, qui vient d'acheter la *St. Francis*, tout en lui maintenant sa raison sociale pour la région. Et, quand on renouvelle, avant terme, le 17 août 1932, le contrat d'éclairage des rues, c'est avec la nouvelle compagnie qu'on transige. Il en coûtera \$1,167. en 1933. La paroisse, de son côté, cherchant des revenus, le 7 août de la même année, imposera une taxe sur les 400 poteaux électriques de la Shawinigan, évalués à \$20. chacun.

Il reste à signaler un détail, pour en finir avec l'électricité. La co-existence du téléphone, dans le village, provoquait une pléthore de poteaux dans la rue principale ; du côté de la rivière, ceux du téléphone ; à l'opposé, ceux de l'électricité, le long du trottoir. Depuis 1940, les rues étant pavées à la largeur, ces derniers étaient particulièrement encombrants, même dangereux. La sécurité publique interdisant de passer le courant élec-

trique derrière les trottoirs, vu la proximité des maisons, il restait à placer les fils électriques sur les mêmes poteaux que le téléphone.

La solution, discutée au conseil, les 13 mars et 3 avril 1943, fut l'objet d'un accord de principe, le 3 juin 1944, bien que la *Corporation de Téléphone et de Pouvoir de Québec* se fût insurgée quelque temps ; et l'on remerciait le député Henri Renault, d'avoir négocié l'entente, à la veille de sa . . . non réélection. Mais les restrictions de guerre interdisaient pour lors aux deux compagnies de faire les transformations souhaitées. Et, même après la fin du conflit, le 4 mai 1946, le conseil devait encore référer pour cela à la Commission provinciale des Transports.

Egoûts

Nous avons vu précédemment le Collège et le Couvent se faire imposer par le Bureau d'Hygiène la confection d'un égoût, qui fut conduit à travers la place de l'église jusqu'à la rivière, à eau profonde, cela en 1918. Au reste, des puisards et plus généralement des tuyaux ou renvois-d'eau, rejoignant plus ou moins la rivière, étaient les seuls débouchés connus aux eaux et déchets domestiques. Tout cela donnait des résultats quelconques, aussi bien en temps de chaleur et d'eaux basses que lors des débordements de la rivière, où, du moins, le sol des jardins en tirait profit !

Quant aux eaux de surface, dans le village, la rue principale était munie de drains souterrains pour les collecter et les conduire à la rivière. Comme le chemin lui-même, ce drainage était devenu un service municipal. C'est pourquoi, lors de la réfection du pavé en tarvia, en 1922-23, on trouva moyen de revendre du tuyau de drainage usagé et, par contre, on plaça, aux frais du conseil, des bouches d'égoût.

Le 19 août 1933, on recevait des soumissions pour un véritable égoût public, dans le haut du village, depuis le ruisseau Dupuis jusqu'au ruisseau Avard. Section du village n'ayant pas de débouché direct à la rivière, elle récelait quantité de puisards déversant leur trop-plein à air libre. C'était la crise et on cherchait des travaux pour obtenir des argents du gouvernement. Pour l'entreprise alors projetée, sur un estimé de \$4,000. on demandait une subvention des deux tiers. On avait obtenu d'ailleurs de l'ingénieur québécois Zachée Langlois un plan d'égoûts pour toute la municipalité. Sur un coût estimé à \$40,000., il aurait fallu une subvention imposante des fonds publics. On en parlait encore sérieusement le 3 mars 1934, au conseil du village. Mais, hélas ! on rêvait en rose. Comme pour l'aqueduc municipal, l'égoût collecteur devait attendre que Sainte-Marie prît l'essor et les allures d'une ville.

Protection contre le feu

Le premier service public à se faire municipaliser réellement, fut un service de défense : la protection contre le feu. Mais on attendit tout de même, avant de s'y résoudre, d'avoir été souvent et sévèrement échaudé — au sens propre du mot autant qu'au sens figuré. Qu'on se reporte, pour une liste des principaux incendies, au chapitre des « pages sombres de notre histoire », en fin de ce volume.

Après le grand feu du bas du village, du 21 au 22 novembre 1913, la nouvelle municipalité du village, forcée pour la circonstance d'appeler à l'aide les pompiers de Lévis et de payer cher leurs services, songea à s'organiser pour son compte. Un « comité d'étude de protection contre le feu » fut mis sur pied le 6 décembre 1913. Le 7 février suivant, le conseil votait l'achat de deux pompes à bras, en vente chez Coderre et Fils, à Sherbrooke, et de 1,000 pieds de boyaux, comme accessoires, le tout valant environ \$900. Il fallait tout un régiment pour faire fonctionner ces pompes. On n'attendit pas d'avoir un incendie pour en faire l'épreuve. On en mit une à l'essai, le 25 mai. Il fallut payer \$1. de récompense à chaque pompier, ou plutôt à chaque « pompeur » de circonstance ; ils étaient neuf et de bon souffle . . . Mais on constatait que l'eau sortie de la pompe n'atteignait même pas le niveau de leur énergie . . . et, le 6 mai, on retournait ces jouets dispendieux à leur vendeur.

Il fallait chercher ailleurs. Le 1er août suivant, on délégua deux des conseillers pour aller voir fonctionner une pompe à moteur, vendue par René Talbot, à Québec. À la suite de cette expertise, le conseil votait par règlement (no 9), le 26 octobre, l'achat d'une pompe *Improved Waterous Gazoline Fire Engine*, no 6, moteur à quatre cylindres de 48 chevaux, avec 1,500 à 2,000 pieds de boyaux de deux pouces et demi ; aussi la construction de quatre citernes de 25 à 30,000 gallons et d'une remise avec tourelle pour la pompe et les boyaux. C'était un équipement vraiment adéquat qu'on convoitait. Mais il signifiait une dépense prévue de \$10,000., pour laquelle on demandait l'autorisation d'emprunter à 6%. Au referendum du 18 novembre 1914, en forme d'assemblée publique, on ne compta que 14 oui contre 116 non. Le conseil propose et la population . . . dispose. Adieu donc, veau, vache, . . . pompe et pompiers !

Plusieurs années après, des velléités nouvelles se font jour au sein du conseil. Le 15 février 1919, on y forme un « Comité d'Incendie », chargé de « s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour pourvoir cette municipalité d'un système de protection contre l'incendie », de rencontrer

d'abord le notaire Théberge, à propos des conditions pour la pose de bornes-fontaines sur son aqueduc. Après une visite de la localité, le Commissaire des Incendies de la Province fait rapport, dans une lettre du 8 janvier 1920, que le conseil met à l'étude le 3 avril suivant : le Gouvernement serait disposé à subventionner l'acquisition par la municipalité d'un système de protection approuvé.

Comme on n'a pas agi davantage, au conseil, certains industriels, soit Jules Ferland, Edmond Girard, Thomas Carette, Emery Dulac, se sont munis à leur compte de modestes pompes à incendie. Le conseil en a loué éventuellement, comme le 17 juillet 1925, au feu de la maison d'Alfred Rhéaume. Ce fait met plus en relief encore la carence de moyens au niveau municipal.

Enfin, cette même année 1925, le 3 octobre, le conseil esquisse un geste positif, l'achat, chez René Talbot, de trois extincteurs chimiques sur roues, de 40 gallons chacun (\$1,300. au total, avec les accessoires), à condition que le vendeur les reprenne en échange, si on en vient à acheter plus tard des pompes.

Cette dernière décision a fini par s'imposer d'elle-même, trop tard, hélas ! après la cuisante leçon servie par la conflagration du 15 juillet 1926, racontée plus loin. Deux jours après, le conseil du village est encore tout feu, tout flamme, et vote l'achat d'une pompe, en publiant un appel d'offres. Cinq agents de compagnies viennent offrir leur marchandise. Dès le 29 juillet, on a déjà fait le choix : une pompe-remorque montée sur deux roues, de la Compagnie de Pompes à Incendie Tremblay Ltée, de Montréal ; une pompe à débit et pression variables, prix : \$3,400., comprenant une instruction à des pompiers volontaires de la localité.

En attendant sa livraison, la Compagnie prête une pompe plus petite. On se procure des boyaux, des outils de pompiers. On achète, après soumissions, de l'American-Lafrance Fire Engine Co., un camion International avec son équipement, pour \$1,479. Enfin, quand la grosse pompe est arrivée, le 8 décembre, on décide de garder aussi la petite, au prix de \$1,500.

Le 18 septembre, on a aussi mis en chantier un « département du feu », bâtie en brique de 16 pieds de hauteur, accolée au pignon nord-ouest de la salle publique et de même profondeur, 35 pieds, par 20 pieds de front, sur le chemin, avec une tourelle, sur la façade, de 8 pieds de côté par 57 pieds de hauteur, pour le séchage des boyaux. On a autorisé Jérémie Ouellet, le sacristain, à « organiser une équipe de pompiers volontaires », dont il sera le chef. Et, le 6 novembre, on commandait aussi 10 casques,

autant de capotes et de paires de bottes en caoutchouc, pour la brigade. Enfin, le 3 janvier 1927, on confirmait l'engagement de M. Ouellet, au prix de \$150. par année, pour avoir soin du matériel et du département lui-même. C'était donc, en quelques mois, beaucoup de chemin de fait et une sérieuse conversion à la réalité.

Il est vrai qu'une autre réalité en résulta : le coût d'installation. Sans parler des frais d'entretien et des réparations à prévoir, l'organisation seule avait coûté \$13,925., rendu au 4 juillet 1927. On fit alors une « demande pressante » de subvention au ministère des Travaux publics, où, malgré une seconde instance, on obtint seulement 40% de subvention. On ne s'accorde jamais au progrès sans qu'il en coûte et que ça fasse mal. Les extincteurs chimiques achetés en octobre 1925 n'avaient pratiquement pas servi et l'usage des pompes les avait vite déclassés. On les remit en vente, à quelques reprises et jusqu'au 3 septembre 1932, mais sans succès apparent.

Malgré les frais encourus, on n'eut qu'à se féliciter et des pompes et du service des pompiers volontaires. La brigade montra surtout son efficacité, à l'incendie du moulin de Pierre Chassé, qui, le 8 avril 1927, en menaçant sérieusement le centre du village, mit à contribution les deux pompes et tous les hommes disponibles, les citoyens continuant à faire leur part à côté des pompiers. Cette année-là, deux feux importants et plusieurs sorties mineures s'inscrivirent au crédit de la brigade.

Celle-ci s'était constituée en association professionnelle. Le 18 avril 1927, le curé annonçait au prône une « partie de cartes pour et par les Pompiers volontaires » ; et, vers la fin de l'année, le conseil du village vota un cadeau de \$100. à leur association, non comme salaire, mais comme reconnaissance de leur dévouement et de leur succès.

Deux ans après leur organisation, les pompiers volontaires étaient mécontents de leur chef, à qui on trouvait le ton sec et le bras raide. Le 22 décembre 1928, au lieu d'accepter la démission de plusieurs pompiers, le conseil demande donc celle du chef, et l'association s'en élit un autre, dans la personne d'Alfred St-Laurent, que le conseil accepte, au bénéfice de la paix. Mais, le 16 février 1929, la bisbille a repris : le nouveau chef et son groupe (10 en tout) démissionnent à leur tour. Et l'on retourne à Jérémie Ouellet, pour lui restituer la direction, avec charge de trouver de 6 à 12 hommes disposés à lui obéir. Les pompiers, du reste, seront désormais rétribués à 75 cts de l'heure (temps fait) et le chef aura en plus \$20. par mois, pour la garde de la bâtisse et du matériel.

Des mesures complémentaires sont venues s'ajouter à l'organisation. Le 14 juillet 1928, le conseil a commencé à nommer des inspecteurs de cheminées. Plutôt que de prendre l'eau de l'aqueduc, on a aménagé des côtes d'accès à la rivière, pour les pompes, là où la distance le permet, et vis-à-vis ces côtes, on entretient chaque hiver des trous à air libre, dans la couche de glace, en plaçant des boîtes de bois comme couverture. En août 1930, on fit passer sous la voie ferrée, dans l'avenue du Collège et la route Carter, des tuyaux de fer destinés à raccorder les boyaux d'un côté à l'autre, sans interrompre le passage des trains.

On a fait installer une sirène d'alarme, par la Cie Shawinigan, dans la tourelle du département du feu. Les déboursés à cette occasion, après le 29 avril 1930, ont monté à \$1,800. et l'on a recouru au député, encore une fois, pour une subvention. Mais la sirène n'a pas donné un son assez puissant. Le 15 décembre suivant, après l'avoir fait descendre de la tour et placer sur une base temporaire, sans meilleur résultat, on parle de l'offrir en vente, la Shawinigan n'ayant pas accordé de garantie. Enfin, le 4 juillet 1931, on remet la sirène à sa place normale ; mais on relèvera plus tard la tour et on la disposera autrement, pour obtenir le résultat désiré.

La protection contre le feu dans le village servait éventuellement aussi dans le territoire de la paroisse. On en eut la démonstration, à l'incendie de la beurrerie de Joseph Cliche, rang Saint-Étienne, où les pompiers écartèrent une conflagration menaçante. Le 7 juin 1937, le conseil de paroisse, voyant qu'on avait à cette occasion épargné des déboursés plus grands à son assurance mutuelle contre le feu, honora la facture de \$98.50 qui lui était présentée. Et il fut convenu, le 2 août suivant, qu'on rembourserait les frais, chaque fois que les pompiers répondraient aux appels des assurés de la municipalité. On avait pour cela le fonds de réserve.

Mais, en fin d'année 1937, cette convention était remise en question. Le conseil de paroisse ayant répudié un compte jugé trop élevé, à la suite d'un feu récent, celui du village décidait, le 6 novembre, de ne plus aller aux incendies dans la paroisse, à moins que celle-ci ne s'engage par résolution au paiement complet des comptes présentés, « quitte à revenir contre les particuliers ». De plus, les salaires et frais d'entretien du service de protection contre le feu s'élevant chaque année à un fort montant, le conseil du village prend un moyen, le 4 décembre, d'y faire contribuer la paroisse, en mettant une forte évaluation sur les édifices publics, depuis l'église jusqu'au bureau de poste ; la paroisse devra, comme cela, verser une part des frais, qui sera de \$1,200. rien que pour 1937. Habile expédient, pour sûr !

Il y avait à prévoir aussi les appels au secours des municipalités extérieures, qui s'étaient déjà présentés. On ne pouvait refuser cette collaboration. Mais, le 7 janvier 1939, le conseil en établissait comme suit les conditions : on ne sortirait plus qu'avec la petite pompe, au prix de \$75. la première heure et de \$40. pour chaque heure ou fraction d'heure supplémentaire.

Cette petite pompe, devenue vieille, on parlait de la revendre, le 2 novembre 1940. Mais on la fit réparer à neuf durant les mois suivants, comptant sur le gouvernement pour partager les frais. Escomptant le même secours, on proposait de construire une citerne de 10,000 pieds cubes sur le ruisseau Dupuis, pour la protection du haut du village, trop éloignée de la rivière, en cas de feu. Enfin, le 6 février 1943, on demandait au député Henri Renault « un octroi pour l'achat d'un camion », pour remplacer celui des pompiers, qui était fini. Les fonds publics sont là pour les besoins publics. Pourquoi s'en priver ?

Quand on prépara les fêtes du deuxième centenaire de la paroisse, en 1944, on demanda à chaque organisation de communiquer le rapport de son personnel et de son travail. Ainsi, dans *Le Guide* du 27 janvier, on pouvait lire le rapport du chef des pompiers, depuis l'organisation de la brigade en 1926. Après avoir énuméré, avec les dates, les 19 incendies importants combattus dans le village, il ajoutait : « En plus de ces principaux incendies, nos pompiers ont répondu à plus de 391 appels pour des feux de cheminées. Nos pompiers ont dû aussi répondre à quelques alertes venant de l'extérieur. Ils ont été aux endroits suivants : Beauceville (2 fois), St-Elzéar, Scott et Ste-Hénédine (3 fois) et dans la paroisse de Ste-Marie (2 fois) ».

C'était signé encore : « Jérémie Ouellet, Chef des pompiers ». Il était le seul encore au poste depuis le début : 17 ans de service. Et sa démission ne devait être signalée, aux procès-verbaux du conseil du village, que le 1er septembre 1945, date où il annonçait son départ de la paroisse, pour aller soigner ses infirmités et terminer sa vieillesse à Cabano, son pays d'origine.

RÉFÉRENCES

1. AJB, notaire D.-E.-E. LaRue.
2. FSM, Comptes, vol. IV, page 35.
- 3 et 4. Notaire Édouard-Antil Panet, de Saint-Raymond.
5. Notaire D.-E.-E. LaRue.

6. *Ibidem.*

7. *La Vallée*, 9 décembre 1892.

8. *Quebec Subscriber's Directory, October 1893*. The Bell Telephone of Canada.

9. *AJB, Enregistrement des Sociétés*, volume III, pages 43 et 72.

10 et 11. *La Semaine Commerciale*, Québec, 5 août 1898, page 6.

Nos inondations!

On peut être brave, on peut être téméraire ; mais rarement va-t-on se jeter délibérément dans les bras de la mort. Les accidents, les fléaux, les maladies ne sont jamais recherchés. Même chose quand il s'agit d'affronter les éléments de la nature, toujours soumis à la Providence, sans doute, mais échappant généralement au contrôle de l'homme et faisant parfois peser sur lui leur puissance dévastatrice : la terre qui tremble dans ses fondements ; l'air qui souffle en ouragan ; le feu et l'eau, qui sont faits pour se combattre, mais qui s'entendent pour opérer séparément leurs propres ravages. Voilà autant de facteurs qui écrivent à leur façon bien des pages d'histoire locale et dont il faut, par conséquent, tenir compte.

Pour nous, de la Beauce, les inondations réclament la vedette incontestablement. Et ce sont « nos » inondations, pour sûr. Touchant leurs causes et leur ancienneté, nous ne reviendrons pas pour élaborer ni simplement répéter ce que nous avons avancé au début de ce volume, à savoir que les inondations périodiques de la rivière Chaudière dataient d'avant notre histoire et qu'elles se trahissaient, dès l'arrivée des colons, par la présence de prairies naturelles (lit majeur ou d'inondation) dans certaines sections de la vallée¹. Tout au plus les verrons-nous aggraver leurs effets, avec l'avance et les progrès du peuplement.

Les étrangers et voyageurs, constatant les faits, en étaient plus impressionnés que les résidents. En 1773, dans l'intention d'ouvrir une route postale directe entre Québec et Boston, Hugh Finlay, le commis du député-maître général des postes de l'Amérique britannique, qui était alors Benjamin Franklin, effectuait un voyage de reconnaissance, du 13 au 20 septembre. Le récit nous en a été conservé, sous le titre de « Journal from the last settlements on the Chaudière to the first inhabitants on Kennebec River »². Nous en traduisons l'extrait suivant :

Entre un rapide et le suivant, les sections de cette rivière (Chaudière) sont considérables, mais praticables seulement pour des chaloupes. Quand la